

REITMANS

(CANADA) LIMITÉE

**Rapport de gestion
et
États financiers consolidés**

Exercices clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020

REITMANS

(CANADA) LIMITÉE

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Reitmans (Canada) Limitée et de ses filiales (« Reitmans » ou la « société ») doit être lu à la lumière des états financiers consolidés audités de Reitmans au 30 janvier 2021 et au 1^{er} février 2020 ainsi que des notes y afférentes, lesquels sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Le présent rapport de gestion est daté du 19 avril 2021.

Tous les renseignements financiers contenus dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités de Reitmans ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), aussi appelées principes comptables généralement reconnus (« PCGR »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Tous les montants d'argent qui figurent dans les tableaux du présent rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire ou lorsqu'il s'agit d'un montant par action ou d'un prix d'exercice. Les états financiers consolidés audités et le présent rapport de gestion ont été examinés par le comité d'audit de Reitmans et ont reçu l'approbation du conseil d'administration de la société le 19 avril 2021.

À moins d'indications contraires, toutes les données comparatives portant sur les résultats pour les 13 semaines closes le 30 janvier 2021 (le « quatrième trimestre de l'exercice 2021 ») sont comparées aux données des 13 semaines closes le 1^{er} février 2020 (le « quatrième trimestre de l'exercice 2020 ») et toutes les données comparatives portant sur les résultats des 52 semaines closes le 30 janvier 2021 (l'« exercice 2021 ») sont comparées aux données des 52 semaines closes le 1^{er} février 2020 (l'« exercice 2020 »). La date de clôture de l'exercice de la société coïncide avec le samedi le plus près de la fin du mois de janvier. Les résultats consolidés présentés (y compris les données comparatives retraitées) ne comprennent pas ceux des bannières Addition Elle et Thyme Maternité, qui sont présentés dans les activités abandonnées.

Des renseignements supplémentaires sur Reitmans sont disponibles sur le site Web de la société, à l'adresse www.reitmanscanadalimited.com ou sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Principaux faits récents et événements postérieurs à la date de clôture

Depuis que la maladie à coronavirus (COVID-19) a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé le 11 mars 2020, les conséquences sur la société ont été considérables. Les mesures adoptées par les gouvernements fédéral et provinciaux pour freiner la pandémie ont forcé la société à fermer temporairement tous ses magasins de détail au pays à compter du 17 mars 2020. Au cours de la période de fermeture, les seules ventes de la société provenaient de ses sites de commerce électronique; le centre de distribution et de traitement des commandes de la société est resté ouvert tandis que la société a mis à profit ses capacités d'expédition à partir des magasins. Conformément aux lois et règlements des régions et provinces visées, à la fin mai 2020, la société a commencé à rouvrir ses magasins de détail. À la fin du mois de juin 2020, tous les magasins de la société étaient ouverts. Toutefois, les habitudes de magasinage ne sont pas revenues aux niveaux enregistrés avant la pandémie, puisque les consommateurs ont modifié leurs habitudes de dépenses, lesquelles ont été orientées vers les produits essentiels et les autres produits favorisant le travail, l'apprentissage et le divertissement à la maison plutôt que vers les produits non essentiels (y compris les produits vestimentaires). Depuis septembre 2020, l'augmentation du nombre de cas quotidiens s'est poursuivie, ce qui a forcé les gouvernements provinciaux à adopter un éventail de mesures, y compris la décision de restreindre le nombre de clients permis à l'intérieur des magasins ou de fermer temporairement des magasins. Au cours du

quatrième trimestre de l'exercice 2021, alors que les restrictions continuaient d'augmenter partout au Canada, les fermetures temporaires de magasins se sont accrues pour atteindre environ 62 % (au point le plus élevé) de l'ensemble du réseau de magasins de la société. Au 30 janvier 2021, 240 des 415 magasins (58 %) de la société étaient fermés en raison des mesures gouvernementales de confinement.

Après l'exercice 2021, la société a dû fermer temporairement d'autres magasins. Bien que les magasins demeurent fermés dans certains marchés, la société a continué de remplir ses commandes électroniques, les ventes n'étant toutefois pas suffisantes pour compenser les pertes attribuables aux fermetures. La mesure dans laquelle la COVID-19 continuera d'avoir une incidence sur les activités de la société, y compris sa chaîne d'approvisionnement, le comportement de magasinage et la demande des consommateurs, notamment pour ce qui est des achats en ligne, dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est très incertaine et impossible à prévoir pour le moment. Alors qu'elle relève les défis posés par la pandémie de COVID-19, la société devra s'adapter aux nouvelles préférences des clients et surveiller de près sa situation de trésorerie et contrôler ses dépenses, tout en gérant ses stocks afin de refléter la modification sans précédent de la demande depuis le début de la pandémie de COVID-19. L'information financière actuelle n'est pas nécessairement représentative des résultats d'exploitation futurs. La société a pris plusieurs mesures afin de protéger sa situation financière durant cette période difficile, notamment les suivantes :

- mise à pied temporaire d'un nombre substantiel d'employés des magasins et du siège social;
- mise à contribution de tous les autres employés, collectivement, aux initiatives actuelles de compression des coûts par l'entremise de réductions de salaire temporaires;
- annulation ou report des dépenses d'investissement en immobilisations importantes pour l'exercice 2021;
- ajustements des niveaux de stocks par l'annulation ou le report de nombreuses commandes;
- réduction de toutes les dépenses discrétionnaires autres que la masse salariale, y compris les frais de marketing et de déplacement;
- prolongation des délais de paiement et demande de concessions temporaires sur les prix aux fournisseurs pour les achats de marchandises et autres achats.

Ces mesures ont permis d'atténuer en partie les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les activités de la société. Cependant, compte tenu de la détérioration de la performance financière et de la situation financière de la société depuis la fin de l'exercice 2020 et de l'incertitude qui entoure toujours la pandémie de COVID-19, et après avoir évalué toutes ses options stratégiques, le 19 mai 2020, la société a obtenu une ordonnance initiale (l'« ordonnance ») de la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») afin de se placer sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») et Ernst & Young Inc. a été nommé contrôleur. Depuis sa requête initiale le 19 mai 2020, la société a obtenu des prolongations de l'ordonnance, la plus récente étant valide jusqu'au 28 mai 2021. Le processus prévu par la LACC permet à la société de mettre en œuvre un plan de restructuration opérationnelle et commerciale afin d'assurer le repositionnement à long terme de la société (le « plan de restructuration »). Le 1^{er} juin 2020, la société a annoncé, dans le cadre de son plan de restructuration et sur approbation du contrôleur, la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle. Le plan de restructuration a mené à la fermeture de tous les magasins de détail et des activités de commerce électronique des deux bannières et au licenciement d'environ 1 600 employés dans ses magasins de détail et à son siège social. Se reporter à la section intitulée « Activités abandonnées ».

En septembre 2020, le contrôleur a entamé le processus en vue de l'identification, de la résolution et de l'exclusion de réclamations des montants dus aux créanciers au 19 mai 2020. Les créanciers devaient déposer leur preuve de réclamation et les anciens employés devaient soumettre le

document d'avis de contestation approprié auprès du contrôleur au plus tard le 21 octobre 2020. Le contrôleur passe en revue actuellement les réclamations soumises et il communique avec les créanciers dans les cas où les données de la société et les montants réclamés ne concordent pas. Lorsque toutes les réclamations soumises auront été rapprochées, des règlements seront ensuite proposés dans un plan d'arrangement qui sera déposé et communiqué à une date ultérieure.

Conformément aux politiques de la Bourse de Toronto (la « TSX »), la négociation des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote de Reitmans a été suspendue le 19 mai 2020 et les actions de la société ont été retirées de la cote à la TSX à la fermeture des bureaux le 29 juillet 2020. La société a travaillé à un plan de transition afin de permettre la négociation de ses actions à la Bourse de croissance TSX (la « TSX-V »), et, le 3 septembre 2020, ses actions ont commencé à se négocier à la TSX-V. Les symboles boursiers des actions ordinaires et des actions de catégorie A de la société sont demeurés les mêmes, soit RET et RET-A, respectivement.

Pour l'exercice 2021, la société a subi une perte nette de 172,2 millions de dollars. Au 30 janvier 2021, les passifs courants de 284,5 millions de dollars de la société dépassaient ses actifs courants de 216,8 millions de dollars. Le 5 août 2020, la société a obtenu auprès d'une institution financière canadienne un financement provisoire garanti (le « prêt débiteur-exploitant ») d'un montant maximal de 60,0 millions de dollars, y compris des facilités permettant d'obtenir des lettres de crédit d'un montant maximal de 5,0 millions de dollars. Au 30 janvier 2021, outre l'émission de lettres de crédit d'un montant total de 0,4 million de dollars, la société n'a effectué aucun prélèvement sur la facilité de prêt débiteur-exploitant. Étant donné l'incertitude entourant l'incidence à venir de la pandémie de COVID-19, la société ne peut garantir qu'elle n'utilisera pas le prêt débiteur-exploitant dans le futur.

Ces facteurs et circonstances, auxquels s'ajoute le caractère imprévisible de l'issue des questions découlant des procédures en vertu de la LACC, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation et, par conséquent, de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités.

Les états financiers consolidés audités ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle suppose que la société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Lors de la détermination du caractère approprié de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et de l'existence d'incertitudes appréciables susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation, la direction doit considérer toutes les informations disponibles à l'égard de l'avenir, y compris les flux de trésorerie futurs estimés, portant sur une période d'au moins 12 mois après la clôture de la période de présentation. Les états financiers consolidés audités au 30 janvier 2021 et pour l'exercice clos à cette date ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement s'imposer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. De tels ajustements pourraient être importants. Il est impossible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité de la pandémie de COVID-19 de même que l'incidence qu'elle aura sur les résultats financiers et la situation financière de la société au cours des périodes futures. La société examinera les plus récents faits nouveaux et conséquences de la pandémie, y compris les évaluations actualisées des flux de trésorerie futurs. Toute incidence additionnelle découlant de la pandémie de COVID-19 sera reflétée dans les résultats financiers de l'exercice considéré, s'il y a lieu.

Activités abandonnées

Dans le cadre de son plan de restructuration, la société a fermé ses bannières Thyme Maternité et Addition Elle, dont les résultats et les flux de trésorerie sont par conséquent reclassés dans les activités abandonnées. Selon l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les états comparatifs des résultats et du résultat global doivent être présentés

comme si les activités avaient été abandonnées à compter du début de l'exercice comparatif. Les activités abandonnées ont donc été exclues de la perte liée aux activités poursuivies et sont présentées en tant que bénéfice (perte) lié aux activités abandonnées, après impôt, sous un poste distinct de l'état consolidé des résultats.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

À l'exception des déclarations de fait, lesquelles sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, toutes les déclarations contenues dans le présent rapport sont prospectives. Toutes les déclarations, formulées d'après les attentes actuelles de la direction, comportent de nombreux risques et incertitudes, connus ou non, dont un nombre important est indépendant de la volonté de la société, notamment les déclarations qui concernent les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités, la situation financière et les activités d'exploitation de la société, et reposent sur plusieurs hypothèses qui entraînent la possibilité que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes de la société exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que les objectifs, les plans, les priorités stratégiques et les perspectives commerciales ne se concrétiseront peut-être pas. En conséquence, la société ne peut garantir que les déclarations prospectives se matérialiseront ni, le cas échéant, quels seront les avantages que la société en tirera. Les déclarations prospectives qui figurent dans les présentes visent à présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction en date du présent rapport de gestion et à permettre aux investisseurs et autres intéressés de mieux comprendre le contexte opérationnel de la société. Le lecteur est toutefois prévenu que l'utilisation des déclarations prospectives pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations prospectives sont fondées sur les estimations, les opinions et les hypothèses actuelles de la société, qui reposent sur la perception de la direction à l'égard des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances.

Le présent rapport de gestion renferme des déclarations prospectives au sujet des objectifs, des plans, des buts, des attentes, des aspirations, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie, du rendement et des perspectives de la société, ainsi que des occasions qui s'offrent à elle et des questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les déclarations prospectives dans le présent rapport de gestion comprennent notamment des déclarations concernant les convictions de la société à l'égard de ses stratégies et de ses marques et leur capacité de générer une croissance rentable à long terme, les liquidités futures, les dépenses d'investissement en immobilisations planifiées, le montant des cotisations versées au régime de retraite, l'état et l'incidence de la mise en œuvre de systèmes, la capacité de la société à mettre en œuvre avec succès ses initiatives stratégiques et ses initiatives au chapitre de la réduction des coûts et de l'amélioration de la productivité ainsi que l'incidence de telles initiatives. Ces déclarations prospectives spécifiques se retrouvent dans l'ensemble du présent rapport de gestion et comprennent celles qui sont mentionnées aux rubriques intitulées « Gestion des risques d'exploitation » et « Gestion des risques financiers » du présent rapport de gestion. Les déclarations prospectives se reconnaissent généralement à l'emploi de termes comme « prévoir », « s'attendre à », « croire », « pourrait », « estimer », « avoir l'intention de », « planifier », « chercher à », « s'efforcer » et d'autres expressions semblables et à l'utilisation du futur et du conditionnel en ce qui concerne la société et sa gestion.

De nombreux risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés, sous-entendus ou projetés dans les déclarations prospectives, notamment les suivants :

- la capacité de la société à poursuivre son exploitation;
- l'issue de la procédure en vertu de la LACC et son incidence sur les relations avec les fournisseurs et le comportement des clients;
- les variations des taux de change, notamment la grande volatilité par rapport au dollar américain reflétant les incertitudes liées à la pandémie de COVID-19;

- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession ou des modifications du taux d'inflation ou de déflation, les taux d'emploi, les taux d'intérêt, les taux de change ou les prix des dérivés;
- des perturbations économiques majeures causées par des risques sanitaires mondiaux (comme la COVID-19) qui influencent les mesures sanitaires (p. ex. le confinement et la fermeture des commerces), la demande des consommateurs et entravent la capacité d'obtenir des marchandises en temps opportun;
- les modifications touchant les coûts des produits et les réseaux d'approvisionnement, y compris la perturbation de la chaîne d'approvisionnement de la société causée par la pandémie de COVID-19;
- une concurrence accrue, qu'elle soit attribuable aux concurrents actuels ou à de nouveaux joueurs sur le marché;
- l'évolution des préférences des consommateurs pour le commerce électronique, la vente au détail en ligne et l'introduction de nouvelles technologies;
- la saisonnalité et les conditions météorologiques;
- l'incapacité de l'infrastructure de technologies de l'information (« TI ») de la société à soutenir les exigences des activités de la société, ou des atteintes à la sécurité interne ou externe, des attaques par déni de service, des virus, des vers et d'autres atteintes à la protection des données ou à la cybersécurité, connues ou inconnues;
- le fait de ne pas tirer d'avantages des investissements de la société dans ses nouveaux systèmes de TI;
- l'incapacité de la société à gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les freintes de stocks;
- le fait de ne pas réaliser les résultats attendus, notamment la croissance des produits, les économies prévues ou les gains d'efficacité opérationnelle associés aux grandes initiatives de la société, y compris la restructuration;
- les variations des passifs de la société au titre de l'impôt sur le résultat, de l'impôt sur le capital, de l'impôt foncier ou d'autres impôts et des passifs réglementaires, y compris les modifications des lois et des règles fiscales ou des cotisations futures.

Cette liste de facteurs pouvant influencer sur les déclarations prospectives de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ne connaît pas à l'heure actuelle ou qu'elle ne juge actuellement pas importants pourraient également faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans ses déclarations prospectives. Des risques et incertitudes supplémentaires sont analysés dans les documents que la société dépose à l'occasion auprès des autorités de réglementation canadiennes en valeurs mobilières. Les lecteurs sont avisés de ne pas accorder une confiance exagérée à toute déclaration prospective ci-incluse. Ces déclarations traitent seulement de la situation à la date où elles ont été exprimées et la société n'a aucune obligation et nie toute intention de mettre à jour ou de revoir de telles déclarations à la suite d'un quelconque événement, circonstance ou autre, sauf si les lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent l'y obligent.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La société a déterminé plusieurs mesures de rendement clés et mesures financières non conformes aux PCGR qui, de l'avis de la direction, sont utiles pour évaluer le rendement de la société; les lecteurs sont toutefois prévenus que certaines de ces mesures n'ont pas nécessairement de définition normalisée aux termes des IFRS et, de ce fait, peuvent ne pas être comparables à des expressions semblables utilisées par d'autres sociétés.

En plus de traiter du bénéfice conformément aux IFRS, le présent rapport de gestion contient des références au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (le « BAIIA ajusté »), à titre de mesure financière non conforme aux PCGR. Le BAIIA ajusté se définit en tant que bénéfice net avant la charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat, les produits de dividendes, les produits d'intérêts, la variation nette de la juste valeur et les pertes à la sortie de titres négociables, les charges d'intérêts, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation d'actifs non financiers et les coûts de restructuration. La société a mis à jour sa définition du BAIIA ajusté afin d'en exclure les coûts de restructuration qui ont été engagés dans le cadre du plan de restructuration. Par suite du classement des activités d'Addition Elle et de Thyme Maternité dans les activités abandonnées, le BAIIA ajusté a aussi été ajusté pour exclure les activités abandonnées.

Le tableau suivant effectue le rapprochement entre la mesure conforme aux PCGR la plus comparable, soit le bénéfice net ou la perte nette lié aux activités poursuivies, et le BAIIA ajusté. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté est un important indicateur de la capacité de la société à générer des liquidités au moyen des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer les besoins en fonds de roulement et les dépenses d'investissement en immobilisations, et elle utilise cette mesure à ces fins. L'exclusion des produits de dividendes, des produits et des charges d'intérêts et de la variation nette de la juste valeur et les pertes à la sortie de titres négociables élimine l'incidence sur le bénéfice tiré d'activités autres que d'exploitation. L'exclusion des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges au titre des pertes de valeur élimine l'incidence hors trésorerie et l'exclusion des coûts de restructuration et des activités abandonnées présente les résultats des activités poursuivies. Le BAIIA ajusté a pour but de fournir des informations additionnelles utiles aux investisseurs et aux analystes. Cette mesure n'a pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Bien que les variations des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges au titre des pertes de valeur constituent des charges hors trésorerie, les actifs amortis devront fréquemment être remplacés ultérieurement; par conséquent, le BAIIA ajusté ne reflète pas les besoins de trésorerie pour ces remplacements. Le BAIIA ajusté ne devrait pas être considéré à titre de trésorerie discrétionnaire qui peut être investie dans la croissance de l'entreprise ou encore à titre de mesure de la trésorerie qui sera disponible pour satisfaire aux obligations de la société. D'autres sociétés peuvent calculer le BAIIA ajusté différemment. De temps à autre, la société peut exclure des éléments additionnels si elle croit qu'elle pourra ainsi arriver à une analyse plus efficace du rendement opérationnel sous-jacent. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Le BAIIA ajusté ne devrait pas servir de substitut aux mesures de la performance calculées selon les IFRS ni être considéré comme une solution de rechange au bénéfice net, aux entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement, ou à toute autre donnée contenue dans les états financiers et présentée à titre d'indicateur de la performance financière ou de la capacité de la société à générer des liquidités, qui sont tous des facteurs présentés conformément aux IFRS. Bien que le BAIIA ajusté est souvent utilisé par les analystes en valeurs mobilières, les prêteurs et les autres intervenants pour évaluer les sociétés, cette mesure comporte des limites à titre d'outil d'analyse et ne devrait pas être prise en compte isolément ni servir de substitut dans l'analyse des résultats de la société présentés conformément aux IFRS.

La société utilise les ventes des magasins comparables comme indicateur de rendement clé (« IRC ») pour évaluer le rendement des magasins et la croissance des ventes. La société met en œuvre une approche omnicanal pour établir un lien avec ses clients en s'alignant sur leurs habitudes d'achat par l'entremise de canaux de vente en ligne ou en magasin. Cette approche permet aux clients de magasiner en ligne pour la livraison à domicile, l'achat dans l'un de nos magasins ou l'expédition à domicile à partir d'un autre magasin lorsque les produits ne sont pas disponibles dans un magasin donné. En raison du comportement des clients sur les différents

canaux, la société présente une seule mesure des ventes des magasins comparables, qui comprend les ventes en magasin et sur les sites de commerce électronique. Les ventes des magasins comparables constituent les ventes générées par des magasins ouverts continuellement pendant les deux périodes comparées et comprennent les ventes en ligne. Les ventes des magasins comparables sont mesurées en fonction des mêmes jours civils pour chacune des périodes. Même si cet IRC est exprimé comme un ratio, il constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée aux termes des IFRS et peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. La direction utilise les ventes des magasins comparables pour évaluer le rendement des magasins et les ventes en ligne et juge cette mesure utile pour déterminer la part de nouvelles ventes provenant de la croissance des ventes et la part pouvant être attribuée à l'ouverture de nouveaux magasins. Les ventes des magasins comparables constituent une mesure couramment utilisée par les détaillants et sont considérées comme un renseignement utile tant par les investisseurs que par les analystes. Les ventes des magasins comparables ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de rendement calculées selon les IFRS.

Comme il est indiqué à la section intitulée « Principaux faits récents et événements postérieurs à la date de clôture », à différents moments au cours de l'exercice 2021, la société a dû fermer temporairement ses magasins. À la clôture de l'exercice 2021, 240 magasins sur les 415 magasins du réseau de la société étaient temporairement fermés en raison de restrictions imposées par les gouvernements. Étant donné le caractère sans précédent de la pandémie de COVID-19 et ses conséquences majeures sur les consommateurs et sur la capacité de la société à servir ses clients, la direction estime que les ventes des magasins comparables ne sont pas, à l'heure actuelle, représentatives des tendances sous-jacentes dans son secteur d'activité et que, pour cette raison, elles ne seraient pas significatives aux fins de la comparaison des ventes d'un exercice à l'autre. Par conséquent, le présent rapport de gestion ne renferme pas d'analyse des ventes des magasins comparables pour le quatrième trimestre de l'exercice 2021 et pour l'exercice 2020. La direction continuera de suivre l'évolution de la pandémie de COVID-19 et d'en évaluer les effets, et elle reprendra l'analyse des ventes des magasins comparables lorsque les résultats d'un exercice à l'autre seront plus représentatifs.

Le tableau qui suit présente le rapprochement de la perte nette liée aux activités poursuivies au BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies :

	Pour les quatrièmes trimestres de		Pour les exercices	
	2021	2020 ¹	2021	2020 ¹
Perte nette liée aux activités poursuivies	(10,9) \$	(47,2) \$	(100,0) \$	(73,2) \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13,7	23,9	52,5	85,9
Dépréciation d'actifs non financiers	3,8	0,2	16,5	2,6
Produits de dividendes	–	–	–	(1,4)
Produits d'intérêts	(0,1)	(0,4)	(0,4)	(1,7)
Variation nette de la juste valeur et perte à la sortie des titres négociables	–	–	–	8,3
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	1,4	1,4	5,7	6,0
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	(0,5)	30,9	0,2	23,8
Coûts de restructuration	(0,8)	–	26,5	–
BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies	6,6 \$	8,8 \$	1,0 \$	50,3 \$
BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies en % des ventes	4,6 %	4,8 %	0,2 %	7,1 %

¹ Les chiffres comparatifs ont été retraités conformément à la définition actuelle, qui ne tient pas compte de l'incidence des activités abandonnées.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La société a un seul secteur à présenter qui tire ses produits principalement de la vente de vêtements pour femmes à ses clients grâce à ses bannières. La société exploite des magasins partout au Canada, principalement dans les galeries marchandes et les mégacentres commerciaux, tout en exploitant également des sites Web de commerce électronique de marchandises pour toutes ses bannières. Ces canaux de vente en ligne offrent la commodité, la sélection et la facilité d'achat tout en accroissant la fidélisation de la clientèle et la notoriété des marques. À l'heure actuelle, la société exerce ses activités sous les bannières suivantes :

Reitmans

Avec ses magasins d'une superficie moyenne de 4 700 pieds carrés, Reitmans est l'une des plus importantes chaînes de commerce de détail de mode féminine au Canada. Elle se démarque par une fidélité de la clientèle solidement établie grâce à un service hors pair, des stratégies marketing novatrices, ainsi que des produits de qualité.

Penningtons

Chef de file canadien du marché des vêtements de grande taille, Penningtons propose à ses clientes une sélection de vêtements tendance et abordables pour les tailles mode 12 à 32. Penningtons exploite des magasins d'une superficie moyenne de 6 000 pieds carrés dans des mégacentres au Canada.

RW&CO.

RW & CO. exploite des magasins d'une superficie moyenne de 4 500 pieds carrés situés dans des emplacements de choix dans des centres commerciaux importants. Sa mission est de faire découvrir la mode à une clientèle de style urbain en proposant des vêtements et articles mode pour les hommes et les femmes.

BANNIÈRES

	Nombre de magasins au 1 ^{er} février 2020	Fermetures au T1	Fermetures au T2	Ouvertures au T3	Fermetures au T3	Fermetures au T4	Nombre de magasins au 30 janvier 2021
Reitmans	260	(1)	(4)	2	(10)	(2)	245
Penningtons	111	(5)	(1)	4	(17)	–	92
RW & CO.	80	–	–	–	(1)	(1)	78
Total des magasins compte tenu des activités poursuivies¹	451	(6)	(5)	6	(28)	(3)	415

¹ Tous les magasins Addition Elle et Thyme Maternité ont été fermés dans le cadre du plan de restructuration et leurs résultats et flux de trésorerie ont été reclassés dans les activités abandonnées.

Diverses raisons motivent la fermeture de magasins individuels étant donné que la viabilité de chacun d'eux et leur emplacement sont constamment surveillés et évalués pour assurer une rentabilité soutenue. Des 36 fermetures de magasin entre le deuxième trimestre et le quatrième trimestre de l'exercice 2021, environ 94 % représentent des fermetures liées à des contrats de location résiliés aux termes du plan de restructuration de la société au titre de ses activités poursuivies. Dans la plupart des cas, lorsqu'un magasin est fermé, les marchandises de ce magasin sont vendues dans le cours normal des activités, et les marchandises invendues à la date de fermeture sont habituellement transférées à d'autres magasins exploitant la même bannière en vue d'être vendues dans le cours normal des activités. Dans le cas des activités abandonnées de Thyme Maternité et d'Addition Elle, la marchandise a été liquidée dans le réseau des magasins de détail de la société de sorte que des quantités minimales ont été radiées à la fermeture des bannières.

REVUE DES PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	Exercice 2021	Exercice 2020 ¹	Exercice 2019 ^{1, 2}
Nombre total de magasins à la clôture de l'exercice	415	451	461
Ventes	533,4 \$	705,5 \$	728,5 \$
Marge brute	246,3	363,9	401,4
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat	(99,8)	(49,3)	1,4
Perte nette liée aux activités poursuivies	(100,0)	(73,2)	(1,1)
(Perte) bénéfice lié aux activités abandonnées, après impôt	(72,2)	(14,3)	7,9
(Perte nette) bénéfice net	(172,2)	(87,5)	6,8
(Perte) bénéfice par action			
De base	(3,52)	(1,56)	0,11
Dilué(e)	(3,52)	(1,56)	0,11
(Perte) bénéfice par action, activités poursuivies			
De base	(2,05)	(1,31)	(0,01)
Dilué(e)	(2,05)	(1,31)	(0,01)
Total des actifs	397,2	560,2	492,8
Total des passifs non courants	91,0	176,5	34,0
Dividendes par action	– \$	0,15 \$	0,20 \$

¹ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour présenter séparément les résultats des activités poursuivies et les résultats des activités abandonnées.

² La société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, en appliquant l'approche rétrospective modifiée, avec prise d'effet le 3 février 2019 pour l'exercice 2020. Par conséquent, les chiffres correspondants de l'exercice 2019 n'ont pas été retraités et continuent d'être présentés conformément à l'IAS 17, *Contrats de location*.

Le marché du commerce de détail au Canada reflète les comportements d'achat des consommateurs qui comprennent des achats traditionnels en magasin et le magasinage en ligne. Afin d'améliorer l'expérience du client en ligne et en magasin, la société investit considérablement dans l'optimisation du commerce électronique et dans les technologies. La société est bien positionnée en ce qui concerne le magasinage omnicanal grâce à un portefeuille de magasins situés dans les grands centres commerciaux et les mégacentres les plus enviables partout au Canada ainsi qu'à une impressionnante offre commerciale en ligne.

La valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain est un facteur important qui peut avoir une incidence sur le rendement des activités de détail. Afin d'atténuer les incidences défavorables, la société porte ses efforts sur l'amélioration des pratiques d'approvisionnement et sur la diminution des coûts, tout en continuant d'offrir de la valeur à ses clients, et sur la gestion du risque de change en effectuant des achats dans le cadre de contrats de change à terme en dollars américains.

Ventes

Au cours de l'exercice 2019, la société a continué d'exploiter une combinaison optimale de magasins dans un contexte de vente au détail omnicanal et d'investir dans la croissance de ses activités liées au commerce électronique, en tirant profit des stocks dans son réseau de magasins grâce à son initiative de livraison à partir du magasin. La diminution des ventes au cours de l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018 est attribuable à l'inclusion d'une semaine supplémentaire de ventes au cours de l'exercice 2018 et à la poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie consistant à fermer des magasins moins performants pour optimiser les résultats d'exploitation généraux.

Pour l'exercice 2020, la diminution des ventes a tenu principalement à une baisse des ventes dans la bannière taille plus de la société et à une réduction du nombre de magasins. Les initiatives stratégiques visant la bannière taille plus mises en œuvre plus tôt au cours de l'exercice 2020 n'ont pas réussi à rejoindre la clientèle visée, ce qui a freiné les ventes. Bien qu'une série de mesures correctives aient été mises en place, leur mise en œuvre a eu lieu vers la fin de l'exercice 2020 et elles n'ont pas eu un effet favorable sur les résultats de l'exercice 2020. Au premier semestre de l'exercice 2020, la société a mené à terme le déploiement de son initiative de livraison à partir du magasin pour toutes les bannières, ce qui a amélioré la disponibilité des stocks à travers tous les canaux.

Au cours de l'exercice 2021, la réduction des ventes est principalement attribuable à la pandémie de COVID-19 et aux mesures temporaires de confinement connexes mises en place par les autorités gouvernementales de santé, et à la réduction du nombre de magasins. Les fermetures temporaires imposées par le gouvernement à l'ensemble du réseau de magasins de la société ont eu lieu à compter de la mi-mars 2020, et les magasins ont été entièrement rouverts à la fin de juin 2020. Les comportements d'achat n'ont pas retrouvé leur niveau pré-pandémie. D'autres mesures gouvernementales visant à atténuer la propagation du virus dans certaines régions touchées ont entraîné la fermeture temporaire de la majorité des magasins de la société au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2021 (se reporter à la section « Principaux faits récents et événements postérieurs à la date de clôture »). Au cours de l'exercice 2021, la réduction des ventes de la société en magasin a été contrebalancée en partie par une hausse des ventes en ligne attribuable au passage des consommateurs vers les achats en ligne. Les investissements antérieurs de la société dans sa stratégie omnicanal, y compris ses capacités de livraison à partir des magasins, ont contribué de façon importante à sa capacité de traiter l'augmentation des commandes en ligne.

Marge brute

Dans l'ensemble, la marge brute et le bénéfice net de la société des trois derniers exercices ont été considérablement touchés par la faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain. Cet affaiblissement du dollar canadien a donné lieu à une augmentation du coût des marchandises, car pratiquement toutes les marchandises sont réglées en dollars américains. Au cours de l'exercice 2019, la marge brute de la société a diminué en raison de l'inclusion d'une semaine supplémentaire de résultats d'exploitation au cours de l'exercice 2018 et de l'augmentation des activités de promotion, et ce, malgré l'effet favorable du cours de change sur le coût des marchandises dans le coût des biens vendus attribuable à des achats dans le cadre de contrats de change à des taux plus favorables. Au cours de l'exercice 2020, la marge brute de la société s'est resserrée en raison principalement de la diminution des ventes et de l'accroissement des activités de promotion dans la bannière taille plus de la société, en dépit de l'effet favorable du cours de change sur les achats libellés en dollars américains comptabilisés dans le coût des biens vendus. Au cours de l'exercice 2021, la marge brute de la société s'est resserrée en raison principalement de la diminution des ventes et de l'accroissement des activités de promotion du fait de l'incidence défavorable sans précédent attribuable à la pandémie de COVID-19, ainsi que de l'incidence défavorable du cours de change sur les achats libellés en dollars américains comptabilisés dans le coût des biens vendus.

Sommaire

Au 30 janvier 2021, la situation de trésorerie de la société se composait d'un montant de 77,9 millions de dollars (89,4 millions de dollars au 1^{er} février 2020) sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de son fonds de roulement négatif et de l'absence de dette à long terme (hormis ses obligations locatives). La situation négative du fonds de roulement se compose de passifs courants de 284,5 millions de dollars (y compris des passifs pouvant faire l'objet d'une

transaction de 204,1 millions de dollars) excédant les actifs courants de 216,8 millions de dollars. À la clôture de l'exercice 2021, les niveaux de stocks étaient inférieurs à ceux à la clôture de l'exercice 2020, ce qui s'explique en partie par le plan de restructuration de la société visant à optimiser sa présence sur le marché de la vente au détail grâce à la réduction du nombre de ses magasins et par la fermeture des bannières Addition Elle et Thyme Maternité; à la clôture de l'exercice 2020, les niveaux de stocks étaient environ les mêmes que ceux à la clôture de l'exercice 2019. La société gère ses dépenses d'investissement en immobilisations, lesquelles se chiffraient à 26,1 millions de dollars pour l'exercice 2019, à 23,5 millions de dollars pour l'exercice 2020 et à 6,2 millions de dollars pour l'exercice 2021. Comme il est indiqué à la section intitulée « Principaux faits récents et événements postérieurs à la date de clôture », la société a annulé ou reporté des dépenses d'investissement importantes au cours de l'exercice 2021. Les dépenses d'investissement visent essentiellement la mise à niveau des systèmes de ventes au détail et de la technologie numérique, l'amélioration des systèmes de distribution et de manutention ainsi que la rénovation de magasins existants et la construction de nouveaux magasins.

La société a fermé ses bannières Thyme Maternité et Addition Elle dans le cadre de son plan de restructuration. L'information financière présentée dans les activités abandonnées est directement attribuable aux deux bannières. Les charges administratives et les divers frais de vente et de distribution se rapportant aux fonctions partagées, centralisées ou communes de la société sont tous exclus de la détermination (de la perte nette) du bénéfice net lié aux activités abandonnées.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 EN REGARD DE CEUX DE L'EXERCICE 2020

	Exercice 2021	Exercice 2020 ¹	Variation (en \$)	Variation (en %)
Ventes	533,4 \$	705,5 \$	(172,1) \$	(24,4) %
Coût des biens vendus	287,1	341,6	(54,5)	(16,0) %
Marge brute	246,3	363,9	(117,6)	(32,3) %
Marge brute en %	46,2 %	51,6 %		
Frais de vente et de distribution et charges administratives ²	354,3	401,7	(47,4)	(11,8) %
Résultats des activités d'exploitation	(108,0)	(37,8)	(70,2)	s. o.
Produits financiers nets (charges financières nettes)	8,2	(11,6)	19,8	s. o.
Perte avant impôt sur le résultat	(99,8)	(49,4)	(50,4)	s. o.
Charge d'impôt sur le résultat	0,2	23,8	(23,6)	(99,2) %
Perte nette liée aux activités poursuivies	(100,0)	(73,2)	(26,8)	(36,6) %
Perte liée aux activités abandonnées, après impôt	(72,2)	(14,3)	(57,9)	s. o.
Perte nette	(172,2) \$	(87,5) \$	(84,7) \$	(96,8) %
BAILA ajusté lié aux activités poursuivies	1,0 \$	50,3 \$	(49,3) \$	(98,0) %
Perte par action :				
De base	(3,52) \$	(1,56) \$	(1,96) \$	s. o.
Diluée	(3,52)	(1,56)	(1,96)	s. o.
Perte par action liée aux activités poursuivies :				
De base	(2,05) \$	(1,31) \$	(0,74) \$	(56,5) %
Dilué	(2,05)	(1,31)	(0,74)	(56,5) %

¹ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour présenter séparément les résultats des activités poursuivies et les résultats des activités abandonnées.

² Compte tenu de la dépréciation d'actifs non financiers et de coûts de restructuration de 16,5 millions de dollars et de 26,5 millions de dollars, respectivement, pour l'exercice 2021 (2,6 millions de dollars et néant, respectivement, pour l'exercice 2020).

Ventes

Les ventes au cours de l'exercice 2021 ont diminué de 172,1 millions de dollars, ou 24,4 %, pour s'établir à 533,4 millions de dollars, par rapport à 705,5 millions de dollars pour l'exercice 2020, principalement en raison de l'incidence de la fermeture temporaire des magasins, des tendances relatives à l'achalandage en magasin qui a été inférieur aux niveaux pré-pandémie entre le deuxième et le quatrième trimestre de l'exercice 2021 (voir la section intitulée « Principaux faits récents et événements postérieurs à la date de clôture ») et de la réduction nette globale du nombre de magasins (36 magasins en moins), facteurs contrebalancés en partie par la hausse des ventes en ligne.

Marge brute

La marge brute de l'exercice 2021 a diminué de 117,6 millions de dollars, ou 32,3 %, pour s'établir à 246,3 millions de dollars, comparativement à 363,9 millions de dollars pour l'exercice 2020. La marge brute en pourcentage des ventes a diminué, passant de 51,6 % au cours de l'exercice 2020 à 46,2 % au cours de l'exercice 2021. Cette baisse de la marge brute et de la marge brute en pourcentage des ventes est essentiellement attribuable au fait que la marchandise de la société s'est vendue selon une plus importante démarque qu'à l'habitude en raison des changements des préférences et habitudes des consommateurs à la suite de la transition vers le télétravail pendant la pandémie, à une rotation de l'inventaire plus faible à la suite de la fermeture temporaire des magasins durant une partie de l'exercice 2021 ainsi qu'aux tendances relatives à l'achalandage en

magasin qui a été inférieur aux niveaux observés avant la pandémie, le tout conjugué à l'incidence défavorable du cours de change sur les achats libellés en dollars américains comptabilisés dans le coût des biens vendus.

Frais de vente et de distribution et charges administratives

Le total des frais de vente et de distribution et des charges administratives pour l'exercice 2021 a diminué de 11,8 %, ou de 47,4 millions de dollars par rapport à l'exercice 2020, pour s'établir à 354,3 millions de dollars, alors que les ventes ont reculé de 24,4 %. La diminution de ces charges est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution des charges d'exploitation des magasins et de la charge salariale liée au siège social par suite des mesures prises par la société dans la cadre de son plan de restructuration pour atténuer les conséquences financières de la COVID-19, des fermetures temporaires de magasins et d'un nombre moins élevé de magasins;
- le soutien financier de 33,9 millions de dollars et de 1,4 million de dollars reçu, respectivement, dans le cadre des programmes de Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC ») et de Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (la « SUCL »), qui a été comptabilisé en tant que réduction des frais de vente et de distribution et des charges administratives;
- la diminution de 33,4 millions de dollars des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles essentiellement attribuable à la diminution du nombre de magasins et des baux connexes, à la réduction des investissements dans les immobilisations corporelles et incorporelles depuis l'apparition de la pandémie, et à l'incidence connexe de l'augmentation de la dépréciation d'actifs non financiers (voir ci-dessous);
- facteurs contrebalancés en partie par
- les coûts de restructuration de 26,5 millions de dollars engagés dans le cadre de la restructuration de la société, essentiellement en raison de provisions au titre de contrats de location résiliés, d'indemnités de cessation d'emploi, de pénalités d'annulation de stocks, des crédits de taxe sur les intrants comptabilisés d'avance réclamés par la société à l'égard de factures impayées attribuées à la liste des créiteurs et d'honoraires;
- l'augmentation de 13,9 millions de dollars de la dépréciation d'actifs non financiers qui se rapporte surtout à la rentabilité moindre attendue de certains magasins de détail individuels;
- la hausse de 15,3 millions de dollars des coûts de transport découlant de l'accroissement des ventes en ligne.

Produits financiers nets (charges financières nettes)

Les produits financiers nets se sont chiffrés à 8,2 millions de dollars pour l'exercice 2021, comparativement à des charges financières nettes de 11,6 millions de dollars pour l'exercice 2020. Cette variation est essentiellement attribuable aux facteurs qui suivent :

- un profit de change de 13,4 millions de dollars pour l'exercice 2021, contre une perte de 0,5 million de dollars pour l'exercice 2020, attribuable en grande partie à un profit de 9,7 millions de dollars réalisé à l'échéance et à la cession de contrats de change à terme qui ont cessé d'être désignés comme des couvertures de flux de trésorerie et à l'incidence du cours de change lié aux actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains;
- comme tous les titres négociables ont été vendus au cours de l'exercice 2020, il n'y a pas eu de produits ni de charges liés à la variation de la juste valeur au cours de l'exercice 2021, tandis qu'une diminution nette de 8,3 millions de dollars de la juste valeur des titres négociables avait été inscrite au cours de l'exercice 2020;

- les charges d'intérêts sur les obligations locatives ont diminué de 0,3 million de dollars pour l'exercice 2021 par rapport à l'exercice 2020, en raison essentiellement de la résiliation de contrats de location de la société dans le cadre des procédures en vertu de la LACC;
- les produits de dividendes ont diminué de 1,4 million de dollars pour l'exercice 2021, car la société ne détenait plus de titres négociables, et les produits d'intérêts ont diminué de 1,3 million de dollars en raison des soldes de trésorerie moins élevés détenus au cours de l'exercice et du fait des taux d'intérêt inférieurs sur la trésorerie détenue auprès des banques au cours de l'exercice 2021.

Impôt sur le résultat

Étant donné l'incertitude quant à la capacité de la société à générer ultérieurement des activités rentables et l'évaluation de la direction selon laquelle il n'est pas probable que la société dispose de bénéfices imposables futurs au Canada, la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice 2021 reflète le fait que la société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôt différé au titre des pertes d'exploitation reportées prospectivement. La charge d'impôt de 0,2 million de dollars pour l'exercice 2021 se compose principalement de l'impôt différé lié au reclassement du profit latent cumulatif sur les contrats à terme dans le bénéfice net à partir de la charge d'impôt dans les autres éléments du résultat global et du montant d'impôt estimatif lié à une filiale à l'étranger. Pour l'exercice 2020, la charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 23,8 millions de dollars puisque la société a décomptabilisé intégralement les actifs d'impôt différé non comptabilisés au titre des différences temporaires et en raison du report en avant de pertes d'exploitation à la clôture de l'exercice 2020.

Perte nette liée aux activités poursuivies

La perte nette liée aux activités poursuivies de l'exercice 2021 s'est chiffrée à 100,0 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 2,05 \$), comparativement à 73,2 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 1,31 \$) pour l'exercice 2020. L'augmentation de 26,8 millions de dollars de la perte nette liée aux activités poursuivies est principalement attribuable à la diminution du bénéfice brut et à l'augmentation des coûts de restructuration, contrebalancées en partie par la hausse des produits financiers nets, la baisse de la charge d'impôt sur le résultat et la baisse des charges d'exploitation dans leur ensemble, comme il est mentionné précédemment.

BAlIA ajusté lié aux activités poursuivies

Pour l'exercice 2021, le BAlIA ajusté lié aux activités poursuivies s'est établi à 1,0 million de dollars, comparativement à 50,3 millions de dollars pour l'exercice 2020. La diminution de 49,3 millions de dollars est principalement imputable au recul de 117,6 millions de dollars du bénéfice brut, en partie compensé par la réduction des charges d'exploitation (compte non tenu des coûts de restructuration, des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et de la dépréciation d'actifs non financiers) de 54,4 millions de dollars et l'augmentation de 13,9 millions de dollars du profit de change, comme il est mentionné précédemment.

Perte nette liée aux activités abandonnées

Comme il est indiqué à la section intitulée « Activités abandonnées », la société, dans le cadre de son plan de restructuration, a fermé ses bannières Thyme Maternité et Addition Elle.

L'information financière présentée dans les activités abandonnées est directement attribuable aux deux bannières. Les charges administratives et les divers frais de vente et de distribution se rapportant aux fonctions partagées, centralisées ou communes de la société sont tous exclus de la détermination de la perte nette liée aux activités abandonnées.

La perte nette liée aux activités abandonnées de l'exercice 2021 s'est chiffrée à 72,2 millions de dollars, comparativement à 14,3 millions de dollars pour l'exercice 2020. L'accroissement de 57,9 millions de dollars de la perte nette est principalement attribuable aux coûts de restructuration de 51,7 millions de dollars et à la hausse de 20,7 millions de dollars de la dépréciation d'actifs non financiers comptabilisés par suite de la décision de la société de fermer des bannières et à une diminution de la marge brute par suite de la liquidation de la marchandise à la fermeture des magasins de ces bannières, ces facteurs ayant été en partie contrebalancés par la réduction des charges d'exploitation en raison de la fermeture temporaire des magasins et des mesures prises par la société pour réduire les coûts. De plus, aucune charge de dépréciation du goodwill n'a été comptabilisée pour l'exercice 2021, alors qu'une dépréciation du goodwill de 11,8 millions de dollars pour la bannière Addition Elle a été comptabilisée au cours l'exercice 2020.

De plus amples informations sont présentées à la note 4 afférente aux états financiers consolidés audités au 30 janvier 2021 et pour l'exercice clos à cette date.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2021 EN REGARD DE CEUX DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020

	Quatrième trimestre de l'exercice 2021	Quatrième trimestre de l'exercice 2020 ¹	Variation en \$	Variation en %
Ventes	144,7 \$	184,4 \$	(39,7) \$	(21,5) %
Coût des biens vendus	79,8	96,4	(16,6)	(17,2) %
Marge brute	64,9	88,0	(23,1)	(26,3) %
Marge brute en %	44,9 %	47,7 %		
Frais de vente et de distribution et charges administratives ²	76,7	103,3	(26,6)	(25,8) %
Résultats des activités d'exploitation	(11,8)	(15,3)	3,5	22,9 %
Produits financiers nets (charges financières nettes)	0,4	(1,0)	1,4	s. o.
Perte avant impôt sur le résultat	(11,4)	(16,3)	4,9	30,1 %
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	(0,5)	30,9	(31,4)	s. o.
Perte nette liée aux activités poursuivies	(10,9)	(47,2)	36,3	76,9 %
Perte liée aux activités abandonnées, après impôt	–	(4,5)	4,5	100,0 %
Perte nette	(10,9) \$	(51,7) \$	40,8 \$	78,9 %
BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies :	6,6 \$	8,8 \$	(2,2) \$	(25,0) %
Perte par action :				
De base	(0,22) \$	(1,06) \$	0,84 \$	79,2 %
Diluée	(0,22)	(1,06)	0,84	79,2 %
Perte par action liée aux activités poursuivies				
De base	(0,22) \$	(0,97) \$	0,75 \$	77,3 %
Diluée	(0,22)	(0,97)	0,75	77,3 %

¹ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour présenter séparément les résultats des activités poursuivies et les résultats des activités abandonnées.

² Compte tenu de la dépréciation d'actifs non financiers et de coûts de restructuration de 3,8 millions de dollars et d'un recouvrement de 0,8 million de dollars, respectivement, pour le quatrième trimestre de l'exercice 2021 (0,2 million de dollars et néant, respectivement, pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020).

Ventes

Les ventes du quatrième trimestre de l'exercice 2021 ont diminué de 39,7 millions de dollars, ou 21,5 %, pour s'établir à 144,7 millions de dollars, par rapport à 184,4 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2020, principalement en raison des fermetures de magasin temporaires (voir la section intitulée « Principaux faits récents et événements postérieurs à la date de clôture ») et d'une réduction nette de 36 magasins au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2021, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des ventes en ligne.

Marge brute

La marge brute du quatrième trimestre de l'exercice 2021 a diminué de 23,1 millions de dollars, ou 26,3 %, pour s'établir à 64,9 millions de dollars, comparativement à 88,0 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, du fait surtout d'une diminution des ventes et d'une réduction nette de 36 magasins. La marge brute en pourcentage des ventes a diminué, passant de 47,7 % pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020 à 44,9 % pour le quatrième trimestre de l'exercice 2021. La baisse est essentiellement attribuable à l'augmentation des activités de promotion durant le quatrième trimestre de l'exercice 2021, surtout en ce qui a trait aux vêtements de travail pour hommes et femmes et aux changements rapides des préférences et habitudes des consommateurs dans la foulée de la transition vers le télétravail pendant la pandémie, facteurs conjugués à l'incidence défavorable du cours de change sur les achats libellés en dollars américains comptabilisés dans le coût des biens vendus.

Frais de vente et de distribution et charges administratives

Le total des frais de vente et de distribution et des charges administratives pour le quatrième trimestre de l'exercice 2021 a diminué de 26,6 millions de dollars, ou 25,8 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent pour s'établir à 76,7 millions de dollars, tandis que les ventes ont diminué de 21,5 %. La diminution des charges est principalement attribuable aux éléments suivants :

- la diminution des charges d'exploitation des magasins et de la charge salariale liée au siège social par suite des mesures prises par la société dans le cadre de son plan de restructuration pour atténuer les conséquences financières de la COVID-19, des fermetures temporaires de magasins et d'un nombre moins élevé de magasins;
- le soutien financier de 7,7 millions de dollars et de 1,4 million de dollars reçu, respectivement, dans le cadre des programmes de Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC ») et de Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (la « SUCL »), qui a été comptabilisé en tant que réduction des frais de vente et de distribution et des charges administratives;
- la diminution de 10,2 millions de dollars des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles essentiellement attribuable à la diminution du nombre de magasins et des actifs au titre de droits d'utilisation connexes, à la réduction de l'investissement dans les immobilisations corporelles et incorporelles depuis l'apparition de la pandémie, et à l'incidence connexe de l'augmentation de la dépréciation d'actifs non financiers (voir ci-dessous);
- un recouvrement des coûts de restructuration de 0,8 million de dollars attribuable principalement à l'incidence nette du profit à la réévaluation de contrats de location et aux honoraires professionnels engagés;

- facteurs contrebalancés en partie par
- l'augmentation de 3,6 millions de dollars de la dépréciation d'actifs non financiers qui se rapporte surtout à la rentabilité moindre attendue de certains magasins de détail individuels;
- la hausse de 3,9 millions de dollars des coûts de transport découlant principalement de l'accroissement des ventes en ligne.

Produits financiers nets (charges financières nettes)

Les produits financiers nets se sont élevés à 0,4 million de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2021, comparativement à des charges financières nettes de 1,0 million de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020. Cette variation est principalement attribuable à l'incidence du change sur les actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains, contrebalancé en partie par la baisse des produits d'intérêts tirés de la trésorerie détenue auprès des banques.

Impôt sur le résultat

Étant donné l'incertitude quant à la capacité de la société à générer ultérieurement des activités rentables et l'évaluation de la direction selon laquelle il n'est pas probable que la société dispose de bénéfices imposables futurs au Canada, le recouvrement d'impôt sur le résultat pour le quatrième trimestre de l'exercice 2021 reflète le fait que la société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôt différé au titre des pertes d'exploitation reportées en avant. Le recouvrement d'impôt sur le résultat de 0,5 million de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2021 tient compte de l'incidence de l'impôt estimé relatif à une filiale étrangère. La charge d'impôt sur le résultat du quatrième trimestre de l'exercice 2020 s'est élevée à 30,9 millions de dollars, puisque la société a décomptabilisé intégralement les actifs d'impôt différé au titre des différences temporaires et en raison des pertes d'exploitation reportées en avant à la clôture du quatrième trimestre de l'exercice 2020.

Perte nette liée aux activités poursuivies

La perte nette liée aux activités poursuivies du quatrième trimestre de l'exercice 2021 s'est chiffrée à 10,9 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 0,22 \$), comparativement à 47,2 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 0,97 \$) pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020. La diminution de 36,3 millions de dollars de la perte nette est principalement attribuable à la diminution de la charge d'impôt sur le résultat, de la baisse des charges d'exploitation dans leur ensemble et de la réduction des charges financières nettes, facteurs en partie contrebalancés par la baisse du bénéfice brut, comme il est mentionné précédemment.

BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2021, le BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies s'est établi à 6,6 millions de dollars, comparativement à 8,8 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020. La diminution de 2,2 millions de dollars est principalement imputable au recul de 23,1 millions de dollars du bénéfice brut, en partie compensé par la réduction des charges d'exploitation (compte non tenu du recouvrement des coûts de restructuration, des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et de la dépréciation d'actifs non financiers) de 19,2 millions de dollars et l'augmentation de 1,7 million de dollars du profit de change lié aux actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains, comme il est mentionné précédemment.

Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées

Comme il est indiqué à la section intitulée « Activités abandonnées », la société, dans le cadre de son plan de restructuration, a fermé ses bannières Thyme Maternité et Addition Elle.

Comme les bannières abandonnées n'étaient plus en activité au quatrième trimestre de l'exercice 2021, il n'y avait aucun bénéfice à déclarer. La perte nette liée aux activités abandonnées du quatrième trimestre de l'exercice 2020 s'est établie à 4,5 millions de dollars. L'information financière présentée dans les activités abandonnées est directement attribuable aux deux bannières. Les charges administratives et les divers frais de vente et de distribution se rapportant aux fonctions partagées, centralisées ou communes de la société sont tous exclus de la détermination du bénéfice net (de la perte nette) lié aux activités abandonnées.

De plus amples renseignements financiers sont présentés à la note 4 des états financiers consolidés audités au 30 janvier 2021 et pour l'exercice clos à cette date.

CONTRATS DE CHANGE

La société importe la majeure partie de ses achats de marchandises de fournisseurs étrangers, les délais d'approvisionnement pouvant parfois atteindre 12 mois. La société peut conclure des contrats de change à terme afin de couvrir une partie importante de son exposition aux fluctuations de la valeur du dollar américain. Au début de l'exercice 2021, la société a temporairement suspendu son programme de couverture en raison des incertitudes liées aux engagements d'achats de stocks découlant de la pandémie de COVID-19 et du plan de restructuration. Une fois que l'incertitude entourant la COVID-19 sera levée, la société réévaluera ses options de gestion du risque de change, y compris l'utilisation de contrats de change à terme comme couvertures.

Les contrats de change à terme en cours, qui sont tous désignés comme couvertures de flux de trésorerie, se détaillent comme suit :

	Prix d'exercice moyen	Montant notionnel en \$ US	Actif financier dérivé	Passif financier dérivé	Montant net
30 janvier 2021	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
1 ^{er} février 2020	1,318 \$	175,0 \$	1,1 \$	(0,3) \$	0,8 \$

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

En raison de la saisonnalité et de la période des Fêtes, les résultats d'exploitation d'un trimestre donné ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation d'un exercice complet. Le tableau qui suit présente les principales données financières consolidées pour les huit trimestres les plus récents. Toute référence à « 2021 » correspond à l'exercice clos le 30 janvier 2021 et toute référence à « 2020 » correspond à l'exercice clos le 1^{er} février 2020.

	Quatrième trimestre		Troisième trimestre		Deuxième trimestre		Premier trimestre	
	2021	2020 ¹						
Ventes	144,7 \$	184,4 \$	163,4 \$	183,6 \$	144,0 \$	188,2 \$	81,3 \$	149,3 \$
Perte nette liée aux activités poursuivies	(10,9)	(47,2)	(14,9)	(9,4)	(27,4)	(2,4)	(46,7)	(14,2)
(Perte) bénéfice lié aux activités abandonnées, après impôt	–	(4,5)	0,4	(13,7)	(44,6)	2,3	(28,0)	1,6
Perte nette	(10,9) ²	(51,7)	(14,5) ³	(23,1)	(72,0) ⁴	(0,1)	(74,7) ⁵	(12,6)
Perte par action								
De base	(0,22) ² \$	(1,06) \$	(0,30) ³ \$	(0,47) \$	(1,47) ⁴ \$	(0,00) \$	(1,53) ⁵ \$	(0,20) \$
Diluée	(0,22) ²	(1,06)	(0,30) ³	(0,47)	(1,47) ⁴	(0,00)	(1,53) ⁵	(0,20)
Perte par action liée aux activités poursuivies								
De base	(0,22) \$	(0,97) \$	(0,31) \$	(0,19) \$	(0,56) \$	(0,04) \$	(0,95) \$	(0,22) \$
Diluée	(0,22)	(0,97)	(0,31)	(0,19)	(0,56)	(0,04)	(0,95)	(0,22)

¹ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour présenter séparément les résultats des activités poursuivies et les résultats des activités abandonnées.

² Compte tenu de l'incidence des subventions salariales et pour le loyer de 9,1 millions de dollars et du recouvrement des coûts de restructuration de 0,8 million de dollars, atténués par une dépréciation des actifs non financiers de 3,8 millions de dollars.

³ Compte tenu de l'incidence d'une dépréciation des actifs non financiers de 5,2 millions de dollars, et des coûts de restructuration de 4,8 millions de dollars, atténués par une subvention salariale de 6,8 millions de dollars.

⁴ Compte tenu de l'incidence d'une dépréciation d'actifs non financiers de 9,0 millions de dollars et de coûts de restructuration de 74,2 millions de dollars, en partie contrebalancés par une subvention salariale de 14,8 millions de dollars.

⁵ Compte tenu de l'incidence d'une dépréciation d'actifs non financiers de 20,6 millions de dollars et d'une provision pour évaluation des stocks supplémentaire de 18,3 millions de dollars, en partie contrebalancée par un profit de change latent net de 11,6 millions de dollars lié au reclassement des contrats de change et une subvention salariale de 6,6 millions de dollars.

BILAN

Le tableau suivant présente certains postes choisis du bilan de la société au 30 janvier 2021 et au 1^{er} février 2020 :

	2021	2020	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	77,9 \$	89,4 \$	(11,5) \$	(12,9) %
Clients et autres débiteurs	10,7	6,3	4,4	69,8 %
Actif financier dérivé net	–	0,8	(0,8)	(100,0) %
Stocks	96,1	147,4	(51,3)	(34,8) %
Charges payées d'avance	32,1	9,4	22,7	s. o.
Immobilisations corporelles et incorporelles	76,4	108,4	(32,0)	(29,5) %
Actifs au titre de droits d'utilisation	103,8	198,1	(94,3)	(47,6) %
Fournisseurs et autres créditeurs	31,5	109,7	(78,2)	(71,3) %
Produits différés	12,5	15,0	(2,5)	(16,7) %
Impôt sur le résultat à payer	1,2	3,2	(2,0)	(34,4) %
Obligations locatives (courantes et non courantes)	123,2	213,9	(90,7)	(42,4) %
Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	204,1	–	204,1	s. o.
Passif au titre des retraites	3,1	24,2	(21,1)	(87,2) %

Les variations de certains postes choisis des bilans de la société au 30 janvier 2021 en comparaison au 1^{er} février 2020 s'expliquent essentiellement par ce qui suit :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 11,5 millions de dollars en raison de la réduction des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, cette diminution étant essentiellement attribuable à l'incidence de la fermeture temporaire des magasins et, lors de leur réouverture, aux comportements d'achat des clients qui n'ont pas retrouvé leur niveau pré-pandémie en raison de la COVID-19, partiellement contrebalancée par le contrôle des charges et le report des paiements aux fournisseurs pendant que la société est sous la protection de la LACC, le soutien financier reçu dans le cadre du programme de la SSUC, le maintien de la suspension du versement de dividendes et la réduction des investissements consacrés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2021;
- Les clients et autres débiteurs ont augmenté de 4,4 millions de dollars en raison surtout des montants à recevoir du gouvernement fédéral au titre des subventions salariales et pour le loyer de 7,9 millions de dollars au 30 janvier 2021, facteurs en partie contrebalancés par la diminution des créances sur cartes de crédit et de la baisse des comptes clients liés aux ventes en gros, ainsi que par la baisse des demandes d'indemnisation et des créances liées à la commercialisation;
- Il n'y avait pas d'actif financier dérivé net à la clôture de l'exercice 2021, ce qui s'explique par la décision de la société de suspendre temporairement son programme de couverture en raison des incertitudes liées aux engagements d'achats de stocks;
- Les stocks ont diminué, ce qui s'explique en partie par le plan de restructuration de la société visant à optimiser sa présence sur le marché de la vente au détail grâce à la réduction du nombre de ses magasins, par la fermeture des bannières Addition Elle et Thyme Maternité et en raison d'un accroissement des réserves de stocks requis selon l'estimation de la valeur des ventes de stocks fondée sur la demande et les tendances des ventes après l'exercice 2021;
- Les charges payées d'avance ont augmenté de 22,7 millions de dollars, en raison principalement du versement d'acomptes et des prépaiements exigés par les fournisseurs pendant que la société est sous la protection de la LACC et à la hausse des primes d'assurance payées à l'avance, facteurs contrebalancés en partie par la diminution des paiements d'autres coûts liés aux contrats de location et aux contrats d'entretien de magasins attribuable au plan de restructuration de la société;
- En raison de la réduction considérable des ventes découlant de la pandémie de COVID-19, la société a annulé ou reporté des dépenses d'investissement en immobilisations. Pour l'exercice 2021, un montant de 6,2 millions de dollars a été investi principalement dans les rénovations de magasins. Des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 17,8 millions de dollars et une dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles de 20,8 millions de dollars ont été comptabilisés pour l'exercice 2021 (30,5 millions de dollars et 2,5 millions de dollars respectivement pour l'exercice 2020);
- Les actifs au titre de droits d'utilisation représentent le droit d'utilisation des magasins de détail et de matériel spécifique de la société sur la durée de leur contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation ont diminué de 94,3 millions de dollars, dont une tranche de 35,2 millions de dollars était attribuable à la résiliation de contrats de location de la société dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, et une tranche de 27,0 millions de dollars était attribuable à des modifications de contrat de location découlant principalement des négociations de la société et des changements subséquents apportés au type de contrat de location (c.-à-d. contrat de location à paiements variables plutôt que fixes) avec certains propriétaires. Les actifs au titre de droits d'utilisation ont augmenté de 28,9 millions de dollars par suite des entrées de contrats de location au cours de l'exercice 2021. Des amortissements des immobilisations

corporelles et incorporelles de 43,3 millions de dollars pour l'exercice 2021 (68,6 millions de dollars pour l'exercice 2020) et des charges de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation de 17,7 millions de dollars ont été comptabilisés pour l'exercice 2021 (1,4 million de dollars pour l'exercice 2020). L'augmentation de la dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation est attribuable à la rentabilité moindre attendue de certains magasins de détail individuels et aux incertitudes économiques découlant de la pandémie de COVID-19;

- Les fournisseurs et autres créiteurs ont diminué de 78,2 millions de dollars en raison surtout du reclassement d'obligations générales préalables à la demande aux termes du processus découlant de la LACC dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction, atténué par une hausse attribuable au calendrier des paiements. Se reporter à la note 14 afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice 2021;
- Les produits différés se composent de cartes-cadeaux inutilisées et de points et primes de fidélisation accordées dans le cadre de programmes de fidélisation de la clientèle. Les produits sont comptabilisés lorsque les cartes-cadeaux et les points et primes de fidélisation sont utilisés. Les produits différés ont diminué de 2,5 millions de dollars, en raison surtout d'une réduction des cartes-cadeaux émises et des primes de fidélisation accordées dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle, puisque les émissions de cartes-cadeaux et les primes de fidélisation ont subi l'incidence de la fermeture temporaire de magasins à divers moments tout au long de l'exercice 2021 et de la fermeture des bannières Addition Elle et Thyme Maternité;
- L'impôt sur le résultat à payer se compose des passifs d'impôt estimés. La diminution de 2,0 millions de dollars de l'impôt sur le résultat à payer tient essentiellement aux paiements effectués au titre de l'impôt des années antérieures au cours de l'exercice 2021;
- Les obligations locatives correspondent à la valeur actualisée des obligations de la société d'effectuer des paiements de loyers relativement à ses contrats de location visant les magasins et le matériel. Pour l'exercice 2021, les obligations locatives ont diminué de 90,7 millions de dollars, dont une tranche de 41,5 millions de dollars est attribuable à la résiliation par la société de contrats de location dans le cadre des procédures en vertu de la LACC et un montant de 9,3 millions de dollars a été reclassé dans les obligations pouvant faire l'objet d'une transaction. De plus, au cours de l'exercice 2021, les obligations locatives ont diminué en raison des paiements de loyers de 46,8 millions de dollars et des modifications aux contrats de location de 28,2 millions de dollars, facteurs atténués par des entrées de contrats de location de 28,9 millions de dollars et des charges d'intérêts de 6,2 millions de dollars;
- Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction se composent essentiellement de montants dus à des créanciers (y compris les propriétaires), à d'anciens employés et aux bénéficiaires du régime complémentaire de retraite offert à certains cadres dirigeants (le « RCRC ») de la société. Ces montants seront établis en fonction des dispositions de la LACC et devraient être réglés dans le cadre d'un futur plan d'arrangement qui sera approuvé par le contrôleur et la Cour. Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction correspondent à la meilleure estimation de la société des obligations qui seront ultimement visées par le plan d'arrangement et de transaction avec ses créanciers. Se reporter aux notes 2 f) v) et 14 des états financiers consolidés audités au 30 janvier 2021 et pour l'exercice clos à cette date;
- Le passif au titre des retraites a diminué de 21,1 millions de dollars, du fait surtout que la partie du passif au titre des retraites lié au RCRC (lequel n'est ni enregistré ni préalablement capitalisé) se rapportant à la période précédant la demande ait été reclassée dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction, comme il est indiqué précédemment.

GESTION DES RISQUES D'EXPLOITATION

Incertitude concernant la capacité de la société à poursuivre son exploitation

La détérioration de la situation financière de la société depuis l'ouverture de l'exercice 2021, la situation de trésorerie de la société à la date d'approbation du présent rapport de gestion et l'imprévisibilité de l'issue des questions entourant la procédure déposée sous le régime de la LACC, démontrent qu'il existe une incertitude considérable qui peut jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Le plan de restructuration de la société a forcé la mise en œuvre de mesures visant à conserver des liquidités pour financer ses activités courantes, y compris des réductions des effectifs et des dépenses discrétionnaires, et la société a suspendu le versement de dividendes. Toutefois, la capacité de la société à poursuivre son exploitation dépend de l'obtention de l'acceptation par les créanciers d'un plan d'arrangement qui n'a pas encore été déposé et proposé pour les réclamations soumises au contrôleur dans le cadre du processus prévu par la LACC, et de sa capacité à reprendre ses activités normales, à générer des produits futurs et à assurer la rentabilité de ses activités.

Conjoncture économique

Les facteurs économiques ayant une influence sur les habitudes de dépense des consommateurs pourraient se détériorer ou évoluer d'une manière imprévisible en raison de l'instabilité de la conjoncture économique mondiale, nationale ou régionale. Ces facteurs pourraient avoir des répercussions négatives sur les produits et les marges de la société. Comme les poussées inflationnistes sont imprévisibles, les variations du taux d'inflation ou de déflation toucheront les prix à la consommation, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la performance financière de la société. La société suit de près les conditions économiques afin de réagir aux habitudes de dépenses de consommation et aux contraintes connexes lorsqu'elle prend ses décisions relatives à ses activités à court terme et à long terme.

Concurrence

Le secteur canadien de vente au détail de vêtements est très concurrentiel et compte parmi ses joueurs de grands magasins, des chaînes de magasins spécialisées et des détaillants indépendants. L'incapacité de la société à s'adapter aux tendances de consommation ou à exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait avoir un effet négatif sur sa performance financière. Il n'existe pas de barrière efficace pour empêcher l'entrée sur le marché de détail canadien du vêtement d'un concurrent éventuel, qu'il soit étranger ou canadien, comme le prouve l'arrivée, au cours des dernières années, d'un certain nombre de concurrents étrangers et le nombre croissant de détaillants étrangers qui poursuivent l'expansion de leurs activités au Canada. De même, les consommateurs canadiens ont accès à de nombreux sites de magasinage en ligne à l'échelle internationale. La société estime qu'elle est bien placée pour concurrencer tous les autres détaillants. La société exploite plusieurs bannières, et les marchandises qu'elle offre sont diversifiées, puisque chaque bannière cible un créneau particulier du marché du vêtement pour femmes au Canada. Les magasins de la société proposent aux consommateurs des vêtements mode à prix abordables d'un océan à l'autre. Les clients de la société peuvent également magasiner en ligne, grâce aux sites Web de commerce électronique qu'elle exploite pour chacune de ses bannières. Le secteur du commerce électronique, où évoluent des joueurs nationaux et étrangers, est très concurrentiel. La société a investi des sommes importantes dans ses sites Web de commerce électronique et dans les médias sociaux afin d'attirer les consommateurs vers ses sites Web, et elle est d'avis qu'elle est bien positionnée pour concurrencer dans cet environnement.

Distribution et chaîne d'approvisionnement

La société est tributaire de l'efficacité des activités de son seul et unique centre de distribution. Ainsi, toute perturbation majeure de l'activité du centre de distribution (par exemple, retards dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, catastrophe naturelle, panne des systèmes et destruction ou dommages majeurs causés par un incendie) risque de retarder de façon importante ou d'empêcher le ravitaillement des magasins de la société en temps opportun et de façon économique ou de répondre à la demande des sites de commerce électronique, ce qui pourrait entraîner des pertes de ventes et affecter la satisfaction de ses clients, ce qui risquerait de diminuer considérablement les résultats d'exploitation.

Programmes de fidélisation

Les programmes de fidélisation constituent une offre importante aux consommateurs et un outil de marketing très important pour la société. Le marketing, la promotion et les autres activités commerciales liées à la modification éventuelle des programmes de fidélisation doivent être bien gérés et coordonnés afin de préserver la perception positive des clients. L'incapacité d'assurer la gestion efficace des programmes de fidélisation pourrait nuire à la réputation de la société et avoir une incidence négative sur sa performance financière.

Contrats de location

Tous les magasins de la société font l'objet de contrats de location, dont la plupart sont renouvelables au gré de la société. Tout facteur ayant pour effet de faire obstacle ou de porter préjudice de façon importante à la capacité de la société de louer des locaux situés dans des emplacements de premier ordre ou de louer à nouveau ou de rénover des locaux rentables existants, ou ayant pour effet de retarder la société dans la fermeture de locaux indésirables pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la société. Les obligations en matière de loyers non acquittées avant la date de la requête initiale de la société aux termes de la LACC le 19 mai 2020 et tout montant additionnel réclamé par les propriétaires des locaux à l'égard des contrats de location résiliés en vertu du plan de restructuration de la société seront assujettis à un plan d'arrangement, pour lequel une date de soumission à la Cour n'a pas encore été déterminée.

Habitudes d'achat des consommateurs

Des changements dans les habitudes d'achat des consommateurs pourraient avoir des répercussions sur les ventes. Bon nombre des magasins de la société sont situés dans des centres commerciaux fermés. La capacité de maintenir ou d'accroître le volume des ventes dépend en partie de la popularité continue des centres commerciaux comme destinations de magasinage et de la capacité des centres commerciaux, de leurs locataires et d'autres événements spéciaux à générer un fort achalandage. Divers facteurs, indépendants de la volonté de la société, peuvent faire baisser l'achalandage des centres commerciaux, notamment le ralentissement économique, la fermeture de grands magasins piliers, la météo, la crainte d'attentats terroristes, les restrictions du nombre de clients à l'intérieur des magasins découlant du maintien des protocoles sanitaires liés à la COVID-19, les travaux de construction et l'accessibilité ou les nouvelles façons de magasiner, comme le commerce électronique, les magasins à escompte ou les centres axés sur le style de vie. Tout changement dans les habitudes d'achat des consommateurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

Catastrophes naturelles, conditions météo défavorables, pandémies, boycotts et événements géopolitiques

Une ou des catastrophes naturelles, comme des tremblements de terre et des ouragans, des conditions météo exceptionnellement défavorables, des pandémies, des boycotts et des événements géopolitiques, par exemple de l'agitation civile dans les pays où sont établis des fournisseurs, des actes de terrorisme ou d'autres perturbations semblables pourraient nuire considérablement aux activités et aux résultats financiers de la société. En outre, l'incidence de tels événements sur les activités et les résultats financiers de la société pourrait être exacerbée s'ils se produisent pendant les périodes de pointe pour les ventes de la société.

Ces événements pourraient entraîner les conséquences suivantes : des dommages physiques à un ou plusieurs des biens immobiliers de la société, des hausses du prix de l'essence ou d'autres formes d'énergie, la fermeture temporaire ou permanente de son centre de distribution ou d'un ou plusieurs de ses magasins, des retards dans l'ouverture de nouveaux magasins, une pénurie temporaire de main-d'œuvre adéquate sur un marché donné, une perturbation temporaire ou à long terme de l'approvisionnement en produits provenant de certains fournisseurs locaux et outre-mer, une perturbation temporaire du transport des biens provenant d'outre-mer, des retards dans la livraison des biens au centre de distribution ou aux magasins, une réduction temporaire de la disponibilité des produits en magasin, une réduction temporaire de l'achalandage des magasins et la perturbation des systèmes informatiques. Ces facteurs pourraient nuire considérablement aux activités et aux résultats financiers de la société.

La COVID-19 a donné lieu à des perturbations dans le secteur de l'expédition à l'échelle mondiale, ce qui s'est traduit par une hausse des coûts de transport des marchandises et des retards de livraison. De plus, les protocoles de confinement mis en place au Canada ont eu une incidence sur les habitudes d'achat et le comportement des consommateurs, ce qui pourrait entraîner d'autres effets défavorables pour la société au cours de l'exercice 2022.

Technologie de l'information

La société est tributaire de ses systèmes informatiques pour gérer ses activités, lesquels systèmes sont composés d'une gamme complète de systèmes financiers et de systèmes de ventes au détail, de marchandage, de contrôle des stocks, de planification, de prévision, de préparation de rapports et de distribution. La société continue d'investir dans de nouveaux systèmes de TI dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'organisation. L'incapacité d'assurer une transition réussie des anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI, une interruption majeure ou le piratage des systèmes TI de la société de façon générale pourrait priver la direction de données exactes ou l'empêcher de gérer de façon efficace les activités quotidiennes de l'entreprise ou l'empêcher d'atteindre ses cibles opérationnelles, ce qui entraînerait des perturbations importantes des activités et de possibles pertes financières. La société dépend également d'information pertinente et fiable pour mener ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la qualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace.

L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coût prévues ou les efficiences sur le plan de l'exploitation

provenant des nouveaux systèmes de TI pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Réglementation et législation

La direction estime que la société est dotée d'une structure des plus efficaces pour exercer ses activités. La société est assujettie aux changements importants et défavorables de la réglementation gouvernementale qui risqueraient d'avoir une incidence sur le résultat et les ventes, les taux d'impôt, les droits de douane, les quotas imposés ou rétablis et toutes autres questions légiférées ou réglementées par l'État.

Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques (collectivement, les « lois ») régissant les activités de la société, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le résultat, les taxes sur le capital, les impôts fonciers et les autres impôts et taxes, ainsi que les lois touchant l'importation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage de produits pourrait avoir une incidence négative sur sa performance financière ou opérationnelle. Pour se conformer à ces modifications, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités. L'incapacité de la société à se conformer aux lois et aux ordonnances en temps opportun pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités et à la performance financière de la société.

La société est régulièrement assujettie aux vérifications fiscales de divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il pourrait arriver de temps à autre que les administrations fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus ou que les lois soient modifiées ou que leur interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à de nouvelles cotisations. Ces nouvelles cotisations pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la société au cours des périodes futures.

Sources d'approvisionnement en marchandises

La quasi-totalité de la marchandise de la société est vendue sous sa marque maison. Sur une base annuelle, la société importe directement plus de 90 % de sa marchandise, principalement de l'Asie. Pour l'exercice 2021, aucun fournisseur n'a représenté plus de 10 % des achats de la société (en dollars et (ou) en unités), et il existe une panoplie de sources (tant au pays qu'à l'étranger) pour presque toute la marchandise offerte. La société entretient de bonnes relations avec ses fournisseurs et elle n'a aucune raison de croire qu'elle est exposée à des risques importants qui l'empêcheraient de faire l'acquisition, la distribution et (ou) la vente de marchandises, et ce, sur une base permanente. Au cours de l'exercice 2021, l'éclosion de COVID-19 a perturbé la chaîne d'approvisionnement de la société. Une hausse sans précédent de la demande de marchandises transportée par conteneur et une réduction de la capacité en navires ont entraîné des retards de livraison de marchandises et une augmentation des coûts de transport de marchandises qui pourraient avoir des conséquences financières défavorables pour la société au cours de l'exercice 2022.

La société s'efforce d'être écoresponsable et est consciente que la pression concurrentielle à l'égard de la croissance économique et de l'efficacité des coûts doit s'harmoniser avec une méthode éprouvée de gestion de la durabilité, y compris avec la gestion de l'environnement. La société a adopté des pratiques d'approvisionnement et d'autres pratiques commerciales qui répondent aux inquiétudes de ses clients en matière d'environnement. La société a instauré des principes directeurs selon lesquels elle doit respecter l'ensemble des lois et règlements

applicables touchant l'environnement. Bien que la société exige que ses fournisseurs se conforment à ces lignes directrices, rien ne garantit que ceux-ci n'agiront pas de façon à nuire à la réputation de la société, comme il s'agit de tiers indépendants sur lesquels la société n'exerce aucun contrôle. Cependant, en cas de défaut de conformité évident, la société pourrait être appelée à chercher de nouveaux fournisseurs, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur ses résultats financiers en raison d'une augmentation des coûts ou de retards de livraison éventuels.

Cybersécurité, vie privée et protection des renseignements personnels

La société est assujettie à diverses lois concernant la protection des renseignements personnels de ses clients, des titulaires de cartes et des membres de son personnel, et elle s'est dotée d'une politique relative à la protection de la vie privée où sont présentées des lignes directrices sur le traitement des renseignements personnels. Les systèmes informatiques de la société renferment des renseignements personnels sur les clients, les titulaires de cartes et les membres de son personnel. Toute défaillance ou vulnérabilité de ces systèmes ou la non-conformité de la société aux lois ou règlements, y compris en matière de protection des renseignements personnels concernant les membres de son personnel et ses clients, pourrait nuire à sa réputation, à ses activités et à sa performance financière.

La société dépend du fonctionnement ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, notamment les sites Internet internes et publics, les installations d'hébergement et de traitement de données, les services infonuagiques et le matériel, comme le traitement aux points de vente dans les magasins, pour exercer ses activités. Dans le cours normal des activités, la société recueille, traite, transmet et conserve des renseignements confidentiels, sensibles et personnels (les « renseignements confidentiels ») au sujet de la société et de ses employés, ses fournisseurs, ses clients et les titulaires de cartes de crédit. Une partie de ces renseignements confidentiels sont détenus et gérés par des tiers fournisseurs de services. Comme c'est le cas pour les autres grandes sociétés de renom, la société fait régulièrement l'objet de cyberattaques, lesquelles se produisent plus fréquemment, sont en constante évolution de par leur nature et deviennent plus complexes.

La société a mis en œuvre des mesures de sécurité, notamment la formation, la surveillance et la mise à l'essai des employés, la maintenance de systèmes de protection et de plans de secours, pour protéger les renseignements confidentiels et empêcher l'accès non autorisé à ceux-ci et pour réduire la probabilité de perturbation de ses systèmes de TI. La société a également établi des processus, des protocoles et des normes de sécurité qui s'appliquent aux tiers fournisseurs de services. Malgré ces mesures, tous les systèmes informatiques de la société, y compris ses systèmes de sauvegarde et les systèmes de tout tiers fournisseur de services qu'elle utilise, sont vulnérables aux dommages, aux interruptions, aux dysfonctionnements ou aux pannes pour une multitude de raisons, y compris les vols physiques, les incendies, les coupures de courant, les pannes d'ordinateur et de télécommunications ou d'autres catastrophes, ainsi que les atteintes à la sécurité internes et externes, les attaques par déni de service, les virus, les vers et d'autres causes de perturbations connues ou inconnues.

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être incapables de prévoir, de détecter rapidement ou de contrer adéquatement un ou plusieurs des moyens, en évolution rapide et de plus en plus complexes, par lesquels des pirates informatiques, des cyberterroristes et d'autres personnes pourraient tenter de contourner les mesures de sécurité des systèmes informatiques de la société ou de ses tiers fournisseurs de services. Comme les menaces informatiques évoluent et deviennent plus difficiles à détecter et à prévenir avec succès, une ou plusieurs menaces informatiques pourraient déjouer les mesures de sécurité de la société ou de ses tiers fournisseurs de services. De plus, une erreur ou un méfait d'un employé, une mauvaise gestion des mots de passe ou d'autres irrégularités pourraient donner lieu à une violation des mesures de sécurité de la

société ou de ses tiers fournisseurs de services, ce qui pourrait entraîner une atteinte à la protection de la vie privée ou des renseignements confidentiels des employés, des clients ou des titulaires de cartes de crédit.

Si la société omet d'attribuer et de gérer efficacement les ressources nécessaires pour bâtir et entretenir une infrastructure de TI fiable ou de détecter rapidement les incidents relatifs à la cybersécurité et d'y réagir adéquatement, ou si les systèmes informatiques de la société ou de ses tiers fournisseurs de services sont endommagés, détruits, fermés, interrompus ou cessent de fonctionner correctement, les activités de la société pourraient être perturbées et la société pourrait, entre autres, être exposée à ce qui suit : des erreurs de transactions, des inefficiences de traitement, la perte de clients ou l'incapacité d'attirer de nouveaux clients, la perte de ventes, la perte de renseignements confidentiels ou d'autres actifs ou l'accès non autorisé à ceux-ci, la perte ou la violation de propriété intellectuelle ou de secrets commerciaux, le risque de ternir sa réputation, des litiges, des mesures d'exécution de la réglementation, l'infraction aux lois et règlements concernant la vie privée et la sécurité ou d'autres lois et règlements, et les coûts des mesures correctives.

Procédures judiciaires

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie à des procédures judiciaires et peut faire l'objet de poursuites. Ces poursuites l'opposent notamment à des propriétaires d'immeubles, à des fournisseurs, à des clients, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou à d'autres entités. L'issue des procédures judiciaires et des réclamations est incertaine et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la réputation, les activités, la situation financière ou la performance de la société.

Marchandisage, commerce électronique et technologies de rupture

La société peut avoir des stocks dont la clientèle ne veut pas ou n'a pas besoin, qui ne correspondent pas aux tendances actuelles, au goût des clients, à leurs habitudes ou aux préférences régionales, portent un prix que les consommateurs ne sont pas disposés à payer ou arrivent en retard sur le marché. Les activités de la société en ce qui a trait aux stocks, aux ventes ainsi qu'au volume et à la combinaison de produits sont touchées à divers degrés par leur caractère saisonnier, dont certaines périodes fériées au cours de l'année. Si la commercialisation n'est pas efficace ou ne répond pas à la demande des consommateurs, la performance financière de la société pourrait en souffrir.

Les clients s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client agréable en ligne, notamment un site Web convivial, un traitement des paiements fiable et sécurisé et un processus de cueillette et de livraison de la marchandise bien orchestré. Si les systèmes sont endommagés ou cessent de fonctionner correctement, des dépenses d'investissement pourront être nécessaires. La société est également vulnérable à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, notamment le temps d'arrêt du site Web et toute autre défaillance technologique, les modifications apportées à la réglementation fédérale et provinciale, les atteintes à la sécurité et les préoccupations de confidentialité du consommateur. L'inefficacité des systèmes technologiques peut compromettre la capacité de la société à faire croître son commerce électronique. La stratégie omnicanal de la société exige des investissements pour améliorer l'expérience client numérique, mais rien ne garantit que la société pourra recouvrer les coûts connexes engagés.

Le commerce de détail exige une expérience de magasinage par voie numérique efficace et intégrée. L'émergence des technologies de rupture et les progrès exponentiels que connaît le domaine numérique pourraient avoir une incidence sur les besoins d'espace physique des entreprises de détail. Bien que l'importance de la présence physique d'un détaillant ait été

démontrée, les exigences en matière de grandeur et d'emplacement des locaux pourraient être sujettes à davantage de changements. Toute incapacité à adapter les modèles économiques pour qu'ils reconnaissent et gèrent ce virage en temps opportun pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités ou la performance financière de la société.

Principaux dirigeants et capacité à attirer et à retenir du personnel clé

La réussite de la société repose sur l'apport continu de ses principaux dirigeants, dont certains possèdent des compétences et des expériences uniques et difficiles à remplacer à court terme. La perte ou l'interruption des services fournis par un dirigeant clé pourrait porter préjudice à la société pendant la période de transition requise pour permettre à un successeur d'assumer les responsabilités liées au poste de direction clé. La réussite de la société dépendra aussi de sa capacité à attirer et à retenir à son service d'autres employés clés. Rien ne garantit, cependant, que la société sera en mesure de le faire, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur ses activités.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société pourrait recourir périodiquement à des instruments dérivés pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives de la société proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Les informations relatives à l'exposition de la société aux risques, en particulier aux risques de crédit, de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de prix sur les instruments de capitaux propres sont présentées ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque lié à toute perte inattendue attribuable au défaut d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui l'exposent à des concentrations du risque de crédit sont essentiellement constitués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des clients et autres débiteurs et des contrats de change à terme. La société atténue son exposition au risque de crédit à l'égard de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des contrats de change à terme en traitant avec d'importantes institutions financières canadiennes. Les clients et autres débiteurs de la société consistent essentiellement en des montants à recevoir sous forme d'aide publique et des créances sur cartes de crédit contractées au cours des derniers jours de l'exercice et réglées au cours des premiers jours de l'exercice suivant. En raison de la nature des activités de la société et du faible risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs de la société au 30 janvier 2021 et au 1^{er} février 2020, les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont négligeables.

Au 30 janvier 2021, l'exposition maximale de la société au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers s'établissait comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	77,9 \$
Clients et autres débiteurs	10,7
	<u>88,6 \$</u>

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la possibilité que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la société s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. L'échéance contractuelle de la plupart des fournisseurs et autres créditeurs est d'au plus 12 mois.

Pour l'exercice 2021, la société a subi une perte nette de 172,2 millions de dollars. Au 30 janvier 2021, les passifs courants de la société se sont élevés à 284,5 millions de dollars (dont une tranche de 204,1 millions de dollars peut faire l'objet de transactions dans le cadre des procédures en vertu de la LACC) et les actifs liquides courants, qui se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, se sont établis à 77,9 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2021, les créanciers de la société ont résilié l'autorisation de découvert maximale de 25 millions de dollars alors que le montant de 40 millions de dollars réservé à la garantie de lettres de crédit a été réduit à au plus 1 million de dollars. Étant donné la détérioration de la situation financière de la société au cours de l'exercice 2021, l'élimination effective de ses facilités de crédit antérieures et l'incertitude persistante qui entoure la pandémie de COVID-19, la société a obtenu le 19 mai 2020 une ordonnance initiale (l'« ordonnance ») afin de se placer sous la protection de la LACC. Le 5 août 2020, la société a obtenu auprès d'une institution financière canadienne un financement provisoire garanti (le « prêt débiteur-exploitant ») d'un montant maximal de 60 millions de dollars, y compris des facilités permettant d'obtenir des lettres de crédit d'un montant maximal de 5,0 millions de dollars. Se reporter à la note 23 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2021.

Risque de change

La société achète une quantité importante de marchandises en dollars américains et, par conséquent, une volatilité importante de la devise américaine par rapport à la devise canadienne peut avoir des répercussions négatives sur sa marge brute. La société envisage plusieurs solutions de rechange pour gérer le risque de change sur les flux de trésorerie se rapportant à ces achats. Elles comprennent notamment divers types de contrats d'options sur devises ou de contrats à terme de gré à gré d'au plus 12 mois habituellement, et des achats sur le marché au comptant en dollars américains. Un contrat d'option sur devises consiste en une option ou une obligation d'acheter des devises auprès d'une contrepartie. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieur d'une devise à un prix et à une date déterminés. La société pourrait conclure certains contrats de change à terme admissibles qu'elle a désigné comme instruments de couverture des flux de trésorerie, ce qui donne lieu à la comptabilisation des écarts de conversion liés à l'évaluation à la valeur de marché relatifs aux instruments couverts admissibles à titre de composante des autres éléments du résultat global. Comme il est décrit à la note 25 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2021, l'incertitude liée à la COVID-19 et à l'issue des questions entourant la procédure déposée sous le régime de la LACC a incité la société à réduire les achats futurs pour lesquels des contrats de change étaient désignés comme couvertures de flux de trésorerie et la réalisation de ces achats n'est plus attendue. Par conséquent, les profits et les pertes de change sur les achats de marchandises sont comptabilisés dans le bénéfice net plutôt que dans les autres éléments du résultat global.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars américains, constitués principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'un montant de 39,8 millions de dollars américains et de dettes fournisseurs s'élevant à 53,9 millions de dollars américains, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur le résultat net. Au 30 janvier 2021, une hausse ou une baisse de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une augmentation ou une diminution respective de 1,8 million de dollars du résultat net de la société pour l'exercice 2021.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie de la société. Les fluctuations du marché à l'égard des taux d'intérêt se repercutent sur le résultat de la société relativement aux intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui sont principalement investis auprès des grandes institutions financières canadiennes. Au 30 janvier 2021, la société disposait d'une facilité de prêt débiteur-exploitant d'au plus 60,0 millions de dollars, y compris des facilités de crédit réservé à la garantie de lettres de crédit d'au plus 5,0 millions de dollars. Le prêt débiteur-exploitant porte intérêt au taux préférentiel du prêteur majoré de 5,0 % par année sur le principal restant dû du prêt débiteur-exploitant. Au 30 janvier 2021, outre l'émission de lettres de crédit d'un montant total de 0,4 million de dollars, la société n'a pas effectué de prélèvements sur la facilité de prêt débiteur-exploitant.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt au 30 janvier 2021 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice 2021, la société a gagné des intérêts créditeurs de 0,4 million de dollars sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. Une augmentation ou une diminution de 50 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une hausse ou à une baisse du résultat net de 0,3 million de dollars, respectivement. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constantes.

LIQUIDITÉS, FLUX DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL

Les fonds qu'utilise la société servent essentiellement à répondre aux exigences du fonds de roulement et aux dépenses d'investissement. Au 30 janvier 2021, les capitaux propres se sont élevés à 21,7 millions de dollars, ou 0,44 \$ par action (193,8 millions de dollars, ou 3,97 \$ par action au 1^{er} février 2020). Au 30 janvier 2021, la société a des passifs courants totalisant 284,5 millions de dollars (y compris des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction de 204,1 millions de dollars) (189,9 millions de dollars au 1^{er} février 2020) et un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie totalisant 77,9 millions de dollars (89,4 millions de dollars au 1^{er} février 2020) et elle n'a aucune dette à long terme (hormis des obligations locatives). La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans des comptes portant intérêt, principalement auprès d'une grande institution financière canadienne.

Le 5 août 2020, avec l'autorisation de la Cour, la société a obtenu auprès d'une institution financière canadienne un financement provisoire garanti, aussi appelé le « prêt débiteur-exploitant », qui consiste en une facilité de crédit renouvelable d'un montant maximal de 60,0 millions de dollars, y compris des facilités permettant d'obtenir des lettres de crédit d'un montant maximal de 5,0 millions de dollars. Le prêt débiteur-exploitant porte intérêt au taux préférentiel du prêteur majoré de 5,0 % par année sur le principal restant dû du prêt débiteur-exploitant. Au 30 janvier 2021, outre l'émission de lettres de crédit d'un montant total de 0,4 million de dollars, la société n'a pas eu recours au prêt débiteur-exploitant. La société a pris d'autres

mesures pour préserver ses liquidités autant que possible, notamment la compression des effectifs par des mises à pied, la réduction des dépenses discrétionnaires et les reports de dépenses d'investissement, comme il est expliqué ci-dessous. Dans le but de préserver les liquidités, le conseil d'administration de la société a maintenu la suspension du dividende trimestriel.

Au cours de l'exercice 2021, la société avait annulé ou retardé des investissements importants en raison de l'incertitude économique et avait engagé des dépenses d'investissement d'environ 6,2 millions de dollars, selon la méthode de la comptabilité de trésorerie, principalement pour des rénovations de magasins. Compte non tenu de toute incidence prolongée de l'incertitude économique liée à la COVID-19, la société prévoit réaliser des dépenses d'investissement d'environ 14,0 millions de dollars au cours de l'exercice 2022 dans divers chantiers prioritaires tels que la rénovation de magasins, des projets de visibilité, le service à la clientèle et d'autres initiatives générales.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les engagements financiers de la société, exclusion faite des fournisseurs et autres créditeurs, en date du 30 janvier 2021.

Obligations contractuelles	Total	D'ici un an	Dans deux à quatre ans	Dans cinq ans et plus
Obligations au titre des contrats de location ¹	130,0 \$	43,6 \$	60,0 \$	26,4 \$
Obligations d'achat ²	112,0	103,0	9,0	–
Autres contrats de service	12,4	3,8	7,7	0,9
Total des obligations contractuelles	254,4 \$	150,4 \$	76,7 \$	27,3 \$

1 Représente les montants minimaux non actualisés des loyers à payer aux termes des contrats de location visant les magasins de détail et le matériel de bureau. Les contrats de location résiliés qui sont inclus dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction aux termes du processus découlant de la LACC ne sont pas pris en compte. Se reporter aux notes 10 et 14 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2021.

2 Comprend les montants se rapportant aux ententes visant l'achat de biens et services qui sont irrévocables et exécutoires pour la société.

En date du 30 janvier 2021, le passif au titre des retraites de la société n'est pas inclus dans le tableau ci-dessus puisque le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains. Se reporter à la note 15 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2021.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

En date du 19 avril 2021, 13 440 000 actions ordinaires et 35 427 322 actions de catégorie A sans droit de vote de la société étaient émises et en circulation. Chaque action ordinaire donne à son porteur une voix aux assemblées des actionnaires de la société. Le nombre des options sur actions en cours de la société s'établissait à 1 357 000 et leur prix d'exercice moyen était de 8,84 \$. Chaque option sur actions donne à son porteur le droit d'acheter une action de catégorie A sans droit de vote de la société à un prix d'exercice établi en fonction du cours des actions à la date à laquelle l'option a été attribuée.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la société doit prendre des engagements longtemps d'avance pour l'approvisionnement d'une part importante de ses achats de marchandises, dans certains cas jusqu'à douze mois d'avance. La majeure partie de ces achats doit être réglée en dollars américains. La société a envisagé diverses stratégies pour gérer le coût de ses engagements à long terme en dollars américains, notamment des achats au prix au comptant et des contrats de change à terme assortis généralement d'échéances d'au plus 12 mois et qui sont normalement désignés comme couvertures de flux de trésorerie. La réalisation d'achats futurs libellés en dollars américains et couverts par des contrats à terme en cours n'était plus considérée comme étant probable en raison de l'effort de la société visant à réduire les achats de stocks à l'avenir dans le contexte de l'incertitude qui entoure la pandémie de COVID-19 et du plan de restructuration. En conséquence, la société avait initialement reclassé le profit latent cumulatif sur ces contrats à terme dans le bénéfice net à partir des autres éléments du résultat global. Au cours de l'exercice 2021, ces contrats à terme d'une valeur nominale de 15,0 millions de dollars américains sont arrivés à échéance et la société a cédé tous les autres contrats à terme en cours d'une valeur nominale de 115,0 millions de dollars américains, ce qui a donné lieu à un profit de change réalisé de 9,7 millions de dollars comptabilisé pour l'exercice 2021.

La société a temporairement suspendu son programme de couverture en raison des incertitudes liées aux engagements d'achats de stocks découlant de la pandémie de COVID-19 et du plan de restructuration. Aucun contrat de change n'est en cours au 30 janvier 2021, tel qu'il est décrit précédemment à la rubrique « Contrats de change » du présent rapport de gestion.

Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieure d'une devise à un prix et à une date déterminés. Les risques de crédit existent dans l'éventualité où une contrepartie manquerait à ses engagements. La société réduit ce risque en ne faisant affaire qu'avec des contreparties hautement cotées, habituellement des grandes banques à charte canadiennes.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes (membres et non-membres de la direction) ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Le conseil d'administration (dont fait partie le chef de la direction et le président) est responsable de la planification, de la supervision et de la gestion des activités de la société et ses membres sont considérés comme des principaux dirigeants. Les membres du conseil d'administration participent au plan d'options sur actions, tel qu'il est décrit à la note 17 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2021.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération liée aux principaux dirigeants :

	<u>Exercice 2021</u>	<u>Exercice 2020</u>
Salaires, rémunération des administrateurs et avantages à court terme	1,3 \$	1,6 \$
Charge de rémunération fondée sur des actions	–	–
	<u>1,3 \$</u>	<u>1,6 \$</u>

Autres transactions entre parties liées

La société a engagé des honoraires de 1,3 million de dollars au cours de l'exercice 2021 (0,4 million de dollars pour l'exercice 2020) relativement à des services juridiques rendus par un cabinet d'avocats auquel sont associés des membres du conseil d'administration.

Ces transactions sont inscrites au montant de la contrepartie versée conformément à ce qui a été établi et convenu par les parties liées.

Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction comprennent un montant de 7,2 millions de dollars lié aux passifs au titre des retraites payable au président et chef de la direction et au chef des finances de la société.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La société a recours à ses liquidités pour financer ses besoins en fonds de roulement de même que les dépenses d'investissement en immobilisations continues. Les instruments financiers qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit consistent essentiellement en des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie, des clients et autres débiteurs et des contrats de change. La société atténue ce risque en ne traitant qu'avec des contreparties hautement cotées, soit ordinairement de grandes institutions financières canadiennes. La société surveille de près le risque auquel l'exposent ses placements de liquidités à court terme.

Comme la volatilité du dollar américain par rapport au dollar canadien se répercute sur le bénéfice et même si la société envisage diverses stratégies pour gérer le coût de ses obligations continues libellées en dollars américains, dont des achats au prix au comptant et des contrats de change, cette volatilité peut l'exposer à des risques. La suspension temporaire du programme de couverture de la société a eu pour effet d'accroître l'exposition au risque lié à une appréciation du dollar américain.

Pour plus d'informations sur les instruments financiers de la société, sur leur classement, leur incidence sur les états financiers et la détermination de leur juste valeur, il y a lieu de se reporter à la note 25 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2021.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. La direction a posé des jugements importants en lien avec l'incidence potentielle de la COVID-19 sur les actifs, les passifs, les produits et les charges présentés de la société et sur les informations à présenter connexes au moyen d'estimations et d'hypothèses qui reposent sur des incertitudes significatives. La mesure dans laquelle la COVID-19 continuera d'avoir une incidence sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est très incertaine et impossible à prévoir pour le moment. Cette évolution future tient compte de la progression de la vaccination contre la COVID-19 au Canada, des mesures prises par les différentes autorités gouvernementales pour contenir le virus et la propagation de ses variants afin de contenir les vagues potentielles futures ainsi que des habitudes de magasinage des clients futures, y compris les ventes en ligne. Par conséquent, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ceux découlant des estimations et hypothèses de la direction.

Les méthodes comptables importantes exposées à de tels jugements et les principales sources d'estimation relative à l'incertitude qui, de l'avis de la société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les résultats et la situation financière présentés se détaillent comme suit.

Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen d'évaluations actuarielles, lesquelles comprennent la formulation d'hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des augmentations de salaire futures et des taux de mortalité. Du fait de la nature à long terme des régimes, ces estimations sont assujetties à un degré élevé d'incertitude.

Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits. Les droits abandonnés représentent une estimation des cartes-cadeaux qui ne seront jamais encaissées. Le montant des droits abandonnés est revu de façon régulière et est estimé en fonction des tendances d'encaissement passées.

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. En cas de soldes de marchandises excédentaires, des estimations des valeurs de réalisation nettes à l'égard des stocks excédentaires sont effectuées. La société a établi des provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût. La société a posé des hypothèses à l'égard de la quantité de marchandises qui seront vendues en deçà de leur coût en fonction des tendances de ventes passées. De plus, dans le cadre de l'évaluation des stocks, des provisions sont constituées au titre des freintes des stocks pour la perte ou le vol d'articles en fonction des tendances historiques du dénombrement réel des stocks.

La COVID-19 augmente le risque d'incertitude lié à ces estimations puisqu'elles reposent habituellement sur les tendances passées des ventes. L'incidence sans précédent de la COVID-19 exige que la direction applique un degré plus élevé de jugement afin de déterminer les estimations utilisées pour établir les provisions relativement aux stocks de marchandises qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût.

Dépréciation d'actifs non financiers

La société doit évaluer la possibilité que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) puissent ne pas être recouvrables. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur. En ce qui a trait au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, des tests de dépréciation sont effectués au moins une fois l'an. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. La COVID-19 augmente le risque d'incertitude lié aux estimations de la direction. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation

et les immobilisations incorporelles aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction

Le 20 août 2020, la Cour a rendu sa décision concernant l'ordonnance sur la procédure de réclamation, établissant les règles selon lesquelles les créanciers doivent présenter une preuve de réclamation. Cette ordonnance a permis aux créanciers de soumettre leurs réclamations pour la période allant du 10 septembre 2020 au 21 octobre 2020 (« date limite des réclamations »). Toutes les réclamations sont déterminées au 19 mai 2020, date de l'ordonnance initiale et, conséquemment, le début des procédures en vertu de la LACC. Le contrôleur a engagé la procédure en vue de l'identification, de la résolution et de l'exclusion de réclamations, dans le cadre des procédures en vertu de la LACC. À la date d'approbation des présents états financiers consolidés, il n'est pas possible de déterminer le montant des réclamations qui seront finalement autorisées par la Cour puisque le processus d'identification, de résolution et d'exclusion de réclamations du contrôleur n'est pas terminé et qu'il pourrait s'écouler un temps considérable avant la résolution des réclamations. Par conséquent, les montants identifiés comme passifs pouvant faire l'objet d'une transaction ont été estimés selon l'information disponible, que la direction juge raisonnable dans les circonstances. Ces estimations et hypothèses sont ajustées lorsque les faits et les circonstances l'exigent. Puisque les événements futurs et leurs répercussions ne peuvent être déterminés avec précision, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ces estimations. Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction correspondent à la meilleure estimation de la société des passifs qui seront ultimement visés par le plan d'arrangement et de transaction avec ses créanciers.

Contrats de location

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La direction détermine le taux d'emprunt marginal de chaque actif loué en tenant compte de la solvabilité de la société, de la garantie, de la durée et de la valeur de l'actif loué sous-jacent, et de l'environnement économique dans lequel l'actif loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent être modifiés en raison de changements macroéconomiques dans l'environnement.

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

Secteurs d'exploitation

La société pose un jugement lorsqu'elle évalue les critères de regroupement des secteurs d'exploitation. Pour déterminer les secteurs à présenter de la société, cette dernière a recours au processus établi dans l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, laquelle comprend l'identification du principal décideur opérationnel, soit le chef de la direction, la détermination des secteurs d'exploitation et le regroupement des secteurs d'exploitation. Au 30 janvier 2021, il a été déterminé que les secteurs d'exploitation de la société, avant le regroupement, correspondent aux trois bannières de la société : Reitmans, Penningtons et RW & CO. Au cours de l'exercice 2021, la société a annoncé, dans le cadre de son plan de restructuration, la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle. Pour l'exercice 2021, les résultats d'exploitation directement attribuables aux deux bannières sont présentés dans les activités abandonnées.

La rentabilité de chacun de ces secteurs d'exploitation est évaluée par le principal décideur opérationnel et cette information est utilisée pour assurer l'attribution de ressources adéquates à chacun des secteurs de la société. Le principal décideur opérationnel évalue la rentabilité de la bannière dans son ensemble, qui comprend à la fois les canaux de vente en magasin et en ligne.

Cette approche s'inscrit dans la stratégie omnicanal adoptée par la société, qui consiste à permettre aux clients de faire des achats aisément dans les magasins de détail et en ligne. Comme les secteurs d'exploitation de la société présentent des caractéristiques économiques, des clientèles (féminines, principalement) et des produits (vêtements pour femmes, principalement) qui sont tous trois de nature similaire, la société a regroupé ses secteurs d'exploitation en un seul secteur à présenter. La similitude des caractéristiques économiques s'explique par le fait que les activités des secteurs d'exploitation de la société ont surtout trait aux vêtements pour femmes, qu'elles sont principalement menées au Canada et que, par conséquent, elles subissent les mêmes pressions économiques. Les secteurs d'exploitation de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment au niveau des prix, des produits novateurs et des sélections de produits, de la part de concurrents existants et de nouveaux venus sur le marché. Par ailleurs, les secteurs d'exploitation partagent entre eux des fonctions communes et centralisées, dont les fonctions de distribution et de technologie de l'information.

Contrats de location

La direction pose un jugement, contrat par contrat, pour déterminer la durée appropriée de location. La direction tient compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant que la société a un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans des améliorations locatives de grande envergure ou le rendement des magasins. Les périodes couvertes par les options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location seulement si la direction a une certitude raisonnable de procéder au renouvellement.

La direction considère la certitude raisonnable comme un seuil élevé. Les changements à l'environnement économique ou au secteur du détail peuvent avoir une incidence sur les évaluations de la durée d'un contrat de location effectuées par la direction, et tout changement aux estimations effectuées par la direction de la durée d'un contrat de location pourrait avoir une incidence importante sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que ces actifs seront recouvrables. Ceci implique une évaluation du moment où ces actifs d'impôt différé devraient être repris et demande de poser un jugement pour déterminer si la société disposera de bénéfices imposables suffisants auxquels ces éléments pourront être imputés.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Une nouvelle modification des normes et interprétations intitulée *Allègements de loyer liés à la COVID-19 (modification de l'IFRS 16)*, dont l'adoption anticipée est permise, n'a pas été appliquée aux fins de l'établissement des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2021.

De plus amples informations sur cette modification sont fournies à la note 3 a) afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice 2021.

INFORMATION CONCERNANT LA GOUVERNANCE

L'information qui suit, fournie conformément à l'Annexe 58-101A1, *Information concernant la gouvernance* (l'« Annexe 58-101A1 ») de la *Norme canadienne 58-101 – Information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (au Québec, le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*) (le « Règlement 58-101 »), présente des renseignements détaillés sur les pratiques de gouvernance de Reitmans (Canada) Limitée (la « Société »), le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») et les divers comités du conseil.

La Société est un « émetteur émergent » au sens du Règlement 58-101 depuis le 30 juillet 2020. Le Règlement 58-101 prévoit, pour les émetteurs émergents, des obligations d'information simplifiées en ce qui a trait aux pratiques en matière de gouvernance. Toutefois, la Société a choisi d'inclure l'information requise aux termes de l'Annexe 58-101A1, qui s'applique uniquement aux émetteurs qui ne sont pas des émetteurs émergents, (i) en raison de son passé de société inscrite à la cote de la Bourse de Toronto, et (ii) dans le but de fournir à ses actionnaires davantage d'information sur ses pratiques de gouvernance.

GOVERNANCE

Les pratiques de gouvernance de la Société sont en grande partie conformes aux lignes directrices de l'*Instruction générale canadienne 58-201 – Gouvernance* (au Québec, l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance*) adoptée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « lignes directrices »), et les divergences par rapport aux lignes directrices sont énoncées ci-dessous.

Ces lignes directrices (qui ne sont pas obligatoires) traitent de la constitution des conseils d'administration et de leurs comités, de leurs fonctions, de leur indépendance à l'égard de la direction et d'autres moyens destinés à assurer une saine gouvernance. Le conseil a examiné ses pratiques et, sur la recommandation de son comité de gouvernance, a approuvé l'information donnée ci-dessous.

Conseil d'administration

Les lignes directrices recommandent qu'un conseil d'administration soit composé majoritairement d'administrateurs indépendants (c'est-à-dire des administrateurs qui n'ont pas de relations dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles nuisent à l'indépendance de leur jugement). Le conseil est composé actuellement de huit administrateurs. D'après les renseignements fournis par les administrateurs quant à leur situation respective, le conseil a établi que la majorité des administrateurs sont « indépendants », selon le sens donné à ce terme dans les lignes directrices.

M. Stephen F. Reitman, président et chef de la direction de la Société, n'est pas considéré comme un administrateur « indépendant » parce qu'il est membre de la direction.

Les autres administrateurs de la Société, soit MM. Bruce J. Guerriero, David J. Kassie, Samuel Minzberg, Daniel Rabinowicz, Howard Stotland et Robert S. Vineberg ainsi que M^{me} Terry Yanofsky, sont considérés comme « indépendants ». Même si M. Robert S. Vineberg est un associé d'un cabinet d'avocats qui fournit des services à la Société et que M. Daniel Rabinowicz fournit des services-conseils indépendants à la Société, étant donné la nature des services que fournissent MM. Vineberg et Rabinowicz et les honoraires s'y rapportant, le conseil est d'avis qu'il n'y a, pour l'un comme pour l'autre, aucune relation importante pouvant nuire à l'indépendance de leur jugement respectif.

M. Stephen F. Reitman est administrateur de Michael Kors Holdings Limited, société inscrite à la cote de la New York Stock Exchange (la « NYSE »). M. David J. Kassie est président du conseil de Canaccord Genuity Group Inc., société inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX »). M. Daniel Rabinowicz est administrateur d'Alimentation Couche-Tard inc., société inscrite à la cote de la TSX. M^{me} Terry Yanofsky est administratrice de Goodfood Market Corp., société inscrite à la cote de la TSX, et de Canopy Growth Corporation, société inscrite à la cote de la TSX et de la NYSE. Aucun administrateur de la Société ne siège au conseil d'administration d'une autre société ouverte avec un autre administrateur de la Société.

Les administrateurs indépendants tiennent des réunions hors de la présence des dirigeants et auxquelles n'assistent pas les administrateurs non indépendants ou auxquelles ces derniers sont en minorité. Au cours de l'exercice 2021, quatre réunions de ce type ont été tenues.

M. Daniel Rabinowicz est actuellement président du conseil et est considéré comme un administrateur « indépendant ».

Un relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du conseil tenues pendant l'exercice clos le 30 janvier 2021 figure ci-dessous.

Administrateurs	Présence
Bruce J. Guerriero	7 sur 7
David J. Kassie	7 sur 7
Samuel Minzberg	7 sur 7
Daniel Rabinowicz	7 sur 7
Stephen F. Reitman	7 sur 7
Howard Stotland	6 sur 7
Robert S. Vineberg	7 sur 7
Terry Yanofsky	7 sur 7

Mandat du conseil

Le conseil a adopté un mandat dans lequel il reconnaît explicitement ses responsabilités de gérance de la Société. On trouvera le mandat du conseil sur le site Web de la Société, au www.reitmanscanadalimitee.com, sous l'onglet « Gouvernance – Documents de gouvernance d'entreprise ».

Descriptions de poste

Le conseil a adopté des descriptions de poste écrites pour le président du conseil et chef de la direction et pour l'administrateur principal de la Société (dans les cas où le président du conseil n'est pas considéré comme indépendant), lesquelles décrivent les rôles et les responsabilités associés à chacun de ces postes.

Orientation et formation continue

Dans les lignes directrices, il est recommandé qu'un émetteur assujéti se dote d'un processus visant à orienter les nouveaux administrateurs en ce qui concerne a) le rôle du conseil, de ses comités et de ses administrateurs, et b) la nature et le fonctionnement de l'entreprise de l'émetteur. Les lignes directrices recommandent également que l'émetteur assujéti se dote d'un processus de formation continue de façon à s'assurer que les administrateurs conservent des aptitudes et des connaissances adéquates pour s'acquitter de leurs obligations. Étant donné la taille du conseil et le faible taux de roulement des administrateurs, la Société a moins besoin d'une marche à suivre officielle en cette matière, car elle peut facilement assurer une communication efficace. Néanmoins, le comité de gouvernance de la Société a la responsabilité d'élaborer une telle marche à suivre selon ce qui pourrait être nécessaire et approprié à l'occasion.

Code de conduite et d'éthique

La Société a adopté le code d'éthique et politique sur les conflits d'intérêts (le « code de conduite »), que l'on peut consulter dans le profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com.

On s'attend à ce que tous les employés révisent chaque année le code de conduite et attestent l'avoir fait en signant une attestation annuelle relative à la compréhension du code de conduite. La Société a également mis à la disposition des employés une ligne d'assistance sur les questions d'éthique devant permettre à tout employé de la Société de faire état de ses préoccupations quant à un conflit d'intérêts et/ou un manquement possible au code de conduite sans craindre d'être congédié ou de faire l'objet de quelques représailles que ce soit.

Le conseil n'a pas consenti de dérogation au code de conduite aux administrateurs ou aux dirigeants de la Société.

Le code de conduite renferme des dispositions précises sur les conflits d'intérêts et prévoit qu'aucun employé ne devrait être visé, ni même sembler être visé, par des influences, des intérêts ou des liens qui entrent en conflit avec les intérêts de la Société. Chaque employé devrait éviter tout placement, tout intérêt ou toute association qui nuit, pourrait nuire ou pourrait sembler nuire à l'exercice indépendant de son jugement dans l'intérêt de la Société.

L'employé concerné doit divulguer sans tarder au vice-président, Ressources humaines tout intérêt personnel ou toute autre circonstance qui pourrait sembler causer des conflits d'intérêts réels ou potentiels. Cette information sera traitée de façon confidentielle, dans la mesure du possible selon les circonstances. S'il appert qu'un conflit existe, des arrangements seront pris pour trouver une solution qui sert aussi bien les intérêts de la Société que ceux de l'employé.

Aucun administrateur ne vote ni ne participe à des discussions sur des questions à l'égard desquelles l'administrateur a un intérêt important, et s'il le juge nécessaire ou approprié, le conseil peut également nommer un comité spécial formé d'administrateurs indépendants.

Sélection des candidats au conseil et gouvernance

Le comité de gouvernance a la responsabilité de trouver des candidats qualifiés pour devenir administrateur et, pour ce faire, il peut au besoin en discuter au préalable avec le président et chef de la direction. Le comité de gouvernance est composé de MM. Daniel Rabinowicz (président) et Bruce Guerriero et de M^{me} Terry Yanofsky, qui sont tous considérés comme indépendants. Tous les membres du comité de gouvernance possèdent des compétences liées aux procédés, aux procédures et aux relations en matière de gouvernance appliqués à la Société, en raison de

l'expérience acquise dans le cadre des fonctions et des postes d'administrateur qu'ils occupent actuellement ou ont occupés par le passé, ou encore en raison de leur formation.

Le conseil a adopté pour le comité de gouvernance des règles qui établissent l'objet du comité, ses responsabilités, la qualification des membres, leur nomination et leur destitution, la structure et le fonctionnement du comité et la manière de rendre compte au conseil. Les règles confèrent également au comité de gouvernance le pouvoir de retenir les services de tout conseiller juridique externe et de tout autre conseiller dont il estime avoir besoin, moyennant l'approbation du comité d'audit.

La Société n'a pas, à l'heure actuelle, de politique concernant la durée maximale du mandat des administrateurs et elle estime qu'il n'est pas nécessaire de fixer une telle limite pour veiller à ce que le conseil soit constitué d'administrateurs talentueux et compétents compte tenu du mandat du comité de gouvernance.

Le comité de gouvernance est chargé d'examiner la taille du conseil de temps à autre afin de s'assurer de l'efficacité de la prise de décisions, et d'évaluer la performance et l'efficacité des administrateurs et des comités du conseil ainsi que l'apport de chacun des administrateurs.

Évaluations

Le comité de gouvernance est chargé de surveiller l'évaluation de la performance et de l'efficacité du conseil dans son ensemble, de ses comités et de chacun des administrateurs. Il n'existe aucun processus d'évaluation officiel, mais les administrateurs peuvent à tout moment formuler des commentaires et faire des suggestions en vue d'améliorer les pratiques, la performance et l'efficacité du conseil, de ses comités et de chacun des administrateurs, et ils sont encouragés à le faire.

Le comité de gouvernance a également la responsabilité d'évaluer tous les aspects de la gouvernance de la Société et de formuler des recommandations à cet égard ainsi que de superviser la conformité au code de conduite.

Rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est notamment responsable de l'examen de la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs. Le comité des ressources humaines et de la rémunération est composé de MM. Daniel Rabinowicz (président), Bruce J. Guerriero, David J. Kassie et Howard Stotland, qui sont tous considérés comme indépendants. Tous les membres du comité des ressources humaines et de la rémunération possèdent des compétences en ressources humaines, en rémunération et en gestion du risque en raison de l'expérience acquise dans le cadre des fonctions et des postes d'administrateur qu'ils occupent actuellement ou ont occupés par le passé, ou encore en raison de leur formation.

Le conseil a adopté pour le comité des ressources humaines et de la rémunération des règles qui établissent l'objet du comité, ses responsabilités, les qualifications des membres, leur nomination et leur destitution, la structure et le fonctionnement du comité, et la manière de rendre compte au conseil. Les règles confèrent également au comité des ressources humaines et de la rémunération le pouvoir de retenir les services de tout conseiller juridique externe et de tout autre conseiller dont il estime avoir besoin, moyennant l'approbation du comité d'audit.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé d'examiner la rémunération des administrateurs et de formuler des recommandations au conseil à cet égard, d'examiner et

d'approuver la rémunération du président et chef de la direction et la rémunération des autres membres de la haute direction, ainsi que de conseiller le conseil quant aux plans de rémunération incitative et aux plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres et de formuler à son intention des recommandations à cet égard.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération a également pour responsabilité d'examiner l'information sur la rémunération de la haute direction figurant dans les documents publics.

Planification stratégique

La Société a créé le comité de planification stratégique le 30 juillet 2020 pour que celui-ci aide le président et chef de la direction de la Société et le conseil à élaborer le plan stratégique de la Société et surveille les progrès accomplis vers la réalisation du plan. Le comité de planification stratégique est composé de M^{me} Terry Yanofsky (présidente) et MM. Bruce J. Guerriero et Daniel Rabinowicz, qui sont tous considérés comme indépendants.

Le comité de planification stratégique est responsable, notamment, (i) de s'assurer que la direction de la Société a établi un processus de planification stratégique efficace, y compris en élaborant une vision et une mission ainsi qu'un plan stratégique triennal pour chaque marque de la Société et pour la Société dans son ensemble, dotés d'objectifs mesurables et de cibles temporelles, (ii) de se pencher plus particulièrement sur les enjeux critiques sur les plans stratégique et financier auxquels la Société est confrontée et d'aider à analyser les options stratégiques offertes, (iii) de formuler des recommandations à l'intention du conseil relativement à la mission, à la vision, aux initiatives stratégiques, aux programmes principaux et aux services de la Société, (iv) d'aider le président et chef de la direction de la Société en lui fournissant de la rétroaction sur les grands changements organisationnels, (v) de rencontrer les membres de la direction de la Société périodiquement pour surveiller les progrès de la Société dans la réalisation de ses objectifs stratégiques et (vi) de veiller à ce que le conseil soit informé régulièrement des progrès de la Société dans la mise en œuvre de toute stratégie approuvée.

Autres comités du conseil

Le conseil n'a pas d'autres comités permanents que le comité d'audit, le comité de gouvernance, le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité de planification stratégique.

On trouvera d'autres informations sur le comité d'audit sous la rubrique « Comité d'audit et honoraires et services des comptables ».

Politiques sur les communications, sur les opérations d'initiés, sur l'information confidentielle et sur la communication de l'information

Le conseil s'efforce de communiquer efficacement avec tous les intéressés, notamment les actionnaires, les fournisseurs, les employés, les mandataires et les milieux financiers. La Société s'emploie quant à elle à se conformer à l'ensemble des lois, règlements et politiques auxquels elle est assujettie ainsi qu'aux pratiques de l'industrie dans le domaine. Cet engagement s'est traduit notamment par l'adoption d'une politique sur la négociation des titres qui définit les lignes directrices que les administrateurs, les dirigeants et les autres employés concernés de la Société sont tenus de suivre relativement à la négociation des titres de la Société. Entre autres, la politique sur la négociation des titres interdit les opérations sur les titres de la Société avant que l'information importante non divulguée soit rendue publique et qu'un délai raisonnable se soit écoulé pour permettre que l'information soit diffusée à grande échelle sur le marché.

Le comité d'audit et le conseil passent préalablement en revue tous les communiqués qui font état des résultats financiers. Les membres de la direction de la Société et, s'il y a lieu, les membres du conseil et des comités concernés du conseil, examinent les autres documents d'information continue, y compris, sans limitation, les états financiers annuels et trimestriels, les rapports de gestion et les documents relatifs à la sollicitation de procurations, et, au besoin, le conseil approuve ces documents.

DIVERSITÉ

Politique sur l'équité en matière d'emploi et la diversité

Le conseil n'a pas adopté de politique officielle distincte sur l'équité en matière d'emploi; toutefois, les principes d'équité en matière d'emploi sont enchâssés dans le texte du code de conduite. Le code de conduite prévoit que toutes les décisions concernant le recrutement, l'embauche, la formation, la rémunération, l'évaluation, la promotion, les attributions, la cessation d'emploi et d'autres conditions et modalités d'emploi seront prises équitablement et sans discrimination illégale fondée sur des motifs de distinction illicites, tels que la race, la couleur, le sexe, le genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge (sauf dans la mesure prévue par la loi), la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou tout autre facteur protégé par la loi. Toutes les décisions relatives à l'emploi sont prises en conformité avec la législation fédérale et provinciale.

Le conseil n'a pas adopté de politique officielle distincte en matière de diversité; toutefois, la Société s'efforce de promouvoir une culture inclusive d'acceptation et d'encouragement de la diversité au sein de ses employés et est profondément convaincue que pour avoir accès au plus grand bassin possible d'employés, il convient d'examiner la candidature d'une grande variété d'employés avant de pourvoir un poste vacant.

La Société cherche à maintenir en poste, à promouvoir et à embaucher les personnes les plus compétentes et accorde une grande importance à ce que celles-ci peuvent concrètement et éventuellement lui apporter sur les plans de la performance, des compétences, de la collaboration et de la responsabilisation professionnelle. Les décisions liées à l'emploi sont prises en fonction du mérite et des réalisations sur le plan individuel, comme la performance au travail, les compétences, les connaissances et les aptitudes requises pour certains postes en particulier, et non en fonction de facteurs non liés à la performance d'une personne ou à sa capacité à s'acquitter de ses tâches.

Politiques sur la représentation des femmes, des peuples autochtones, des membres des minorités visibles et des personnes handicapées au sein du conseil

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les sociétés ouvertes régies par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »), comme la Société, sont tenues de fournir aux actionnaires de l'information sur les politiques et les pratiques d'entreprise liées à la diversité au sein du conseil d'administration et de la haute direction, ainsi que le nombre et le pourcentage de membres du conseil et de la haute direction qui sont des femmes, des membres des peuples autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis) (des « Autochtones »), des membres des minorités visibles et des personnes handicapées (collectivement, l'« information sur la diversité prescrite par la LCSA »)¹.

¹ La Société a choisi de fournir l'information sur la diversité prescrite par la LCSA dans le présent document sur l'information concernant la gouvernance même si elle n'envoie pas d'avis de convocation et de circulaire de sollicitation de procurations relativement à une assemblée générale annuelle de ses actionnaires en date du dépôt du présent document.

Le conseil n'a pas adopté de politique concernant précisément la recherche et la mise en candidature de femmes, d'Autochtones, de membres des minorités visibles et de personnes handicapées à titre d'administratrices et d'administrateurs de la Société.

Prise en compte de la représentation des femmes, des Autochtones, des membres des minorités visibles et des personnes handicapées dans le processus de recherche et de sélection des candidats aux postes d'administrateur

Le conseil ne tient pas particulièrement compte du niveau de représentation des femmes, des Autochtones, des membres des minorités visibles et des personnes handicapées au sein du conseil dans le processus de recherche et de sélection des candidats aux postes d'administrateur pour un premier mandat ou pour le renouvellement d'un mandat. Dans le cadre de ce processus, le conseil accorde une grande importance à ce que le candidat peut concrètement et éventuellement lui apporter sur les plans de la performance, des compétences, de la collaboration et de la responsabilisation professionnelle. Toutefois, la Société est d'avis qu'il faut toujours examiner la candidature d'une grande variété de personnes et qu'elle ne cultive aucun préjugé susceptible de lui faire poser un acte discriminatoire en faveur ou en défaveur de candidats donnés.

Prise en compte de la représentation des femmes, des Autochtones, des membres des minorités visibles et des personnes handicapées dans le processus de nomination des membres de la haute direction

Le conseil ne tient pas particulièrement compte du niveau de représentation des femmes, des Autochtones, des membres des minorités visibles et des personnes handicapées au sein de la haute direction dans le processus de nomination des membres de la haute direction. Dans le cadre de ce processus, la Société accorde une grande importance à ce que la personne peut concrètement et éventuellement lui apporter sur les plans du rendement, des compétences, de la collaboration et de la responsabilisation professionnelle. Toutefois, afin de pouvoir bénéficier de tous les avantages de la diversité, y compris l'accès au plus grand bassin possible de personnes compétentes, la Société passe en revue ses pratiques d'embauche afin de s'assurer qu'elles permettent d'examiner la candidature d'une grande variété de personnes et qu'elles ne cultivent aucun préjugé susceptible de lui faire poser un acte discriminatoire en faveur ou en défaveur de candidats donnés.

Objectifs de l'émetteur concernant la représentation des femmes, des Autochtones, des membres des minorités visibles et des personnes handicapées au conseil et à la haute direction

La Société n'a pas adopté d'objectifs concernant la représentation *des femmes, des Autochtones, des membres des minorités visibles et des personnes handicapées* au sein de son conseil ou de sa haute direction.

Nombre de femmes, d'Autochtones, de membres des minorités visibles et de personnes handicapées au conseil et à la haute direction

En date du 19 avril 2021, le conseil compte une femme (12,5 %) et aucun Autochtone ou membre des minorités visibles ni aucune personne handicapée.

En date du 19 avril 2021, 13 des 23 membres de la haute direction de la Société (y compris les présidents des divisions et les différents vice-présidents) sont des femmes (56,5 %), dont un des deux présidents de divisions (50 %).

En date du 19 avril 2021, aucun Autochtone ou membre des minorités visibles ni aucune personne handicapée (0,0 %) n'occupe un poste de haute direction.

COMITÉ D'AUDIT ET HONORAIRES ET SERVICES DES COMPTABLES

La Charte du comité d'audit est accessible sur le site Web www.reitmanscanadalimitee.com, sous l'onglet « Gouvernance – Documents de gouvernance d'entreprise » (en anglais seulement).

Le comité d'audit a pour mandat d'aider le conseil d'administration de la Société à remplir ses fonctions de surveillance à l'égard i) du contrôle de l'intégrité des états financiers de la Société, ii) de la vérification de la conformité par la Société à certaines exigences juridiques et réglementaires; iii) de l'évaluation des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe; et iv) du suivi de l'exécution par l'auditeur externe de ses fonctions.

a) Composition du comité d'audit

Les membres actuels du comité d'audit sont Bruce J. Guerriero, CPA, CA (président du comité), David J. Kassie et Howard Stotland. Tous les membres i) sont indépendants et ii) possèdent des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (ou de la *Norme canadienne 52-110 sur le comité d'audit*).

b) Formation et expérience pertinentes

Une description de la formation et de l'expérience de chacun des membres du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de ses responsabilités à titre de membre de ce comité est donnée ci-dessous.

BRUCE J. GUERRIERO est titulaire d'un baccalauréat en commerce (spécialisé, obtenu avec distinction) décerné en 1976 par l'Université Concordia. Il est également titulaire d'un diplôme en comptabilité publique de l'Université McGill et, en 1978, a obtenu le titre de comptable professionnel agréé. Avant de prendre sa retraite, en septembre 2014, il était associé d'audit principal chez KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et principal associé responsable de la mission d'audit auprès de sociétés ouvertes exerçant dans différents secteurs d'activité, dont les marchés de consommation et la vente au détail. M. Guerriero a été membre du conseil des associés de KPMG Canada de 2003 à 2010. Depuis 2015, il est administrateur de sociétés et conseiller auprès des entreprises. M. Guerriero a été membre du conseil d'administration de DAVIDsTEA Inc. et a présidé son comité d'audit jusqu'au 9 juin 2016. M. Guerriero a obtenu le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

DAVID J. KASSIE est titulaire d'un baccalauréat en commerce obtenu de l'Université McGill en 1977. Il est également titulaire d'une maîtrise en administration des affaires, spécialisée en économie, de l'université Western Ontario, obtenue en 1979. Avant 2004, M. Kassie était président du conseil et chef de la direction de Marchés mondiaux CIBC inc. et vice-président du conseil de la CIBC. M. Kassie a été directeur principal, président du conseil et chef de la direction de Marchés des capitaux Genuity (« Genuity ») de novembre 2004 à mai 2010, date à laquelle Genuity a été acquise par Financière Canaccord. Il est actuellement président du conseil de Groupe Canaccord Genuity inc. M. Kassie possède une vaste expérience en tant que conseiller, preneur ferme et contrepartiste. Il est membre du conseil d'administration de nombreuses sociétés.

HOWARD STOTLAND est titulaire d'un diplôme en génie civil obtenu en 1966 de l'Université McGill. Il est également titulaire d'une maîtrise en génie du Massachusetts Institute of Technology, obtenue en 1968. De 1972 à 2002, il a été chef de la direction de STS Systems, un fabricant de systèmes technologiques pour le secteur du détail. Il est depuis 2002 conseiller auprès d'entreprises.

MM. Guerriero, Kassie et Stotland ont tous les compétences nécessaires pour lire et comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables à ceux des questions soulevées par les états financiers de la Société, pour comprendre les principes comptables qu'utilise la Société pour préparer ses états

financiers, et pour évaluer de manière générale l'application des principes comptables à la comptabilisation des estimations, des charges à payer et des provisions.

Tous les membres du comité d'audit ont une compréhension des contrôles internes et des procédures de communication de l'information financière.

c) Politiques et procédures d'approbation préalable

Les services d'audit et les services non liés à l'audit de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« KPMG ») sont retenus dans tous les cas avec l'approbation préalable du comité d'audit. Celui-ci a approuvé tous les services décrits ci-dessous.

d) Honoraires pour les services de l'auditeur externe

KPMG, l'auditeur externe de la Société, a rendu les services suivants et a facturé à la Société les honoraires suivants au cours de chacun des exercices 2021 et 2020 :

Honoraires d'audit

Le total des honoraires facturés par KPMG pour l'audit des états financiers consolidés annuels, l'examen trimestriel de ses états financiers consolidés intermédiaires et les services qui sont normalement fournis par l'auditeur externe, par exemple à l'occasion de dépôts prévus par la loi et la réglementation, est indiqué ci-dessous :

Exercice 2021	569 457 \$
Exercice 2020	410 988 \$

Honoraires pour services liés à l'audit

Le total des honoraires facturés par KPMG pour les services de certification et les services connexes rendus qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers et qui ne sont pas compris dans les « honoraires d'audit », comme les consultations sur des questions de comptabilité ou de communication de l'information et les services de traduction en lien avec les états financiers consolidés annuels et intermédiaires, est indiqué ci-dessous :

Exercice 2021	86 758 \$
Exercice 2020	88 850 \$

Honoraires pour services non liés à l'audit et services fiscaux

Le total des honoraires facturés par KPMG au cours de chacun des deux derniers exercices pour les services professionnels rendus en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux, de consultation à l'égard de taxes de vente, de planification fiscale et d'autres questions générales, est indiqué ci-dessous :

Exercice 2021	61 937 \$
Exercice 2020	113 499 \$



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Reitmans (Canada) Limitée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Reitmans (Canada) Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 30 janvier 2021 et au 1^{er} février 2020;
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 30 janvier 2021 et au 1^{er} février 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 b) des états financiers, qui indique que l'entité a reçu, au cours de l'exercice, une ordonnance initiale de la Cour supérieure du Québec afin de se placer sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. De plus, l'entité a subi une perte nette de 172,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, et les passifs courants de 284,5 millions de dollars de l'entité au 30 janvier 2021 dépassaient ses actifs courants de 216,8 millions de dollars.

Comme il est indiqué à la note 2 b) des états financiers, ces événements ou situations, conjugués aux autres questions exposées dans la note 2 b) des états financiers, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Marie Valcourt.



Montréal, Canada

Le 19 avril 2021

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Pour les exercices clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Note(s)	2021	2020 ¹⁾
Ventes		533 362 \$	705 460 \$
Coût des biens vendus	7	287 108	341 610
Marge brute		246 254	363 850
Frais de vente et de distribution		278 870	353 848
Charges administratives		32 342	45 149
Dépréciation d'actifs non financiers	8, 9, 10	16 524	2 579
Coûts de restructuration	14	26 516	–
Résultat des activités d'exploitation		(107 998)	(37 726)
Produits financiers	19	13 897	3 173
Charges financières	19	5 744	14 780
Perte avant impôt sur le résultat		(99 845)	(49 333)
Charge d'impôt sur le résultat	11	191	23 829
Perte nette liée aux activités poursuivies		(100 036)	(73 162)
Perte liée aux activités abandonnées, après impôt	4	(72 181)	(14 264)
Perte nette		(172 217) \$	(87 426) \$
Perte par action	20		
De base		(3,52) \$	(1,56) \$
Diluée		(3,52)	(1,56)
Perte par action liée aux activités poursuivies	20		
De base		(2,05) \$	(1,31) \$
Diluée		(2,05)	(1,31)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour présenter séparément les résultats des activités poursuivies des résultats des activités abandonnées. Se reporter à la note 4.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
 Pour les exercices clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020
 (en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Perte nette		(172 217) \$	(87 426) \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui sont susceptibles d'être reclassés dans le résultat net			
Couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 273 \$; 401 \$ en 2020)	16	(754)	1 106
Écarts de conversion	16	<u>127</u>	<u>(49)</u>
		(627)	1 057
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net			
Gain actuariel (perte actuarielle) au titre du régime à prestations définies (après impôt de néant; 1 227 \$ en 2020)	15	<u>700</u>	<u>(4 325)</u>
Total des autres éléments du résultat global		<u>73</u>	<u>(3 268)</u>
Résultat global total		<u>(172 144) \$</u>	<u>(90 694) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
BILANS CONSOLIDÉS

Au 30 janvier 2021 et au 1^{er} février 2020
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2021	2020
ACTIFS			
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	77 915 \$	89 410 \$
Clients et autres débiteurs	6	10 668	6 313
Actif financier dérivé	25	–	1 124
Stocks	7	96 122	147 428
Charges payées d'avance	12	32 100	9 441
Total des actifs courants		216 805	253 716
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations corporelles	8	66 112	88 090
Immobilisations incorporelles	9	10 331	20 267
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	103 831	198 097
Impôt sur le résultat différé	11	151	–
Total des actifs non courants		180 425	306 454
TOTAL DES ACTIFS		397 230 \$	560 170 \$
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et autres créditeurs	12	31 522 \$	109 674 \$
Passif financier dérivé	25	–	348
Produits différés	13	12 462	15 042
Impôt sur le résultat à payer		1 169	3 207
Partie courante des obligations locatives	10	35 303	61 618
Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	14	204 083	–
Total des passifs courants		284 539	189 889
PASSIFS NON COURANTS			
Obligations locatives	10	87 914	152 251
Passif au titre des retraites	15	3 092	24 213
Total des passifs non courants		91 006	176 464
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	16	27 406	27 406
Surplus d'apport		10 295	10 283
(Déficit) résultats non distribués		(15 162)	156 355
Cumul des autres éléments du résultat global	16	(854)	(227)
Total des capitaux propres		21 685	193 817
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		397 230 \$	560 170 \$

Continuité de l'exploitation, incidence de la COVID-19 et procédure sous le régime de la LACC [note 2 b)]
Événements postérieurs à la date de clôture (note 28)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

(signé) Stephen F. Reitman, administrateur

(signé) Bruce J. Guerriero, administrateur

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 2 février 2020		27 406 \$	10 283 \$	156 355 \$	(227) \$	193 817 \$
Perte nette		–	–	(172 217)	–	(172 217)
Total des autres éléments du résultat global	15, 16	–	–	700	(627)	73
Résultat global total pour l'exercice		–	–	(171 517)	(627)	(172 144)
Charge de rémunération fondée sur des actions	17	–	12	–	–	12
Total des apports des propriétaires de la société		–	12	–	–	12
Solde au 30 janvier 2021		27 406 \$	10 295 \$	(15 162) \$	(854) \$	21 685 \$
Solde au 3 février 2019		38 397 \$	10 245 \$	292 295 \$	(1 284) \$	339 653 \$
Perte nette		–	–	(87 426)	–	(87 426)
Total des autres éléments du résultat global	15, 16	–	–	(4 325)	1 057	(3 268)
Résultat global total pour l'exercice		–	–	(91 751)	1 057	(90 694)
Charge de rémunération fondée sur des actions	17	–	38	–	–	38
Dividendes	16	–	–	(8 776)	–	(8 776)
Achat d'actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de l'importante offre publique de rachat	16	(10 991)	–	–	–	(10 991)
Excédent du prix d'achat des actions de catégorie A sans droit de vote sur leur valeur comptable (y compris l'impôt de 2 693 \$)	16	–	–	(35 413)	–	(35 413)
Total des apports des (distributions versées aux) propriétaires de la société		(10 991)	38	(44 189)	–	(55 142)
Solde au 1^{er} février 2020		27 406 \$	10 283 \$	156 355 \$	(227) \$	193 817 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2021	2020
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte nette		(172 217) \$	(87 426) \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8, 9, 10	61 031	99 076
Dépréciation d'actifs non financiers	8, 9, 10	38 542	3 893
Dépréciation du goodwill	4	–	11 843
Charge de rémunération fondée sur des actions	17	12	(51)
Variation nette de la juste valeur de titres négociables	19	–	8 264
Variation nette du transfert vers les stocks (du profit réalisé) de la perte réalisée sur les couvertures de flux de trésorerie		(250)	1 665
Profit de change		(436)	(3 597)
Profit à la réévaluation de contrats de location découlant de la restructuration	10, 14	(8 216)	–
Intérêts sur les obligations locatives	10, 19	6 202	7 479
Produits d'intérêts et de dividendes, montant net	19	(436)	(3 173)
Charge d'impôt sur le résultat	11	271	22 942
		(75 497)	60 915
Variations dans ce qui suit :			
Clients et autres débiteurs		(4 510)	1 930
Stocks		51 306	(619)
Charges payées d'avance		(22 659)	4 078
Fournisseurs et autres créditeurs		(78 644)	11 013
Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	14	194 615	–
Passif au titre des retraites	15	(20 421)	71
Produits différés		(2 580)	(167)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		41 610	77 221
Intérêts reçus		591	1 820
Dividendes reçus		–	1 582
Impôts sur le résultat reçus		133	633
Impôts sur le résultat payés		(2 139)	(4 080)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		40 195	77 176
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, montant net	8, 9, 24	(6 164)	(23 475)
Produit tiré de la vente de titres négociables	19	–	41 425
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement		(6 164)	17 950
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes payés	16	–	(8 776)
Paiements d'obligations locatives	10, 24	(46 818)	(69 296)
Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote aux fins d'annulation	16	–	(43 711)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement		(46 818)	(121 783)
PROFIT DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DÉTENUE EN DEVISE		1 292	3 549
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(11 495)	(23 108)
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		89 410	112 518
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		77 915 \$	89 410 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 24)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Reitmans (Canada) Limitée (la « société ») est une société domiciliée au Canada et elle a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse enregistrée de la société est le 155, rue Wellington Ouest, 40^e étage, Toronto (Ontario) M5V 3J7. La principale activité de la société est la vente de vêtements pour dames.

2. RÈGLES DE PRÉSENTATION

a) Exercice

La date de clôture de l'exercice de la société coïncide avec le samedi le plus près de la fin du mois de janvier. Toute référence à 2021 et à 2020 correspond respectivement aux exercices de 52 semaines clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020.

b) Continuité de l'exploitation, incidence de la COVID-19 et procédures sous le régime de la LACC

Depuis que la maladie à coronavirus (COVID-19) a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé le 11 mars 2020, les conséquences sur la société ont été considérables. Les mesures adoptées par les gouvernements fédéral et provinciaux pour freiner la propagation de la COVID-19 ont forcé la société à fermer tous ses magasins de détail au pays à compter du 17 mars 2020. Au cours de la période de fermeture, les seules ventes de la société provenaient de ses sites de commerce électronique. À la fin du mois de mai 2020, la société a commencé la réouverture de ses magasins de détail au Canada conformément aux réglementations liées au déconfinement des autorités municipales, provinciales et fédérales.

Au cours des mois de décembre 2020 et janvier 2021, certaines provinces ont annoncé de nouvelles mesures de confinement pour freiner la propagation de la COVID-19, ce qui a forcé la fermeture temporaire des magasins de détail dans ces provinces. La société a continué à réaliser des ventes sur ses sites de commerce électronique durant les périodes de fermeture applicables. Après la clôture de l'exercice, ces mesures de confinement ont été levées et la troisième vague de COVID-19 a imposé de nouvelles fermetures temporaires des magasins dans certaines régions et provinces. Se reporter à la note 28.

En outre, la société avait droit à une aide gouvernementale et l'a reçue au cours de l'année, principalement dans le cadre du programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC »), dans le cadre de programmes mis en place en raison de la COVID-19. Au total, la société a comptabilisé 37 369 \$, dont une tranche de 35 390 \$ a été comptabilisée en tant que réduction des frais liés au personnel et au loyer dans les activités poursuivies et une tranche de 1 979 \$ a été comptabilisée dans les activités abandonnées. Se reporter aux notes 4 et 6.

Procédures sous le régime de la LACC

Le 19 mai 2020, la société a obtenu une ordonnance initiale (l'« ordonnance ») de la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») afin de se placer sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les*

créanciers des compagnies (la « LACC »). Selon l'ordonnance, Ernst & Young Inc., a été nommé à titre de contrôleur (le « contrôleur »). Le processus prévu par la LACC permet à la société de mettre en œuvre un plan de restructuration opérationnelle et commerciale afin d'assurer le repositionnement à long terme de la société (le « plan de restructuration »). Se reporter à la note 14.

Le 29 mai 2020, la société a obtenu de la Cour que la période de suspension des procédures liée à l'ordonnance soit prolongée jusqu'au 27 juillet 2020. Le 27 juillet 2020, la Cour a accordé à la société une première prolongation de la période de suspension des procédures jusqu'au 16 octobre 2020. Le 16 octobre 2020, la Cour a accordé une deuxième prolongation de la période de suspension des procédures jusqu'au 22 janvier 2021. Le 22 janvier 2021, la Cour a accordé une troisième prolongation de la période de suspension des procédures jusqu'au 28 mai 2021.

Le 20 août 2020, une ordonnance relative au processus de réclamation (le « processus de réclamation ») a été approuvée par la Cour. Le processus de réclamation a été amorcé le 10 septembre 2020 et s'est terminé le 21 octobre 2020 (« date limite des réclamations »), comme il est décrit à la note 2 f) v).

Plan de restructuration

Le 1^{er} juin 2020, la société a annoncé, dans le cadre de son plan de restructuration et sur approbation du contrôleur, la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle. Le plan de restructuration a mené à la fermeture de tous les magasins de détail et des activités de commerce électronique des deux bannières et au licenciement d'environ 1 600 employés dans ses magasins de détail et à son siège social. Se reporter aux notes 4 et 14.

Conformément aux politiques de la Bourse de Toronto (la « TSX »), la négociation des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote de la société a été suspendue le 19 mai 2020 et les actions de la société ont été retirées de la cote à la TSX à la fermeture des bureaux le 29 juillet 2020. Le 3 septembre 2020, les actions de la société ont commencé à se négocier à la Bourse de croissance TSX.

Continuité de l'exploitation

Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a subi une perte nette de 172 217 \$. Les passifs courants de la société se sont établis à 284 539 \$, et dépassaient les actifs courants de 216 805 \$, au 30 janvier 2021. Le 5 août 2020, la société a obtenu du financement provisoire (le « prêt débiteur-exploitant ») d'un maximum de 60 000 \$ auprès d'une institution financière canadienne, comme il est décrit à la note 23.

La détérioration de la situation financière de la société depuis l'ouverture de l'exercice, la situation de trésorerie de la société à la date d'approbation des présents états financiers consolidés et l'imprévisibilité de l'issue des questions entourant la procédure déposée sous le régime de la LACC, démontrent qu'il existe une incertitude considérable qui peut jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, conformément aux IFRS. La présentation selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation suppose que la société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Lors de la détermination du caractère approprié de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et de l'existence d'incertitudes appréciables susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation, la direction doit considérer toutes les informations disponibles à l'égard de l'avenir, y compris les flux de trésorerie futurs estimés, portant sur une période d'au moins 12 mois après la clôture de la période de présentation. Les présents états financiers consolidés au 30 janvier 2021 et pour l'exercice clos à cette date ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement s'imposer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. De tels ajustements pourraient être importants.

c) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou « IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration en date du 19 avril 2021.

d) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments importants suivants :

- les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été effectués en date du début du contrat de location;
- le passif au titre des retraites est comptabilisé comme étant la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime;
- les passifs au titre des accords de paiement fondé sur des actions réglées en trésorerie sont évalués conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*.

e) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les montants des présents états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, à l'exception des montants par action ou d'un prix d'exercice.

f) Estimations, jugements et hypothèses

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. La direction a posé des jugements importants en lien avec l'incidence potentielle de la COVID-19 sur les actifs, les passifs, les produits et les charges présentés de la société et sur les informations à présenter connexes au moyen d'estimations et d'hypothèses qui reposent sur des incertitudes significatives. La mesure dans laquelle la COVID-19 continuera d'avoir une incidence sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est très incertaine et impossible à prévoir pour le moment. Cette évolution future tient compte de la progression de la vaccination contre la COVID-19 au Canada, des mesures prises par les différentes autorités gouvernementales pour contenir le virus et la propagation de ses variants afin de contenir les vagues potentielles futures ainsi que des habitudes de magasinage des clients futurs, y compris les ventes en ligne. Par conséquent, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ceux découlant des estimations et hypothèses de la direction.

Les méthodes comptables importantes exposées à de tels jugements et les principales sources d'estimation relative à l'incertitude qui, de l'avis de la société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les résultats et la situation financière présentés se détaillent comme suit :

Principales sources d'incertitude relative aux estimations

i) Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen d'évaluations actuarielles, lesquelles comprennent la formulation d'hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des augmentations de salaire futures et des taux de mortalité. Du fait de la nature à long terme des régimes, ces estimations sont assujetties à un degré élevé d'incertitude.

ii) Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits. Les droits abandonnés représentent une estimation des cartes-cadeaux qui ne seront jamais encaissées. Le montant des droits abandonnés est revu de façon régulière et est estimé en fonction des tendances d'encaissement passées.

iii) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. En cas de soldes de marchandises excédentaires, des estimations des valeurs de réalisation nettes à l'égard des stocks excédentaires sont effectuées. La société a établi des provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût. La société a posé des hypothèses à l'égard de la quantité de marchandises qui seront vendues en deçà de leur coût en fonction des tendances de ventes passées.

La COVID-19 augmente le risque d'incertitude lié à ces estimations puisqu'elles reposent habituellement sur les tendances passées des ventes. L'incidence de la COVID-19 exige que la direction applique un degré plus élevé de jugement afin de déterminer les estimations utilisées pour établir les provisions relativement aux stocks de marchandises qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût.

iv) Dépréciation d'actifs non financiers

La société doit évaluer la possibilité que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) puissent ne pas être recouvrables. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur. En ce qui a trait au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, des tests de dépréciation sont effectués au moins une fois l'an. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. La COVID-19 augmente le risque d'incertitude lié aux estimations de la direction. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

v) Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction

Le 20 août 2020, la Cour a rendu sa décision concernant l'ordonnance sur la procédure de réclamation, établissant les règles selon lesquelles les créanciers doivent présenter une preuve de réclamation. Cette ordonnance a permis aux créanciers de soumettre leurs réclamations pour la période allant du 10 septembre 2020 au 21 octobre 2020 (« date limite des réclamations »). Toutes les réclamations sont déterminées au 19 mai 2020, date de l'ordonnance initiale et, conséquemment, le début des procédures en vertu de la LACC. Le contrôleur a engagé la procédure en vue de l'identification, de la résolution et de l'exclusion de réclamations, dans le cadre des procédures en vertu de la LACC. À la date d'approbation des présents états financiers consolidés, il n'est pas possible de déterminer le montant des réclamations qui seront finalement autorisées par la Cour puisque le processus d'identification, de résolution et d'exclusion de réclamations du contrôleur n'est pas terminé et qu'il pourrait s'écouler un temps considérable avant la résolution des réclamations. Par conséquent, les montants identifiés comme passifs pouvant faire l'objet d'une transaction ont été estimés selon l'information disponible, que la direction juge raisonnable dans les circonstances. Ces estimations et hypothèses sont ajustées lorsque les faits et les circonstances l'exigent. Puisque les événements futurs et leurs répercussions ne peuvent être déterminés avec précision, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ces estimations. Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction correspondent à la meilleure estimation de la société des passifs qui seront ultimement visés par le plan d'arrangement et de transaction avec ses créanciers.

vi) Contrats de location

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives à la date de passation du contrat ou au moment de la modification du contrat de location, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La direction détermine le taux d'emprunt marginal de chaque actif loué en tenant compte de la solvabilité de la société, de la garantie, de la durée et de la valeur de l'actif loué sous-jacent, et de l'environnement

économique dans lequel l'actif loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent être modifiés en raison de changements macroéconomiques dans l'environnement.

Jugements posés relativement à l'application de méthodes comptables

i) Secteurs d'exploitation

La société pose un jugement lorsqu'elle évalue les critères de regroupement des secteurs d'exploitation. Pour déterminer les secteurs à présenter de la société, cette dernière a recours au processus établi dans l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, laquelle comprend l'identification du principal décideur opérationnel, soit le chef de la direction, la détermination des secteurs d'exploitation et le regroupement des secteurs d'exploitation. Au 30 janvier 2021, il a été déterminé que les secteurs d'exploitation de la société, avant le regroupement, correspondent aux trois bannières de la société : Reitmans, Penningtons et RW & CO. Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a annoncé, dans le cadre de son plan de restructuration, la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle. Au 30 janvier 2021 et pour l'exercice clos à cette date, les résultats d'exploitation directement attribuables aux deux bannières sont présentés dans les activités abandonnées. Se reporter aux notes 4 et 14.

La rentabilité de chacun de ces secteurs d'exploitation est évaluée par le principal décideur opérationnel et cette information est utilisée pour assurer l'attribution de ressources adéquates à chacun des secteurs de la société. Le principal décideur opérationnel évalue la rentabilité de la bannière dans son ensemble, qui comprend à la fois les canaux de vente en magasin et en ligne. Cette approche s'inscrit dans la stratégie omnicanal adoptée par la société, qui consiste à permettre aux clients de faire des achats aisément dans les magasins de détail et en ligne. Comme les secteurs d'exploitation de la société présentent des caractéristiques économiques, des clientèles (féminines, principalement) et des produits (vêtements pour dames, principalement) qui sont tous trois de nature similaire, la société a regroupé ses secteurs d'exploitation en un seul secteur à présenter. La similitude des caractéristiques économiques s'explique par le fait que les activités des secteurs d'exploitation de la société ont surtout trait aux vêtements pour dames, qu'elles sont principalement menées au Canada et que, par conséquent, elles subissent les mêmes pressions économiques. Les secteurs d'exploitation de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment au niveau des prix, des produits novateurs et des sélections de produits, de la part de concurrents existants et de nouveaux venus sur le marché. Par ailleurs, les secteurs d'exploitation partagent entre eux des fonctions communes et centralisées, dont les fonctions de distribution et de technologie de l'information.

ii) Contrats de location

La direction pose un jugement, contrat par contrat, pour déterminer la durée appropriée de location. La direction tient compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant que la société a un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans des améliorations locatives de grande envergure ou le rendement des magasins. Les périodes couvertes par les options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location seulement si la direction a une certitude raisonnable de procéder au renouvellement.

La direction considère la certitude raisonnable comme un seuil élevé. Les changements à l'environnement économique ou au secteur du détail peuvent avoir une incidence sur les évaluations de la durée d'un contrat de location effectuées par la direction, et tout changement aux estimations effectuées par la direction de la durée d'un contrat de location pourrait avoir une incidence importante sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

iii) Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que ces actifs seront recouvrables. Ceci implique une évaluation du moment où ces actifs d'impôt différé devraient être repris et demande de poser un jugement pour déterminer si la société disposera de bénéfices imposables suffisants auxquels ces éléments pourront être imputés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne l'adoption de nouvelles normes comptables, tel qu'il est décrit ci-dessous.

a) Nouvelles normes comptables et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Allègements de loyer liés à la COVID-19

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié *Allègements de loyer liés à la COVID-19 (modification de l'IFRS 16)*. La modification est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020 et son adoption anticipée est permise. La modification permet aux preneurs de bénéficier de l'exemption d'apprécier, en fonction de contrats de location individuels, si un allègement de loyer lié directement à la COVID-19 constitue une modification du contrat de location et de ne pas devoir comptabiliser un tel allègement au titre d'un loyer comme une modification du contrat de location. Cette modification de la norme comptable s'applique aux allègements de loyer liés à la COVID-19 qui diminuent les paiements de loyers exigibles au plus tard le 30 juin 2021. En avril 2021, l'IASB a étendu cette couverture aux allègements des loyers qui diminuent les paiements de loyers exigibles au plus tard le 30 juin 2022. Les allègements de loyer accordés par les propriétaires au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021 à la suite de la renégociation de certains loyers ne remplissaient pas les critères exigés au titre des *Allègements de loyer liés à la COVID-19 (modification de l'IFRS 16)*. Par conséquent, la mesure de simplification n'a pas été appliquée, et les contrats modifiés ont été comptabilisés comme des contrats de location modifiés. Se reporter à la note 10.

b) Mode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales. Il existe une situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements des entités. La société réévalue le contrôle sur une base continue. Les filiales sont consolidées à la date à laquelle la société en obtient le contrôle, jusqu'à ce que ce contrôle cesse d'exister. Les périodes de présentation de l'information financière visées par les états financiers des filiales sont les mêmes que celles de la société. Les méthodes comptables des filiales correspondent aux méthodes employées par la société. Les soldes et les transactions intersociétés importants, ainsi que les produits et charges latents qui découlent de transactions intersociétés, ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. La société n'a aucune autre filiale représentant individuellement plus de 10 % du total de

l'actif consolidé et 10 % des ventes nettes consolidées de la société au 30 janvier 2021 et pour l'exercice clos à cette date.

c) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Les autres éléments du bilan libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date à laquelle les diverses transactions ont lieu. Les produits et charges libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les profits et pertes résultant de ces conversions sont pris en compte dans le calcul du résultat net.

d) Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

e) Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante des activités dont la société s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique d'activités principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée comme une activité abandonnée, les états consolidés comparatifs des résultats sont retraités comme si l'activité avait été abandonnée depuis le début de l'exercice comparatif. Les résultats des activités abandonnées ont été exclus des résultats liés aux activités poursuivies et sont présentés comme un seul montant après impôts, au titre du bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées dans les états consolidés des résultats.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

g) Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la société satisfait aux exigences du programme de subvention approuvé et que la société, en se fondant sur le jugement de la direction, a une certitude raisonnable que l'aide gouvernementale sera reçue. L'aide gouvernementale, y compris les subventions, liée aux charges d'exploitation est portée en déduction des charges connexes. L'aide gouvernementale, y compris les subventions monétaires et non monétaires liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles, est portée en déduction du coût des immobilisations corporelles connexes, et elle est comptabilisée dans le bénéfice net au moyen des mêmes méthodes, périodes et taux que les immobilisations corporelles connexes.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel.

Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis. Les immobilisations en attente de mise en service comprennent les dépenses engagées à ce jour relativement au matériel qui n'est pas encore prêt à être utilisé. L'amortissement des immobilisations en attente de mise en service commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été prévues. L'amortissement est calculé sur le coût d'un actif, diminué de sa valeur résiduelle.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

- Bâtiments de 10 à 50 ans
- Agencements et matériel de 3 à 20 ans

Les améliorations d'aménagements sont amorties sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation ou la durée du contrat de location, selon la moindre des deux.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les sorties d'immobilisations corporelles comprennent des radiations liées à la fermeture de magasins et à l'amortissement complet de certains éléments. Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans le résultat net.

i) Goodwill

Le goodwill est évalué à la date d'acquisition par rapport à la juste valeur de la contrepartie transférée, diminué de l'actif net identifiable de la société ou des activités acquises. Le goodwill n'est pas amorti et est présenté au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

j) Immobilisations incorporelles

La durée de vie utile des immobilisations incorporelles est effectuée afin d'établir si elle est déterminée ou non.

Les immobilisations incorporelles acquises par la société et qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. L'amortissement des immobilisations incorporelles en attente de mise en service commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées aux fins pour lesquelles

elles ont été prévues. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice que l'immobilisation incorporelle a pu se déprécier.

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels dont la durée d'utilité estimée est de 3 à 5 ans pour la période en cours et les périodes comparatives. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les sorties d'immobilisations incorporelles comprennent des radiations liées à l'amortissement complet de certains éléments.

Les immobilisations incorporelles ayant des durées d'utilité indéterminées ne sont pas amortissables et sont soumises chaque année à des tests de dépréciation, ou plus souvent si des événements ou des circonstances laissent croire que l'immobilisation peut avoir subi une perte de valeur. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée doit être réexaminée chaque année pour déterminer si l'appréciation de durée d'utilité indéterminée continue d'être justifiée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée doit être comptabilisé de façon prospective.

k) Contrats de location

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative selon la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la société. Les paiements de loyers comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements fixes de loyers en substance et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, diminués de tout avantage incitatif à la location à recevoir. Les paiements de loyers sont actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le taux d'emprunt marginal du preneur. En général, la société utilise le taux d'emprunt marginal du preneur pour mesurer la valeur actualisée. Les paiements de loyers sont actualisés sur la durée du contrat de location, ce qui comprend la durée fixe et les options de renouvellement que la société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers sont répartis entre les obligations locatives et les charges financières, lesquelles sont comptabilisées pour la durée du contrat de location dans les charges locatives des états consolidés des résultats.

Si un contrat comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. La proportion des prix distincts relatifs est déterminée en maximisant le cours le plus observable pour un bien ou un service similaire.

Les paiements de loyers pour les actifs exemptés aux termes de l'exemption à court terme et les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente, de distribution et les charges administratives à mesure qu'ils sont engagés. Les avantages incitatifs à la location reçus au titre des paiements de loyers variables sont différés et amortis dans les charges de loyers variables comptabilisées sur la durée des contrats de location connexes.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût s'entend de l'évaluation initiale de l'obligation locative majorée des coûts directs initiaux et des paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début. Les actifs au titre de droits

d'utilisation sont dépréciés selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité.

Dans le cas d'un contrat de sous-location pour lequel la société est le bailleur intermédiaire, elle doit déterminer si le contrat de sous-location constitue un contrat de location-financement ou un contrat de location simple en ce qui a trait à l'actif au titre du droit d'utilisation. Un contrat de sous-location constitue un contrat de location-financement si la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation du contrat de location principal a été transférée au preneur du contrat de sous-location et la société comptabilise le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. La société décomptabilise l'actif au titre du droit d'utilisation qui correspond au contrat de location principal et elle comptabilise un investissement net dans le contrat de sous-location sous forme de contrat de location-financement ainsi que des produits d'intérêts correspondant dans les produits financiers des états consolidés des résultats, en plus d'un investissement net à recevoir dans les clients et autres débiteurs des bilans consolidés.

l) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant, déterminé sur la base du coût moyen, ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant comprend le coût d'acquisition, les coûts de transport directement engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent et certains coûts du centre de distribution liés aux stocks. La société estime la valeur nette de réalisation comme étant le montant auquel les stocks devraient être vendus, dans le cours normal de ses activités, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, compte tenu des variations des prix de détail attribuables au caractère saisonnier.

m) Dépréciation d'actifs non financiers

Tous les actifs non financiers sont examinés chaque date de clôture afin de déterminer s'il est possible que la valeur comptable puisse ne pas être recouvrable. Si des indications de dépréciation sont identifiées, un test de dépréciation est effectué. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an à la date clôture de l'exercice et lorsqu'il existe un indice que l'actif a pu se déprécier. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actif, soit les « unités génératrices de trésorerie » ou « UGT ». Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs des UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT connexe excède sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de vente correspond au montant auquel un actif ou une UGT peut être vendu lors d'une transaction effectuée dans des conditions normales du marché entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de vente.

Pour les besoins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, chacun des magasins est géré à l'échelle de la société, et les rapports internes sont structurés de manière à mesurer la performance de chacun des magasins de détail. La direction a déterminé que ses unités génératrices de trésorerie sont identifiables au niveau de chaque magasin de détail individuel, car les actifs consacrés à chacun des magasins et les entrées de trésorerie générées par ceux-ci sont séparément identifiables et indépendants les uns des autres.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Cette affectation représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Les actifs communs de la société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs font l'objet d'un test de dépréciation au niveau du regroupement minimal d'UGT auquel ils peuvent être raisonnablement et uniformément affectés. S'il existe un indice qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour les UGT auxquelles l'actif commun appartient.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

n) Avantages du personnel

i) Régimes de retraite

La société offre aux cadres de Reitmans (Canada) Limitée (l'« Employeur ») un régime de retraite (le « Régime ») contributif à prestations définies qui prévoit le versement de prestations aux participants en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq années consécutives les plus favorables. Les cotisations sont versées par les membres du Régime et par l'Employeur. Un comité du régime de retraite nommé en vertu des dispositions du Régime est chargé de l'administration du Régime. Tous les placements du Régime sont déposés auprès de la Fiducie RBC Services aux investisseurs, qui agit comme dépositaire des actifs qui lui ont été confiés. Société de placements SEI Canada est le gestionnaire des placements du Régime. La société offre également un régime complémentaire de retraite à certains cadres dirigeants (le « régime complémentaire »), lequel n'est ni enregistré ni préalablement capitalisé. Le coût de ces régimes de retraite est établi périodiquement par des actuaires indépendants.

Des prestations sont également versées aux employés par l'intermédiaire de régimes à cotisations définies gérés par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Les cotisations que verse la société à ces régimes sont comptabilisées pendant les périodes au cours desquelles les services ont été rendus.

Le passif net de la société au titre des prestations définies est calculé séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures acquises par les participants pour la période en cours et les périodes antérieures, en actualisant ce montant et en déduisant ensuite la juste valeur des actifs des régimes.

Les obligations au titre des prestations définies sont établies selon un calcul actuariel effectué annuellement par un actuaire qualifié à la date de clôture. Les évaluations actuarielles reposent

sur la base de la meilleure estimation de la direction à l'égard du taux d'actualisation, du taux d'augmentation de la rémunération, des taux de départ à la retraite, des taux de cessation d'emploi et des taux de mortalité. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies à des fins comptables est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA libellées dans la même monnaie que les prestations devant être versées et dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre du régime des prestations définies.

La juste valeur des actifs du régime est déduite de l'obligation au titre des prestations définies pour obtenir le passif net. Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les coûts des services passés découlant de modifications au régime sont inscrits dans le résultat net pour les périodes au cours desquelles ils sont survenus.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les pertes ou les gains actuariels, le rendement des actifs du régime, à l'exclusion des intérêts, et l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global des périodes au cours desquelles ils surviennent, puis reclassés depuis le cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

La charge de retraite est composée de ce qui suit :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les participants au cours de la période;
- la charge nette (le produit net) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies au début de la période annuelle au passif (à l'actif) net au titre des prestations définies, compte tenu de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuable au paiement de cotisations et au versement de prestations au cours de la période;
- les coûts des services passés;
- les profits ou les pertes sur liquidations ou réductions.

Les charges au titre des régimes de retraite à cotisations définies sont inscrites dans le résultat net pour les périodes au cours desquelles les services sont rendus.

ii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme, lesquelles comprennent les salaires, les absences rémunérées et les primes, sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : à la date où la société ne peut plus retirer son offre d'indemnités ou à la date où la société comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante.

iv) Rémunération fondée sur des actions

Options sur actions (régées en instruments de capitaux propres)

Les options sur actions sont des paiements réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de chaque tranche d'options attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes. Pour estimer la juste valeur, les données les plus appropriées au modèle d'évaluation doivent être déterminées, notamment la durée attendue des options sur actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, et des hypothèses doivent être formulées à l'égard de ces données. Le coût de la rémunération est passé en charges sur la période d'acquisition des droits respectives, qui est généralement d'au plus quatre ou cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. La charge de rémunération est comptabilisée dans le bénéfice net et le surplus d'apport est augmenté du même montant. Toute contrepartie payée par les participants du régime à l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital social. À l'exercice des options sur actions, les montants correspondants antérieurement portés au crédit du surplus d'apport sont transférés au capital social.

Droits à l'appréciation d'actions (régés en trésorerie)

Le plan d'options sur actions de la société comprend un plan prévoyant l'attribution de droits à l'appréciation d'actions donnant droit aux principaux dirigeants et au personnel clé de recevoir un paiement en trésorerie correspondant à l'augmentation du cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la société depuis la date d'attribution à la date d'acquisition des droits. Un passif est comptabilisé relativement aux services acquis et est enregistré à la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions dans les autres crédettes non courants, à l'exception de la partie courante, qui est enregistrée dans les fournisseurs et autres crédettes, avec comptabilisation de la charge correspondante à titre de frais de vente et de distribution ou de charges administratives, au cours de la période où les membres du personnel acquièrent le droit inconditionnel au paiement. La juste valeur des charges liées aux avantages du personnel dans le cadre du plan prévoyant l'attribution de droits à l'appréciation d'actions est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Pour estimer la juste valeur, les données les plus appropriées au modèle d'évaluation doivent être déterminées, notamment la durée attendue des droits à l'appréciation d'actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, et des hypothèses doivent être formulées à l'égard de ces données. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur du passif est réévaluée, jusqu'à extinction du passif, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les états consolidés des résultats de la période.

Unités d'actions liées à la performance (réglées en trésorerie)

La société propose un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») donnant droit aux cadres dirigeants et aux principaux dirigeants de recevoir un paiement en trésorerie. Un passif est comptabilisé relativement aux services acquis et est enregistré à la juste valeur selon le cours des actions ordinaires de la société dans les autres crédettes non courants, à l'exception de la partie courante, qui est enregistrée dans les fournisseurs et autres crédettes, avec comptabilisation de la charge correspondante dans les frais de vente et de distribution ou les charges administratives à titre de charges au titre des avantages du personnel. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre d'unités qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur du passif est réévaluée, jusqu'à extinction du passif, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les états consolidés des résultats de la période.

o) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Si l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, la désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'elle devra engager pour satisfaire à ses obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût attendu de la reconduction du contrat. Avant d'établir une provision pour contrats déficitaires, la société comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat.

p) Produits

Vente de marchandises

La société comptabilise les produits lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service a été transféré. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie correspondant à celle à laquelle la société s'attend à avoir droit, y compris une contrepartie variable dans la mesure où il est hautement probable qu'il n'y aura pas ajustement à la baisse important.

Programmes de fidélisation de la clientèle

Les produits sont répartis entre les primes au titre des programmes de fidélisation de la clientèle et les biens sous-jacents à ces primes, en fonction de leurs prix de vente spécifiques relatifs. Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés en tant que produits différés jusqu'à ce que les points et les primes de fidélisation soient échangés par le client.

Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits.

Vente avec droit de retour

La société accorde des droits de retour sur les biens vendus aux clients. Les produits sont diminués du montant équivalent aux retours attendus, qui sont déterminés en fonction des tendances de retours passées, et un passif au titre du remboursement connexe est comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs. En outre, la société comptabilise un actif connexe pour représenter son droit de récupérer les retours dans les stocks.

q) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers se composent des produits d'intérêts et de dividendes, des profits nets liés aux variations de la juste valeur des titres négociables ainsi que des profits de change. Les charges financières se composent des charges d'intérêts, des pertes nettes liées aux variations de la juste valeur des titres négociables de même que des pertes de change. Les produits d'intérêts sont constatés selon la comptabilité d'engagement et les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de la société de percevoir le paiement est établi. Les profits ou pertes de change sont présentés à leur montant net.

r) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat exigible et l'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt sur le résultat de la société est établie en fonction de règles et de règlements fiscaux qui peuvent donner lieu à des interprétations et nécessiter la formulation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient être remises en question par les autorités fiscales. L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les estimations de la société relativement aux actifs et aux passifs d'impôt sur le résultat exigible sont réévaluées de façon périodique et ajustées lorsque les circonstances l'exigent, notamment lors de changements aux lois fiscales et aux directives administratives et de la résolution d'incertitudes par suite de la conclusion de vérifications fiscales ou de l'expiration des délais de prescription applicables selon les lois en vigueur. L'issue définitive des vérifications fiscales gouvernementales et d'autres événements peut s'écarter considérablement des estimations et hypothèses sur lesquelles la direction se fonde pour établir la charge d'impôt sur le résultat et évaluer les actifs et passifs d'impôt sur le résultat exigible.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés selon les taux d'impôt

adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels il est prévu que les écarts temporaires se résorberont. L'incidence d'une modification des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé est prise en compte dans le résultat net de la période au cours de laquelle la modification entre en vigueur, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un élément comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période passée.

La société ne compense les actifs et passifs d'impôt sur le résultat que si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif d'impôt sur le résultat différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés aux bilans consolidés aux postes « Actifs non courants » ou « Passifs non courants », sans égard à la date de réalisation ou de règlement attendue.

L'impôt exigible et l'impôt différé attribuable aux montants comptabilisés directement dans les capitaux propres sont également comptabilisés dans les capitaux propres.

s) Résultat par action

La société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions.

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action se calcule en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires émises découlant de l'exercice présumé des options sur actions, si elles ont un effet dilutif. Le nombre d'actions supplémentaires est calculé en présumant que le produit découlant de l'exercice des options ainsi que le montant de la rémunération fondée sur des actions non constatée servent à acheter des actions de catégorie A sans droit de vote au cours moyen de l'action pendant la période.

t) Capital social

Les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Lorsque le capital social comptabilisé dans les capitaux propres est acheté à des fins d'annulation, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts directement attribuables, après déduction de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions est imputé aux résultats non distribués.

u) Instruments financiers

La société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Au moment de la comptabilisation initiale, la société classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, alors l'évaluation initiale comprend les coûts de transaction qui sont directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif.

i) *Actifs financiers évalués au coût amorti*

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

À l'heure actuelle, la société classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie de même que ses clients et autres débiteurs en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

ii) *Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il respecte les conditions suivantes et s'il n'est pas désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois en percevant des flux de trésorerie contractuels et en vendant des actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

À l'heure actuelle, la société ne détient aucun actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

iii) *Dépréciation des actifs financiers*

La société se sert du modèle de « perte de crédit attendue » pour le calcul de la dépréciation et elle comptabilise les pertes de crédit attendues en tant que correction de valeur pour pertes dans les bilans consolidés si elles ont trait à un actif financier évalué au coût amorti. Les clients et autres débiteurs de la société, plus particulièrement les créances à court terme dont les paiements sont reçus dans une période de 12 mois, ne comportent pas de composante financement importante. Par conséquent, la société comptabilise la perte de valeur et évalue les pertes de crédit

attendues en tant que pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La valeur comptable de ces actifs est présentée compte tenu de toute correction de valeur pour pertes dans les bilans consolidés.

iv) *Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net*

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, y compris les intérêts ou dividendes reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. Les titres négociables sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

v) *Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :*

Passifs financiers évalués au coût amorti

La société classe les passifs financiers non dérivés comme étant évalués au coût amorti. Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À l'heure actuelle, la société classe les fournisseurs et autres créiteurs en tant que passifs financiers évalués au coût amorti.

Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la société ne détient pas de passifs financiers évalués à la juste valeur.

vi) *Instruments financiers dérivés servant à des fins autres que de couverture évalués à la juste valeur*

Les instruments financiers dérivés servant à des fins autres que de couverture, y compris les contrats de change, sont comptabilisés en tant qu'actifs ou passifs initialement évalués à leur juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Tous les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture sont classés en tant qu'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Toute variation ultérieure de la juste valeur des contrats de change servant à des fins autres que de couverture est comptabilisée dans le coût des biens vendus dans la période au cours de laquelle la variation se produit.

vii) *Relations de couverture*

La société pourrait utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de change relativement à une partie de ses achats effectués en dollars américains. Au moment de la désignation initiale de la couverture, la société documente officiellement la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie relative à l'opération de couverture, de même que les méthodes qu'elle prendra pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue, tant à l'origine de la relation de couverture que régulièrement par la suite, s'il est prévu que les instruments de couverture seront efficaces pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pendant laquelle la couverture est désignée.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait, finalement, affecter le résultat net. La composante valeur temps des options désignées comme couvertures de flux de trésorerie est exclue des relations de couverture et comptabilisée dans les autres éléments du résultat global à titre de coût lié à la couverture et présentée séparément si elle est importante.

Les dérivés utilisés à titre de couvertures sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de cette dernière sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessous.

Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée comme faisant partie des capitaux propres sous le cumul des autres éléments du résultat global. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net dans le même poste des états consolidés des résultats que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement dans le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global demeure dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le profit ou la perte. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde compris dans le cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré directement dans le coût initial de cet actif.

v) Évaluation de la juste valeur

Lorsque la société évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, elle utilise des données de marché observables chaque fois que de telles données sont disponibles. Les justes valeurs sont classées dans la hiérarchie de la juste valeur selon la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble, comme suit :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment déterminé, selon l'information disponible concernant l'actif ou le passif. Ces estimations sont de nature subjective et ne peuvent souvent être déterminées avec précision. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. La juste valeur a été déterminée aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

i) Actifs financiers

La société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur à la date de clôture, étant donné l'échéance à court terme de ces instruments.

ii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats d'options sur devises est déterminée à l'aide d'une technique standard d'évaluation des options qu'utilise la contrepartie en se basant sur des données de niveau 2.

4. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 1^{er} juin 2020, la société a annoncé, dans le cadre de son plan de restructuration et sur approbation du contrôleur, la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle. Cette annonce a mené à la fermeture prévue de tous les magasins de détail et des activités de commerce électronique liées à ces marques.

L'information financière présentée ci-dessous est directement attribuable aux deux bannières. Les charges administratives et les divers frais de vente et de distribution se rapportant aux fonctions partagées, centralisées ou communes de la société sont tous exclus de la détermination des activités abandonnées.

Les résultats d'exploitation sont présentés à titre d'activités abandonnées et les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités.

Perte liée aux activités abandonnées

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
Ventes	74 086 \$	164 037 \$
Coût des biens vendus ¹⁾	51 684	83 496
Marge brute	22 402	80 541
Frais de vente et de distribution ²⁾	20 307	81 097
Dépréciation d'actifs non financiers ³⁾	22 018	1 314
Coûts de restructuration (note 14) ⁴⁾	51 720	–
Dépréciation du goodwill ⁵⁾	–	11 843
Résultats des activités d'exploitation	(71 643)	(13 713)
Charges financières ⁶⁾	458	1 438
Perte avant impôt sur le résultat	(72 101)	(15 151)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	80	(887)
Perte nette liée aux activités abandonnées	(72 181) \$	(14 264) \$
Perte par action liée aux activités abandonnées		
De base	(1,48) \$	(0,25) \$
Diluée	(1,48)	(0,25)

¹⁾ Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus se sont élevés à 50 168 \$ (81 292 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020). De plus, pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus une perte de 1 516 \$ (2 204 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020) au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût.

²⁾ La société a comptabilisé des revenus liés à la subvention en lien avec le programme de Subvention salariale d'urgence du Canada à titre de réduction des frais de vente et de distribution de 1 979 \$ pour l'exercice clos le 30 janvier 2021 (néant pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020).

³⁾ En raison de l'incidence négative de la COVID-19 et dans le cadre du plan de restructuration qui a entraîné la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle, la société a effectué un test de dépréciation visant ses actifs non financiers, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur de 8 826 \$ liée aux actifs au titre de droits d'utilisation, de 10 102 \$ liée aux immobilisations corporelles et de 3 090 \$ liée aux immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 30 janvier 2021 (une perte de valeur de 454 \$ liée aux actifs au titre de droits d'utilisation et de 860 \$ liée aux immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020). Se reporter à la note 8 pour connaître la méthode et les hypothèses retenues pour le test de dépréciation.

⁴⁾ Se reporter à la note 14 pour plus de détails sur les coûts de restructuration inclus dans les activités abandonnées. Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, les actifs au titre de droits d'utilisation ont été réduits de 28 455 \$ et les obligations locatives ont été réduites de 31 478 \$. Un profit correspondant de 3 023 \$ a été comptabilisé dans les coûts de restructuration pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, au titre de la modification de contrats de location relativement à des contrats de location qui ont été résiliés dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC (néant pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020).

⁵⁾ Au cours de l'exercice clos le 1^{er} février 2020, le goodwill a été affecté à un des groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »), soit la bannière Addition Elle. La valeur recouvrable de l'UGT de la bannière Addition Elle a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité et calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs qui devraient être générés par l'utilisation continue. Par suite de la diminution de la profitabilité d'Addition Elle et du test de dépréciation du goodwill, la société a comptabilisé une perte de valeur du goodwill de 11 843 \$ au cours de l'exercice clos le 1^{er} février 2020, ramenant la valeur comptable du goodwill à néant.

⁶⁾ Les charges financières correspondent aux charges d'intérêts sur les obligations locatives.

Le tableau qui suit présente l'incidence des activités abandonnées sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités abandonnées

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(28 077) \$	11 580 \$
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(762)	(3 490)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(5 903)	(15 025)
Variation nette de trésorerie pour la période	(34 742) \$	(6 935) \$

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
Trésorerie	75 162 \$	86 432 \$
Dépôts à court terme ¹⁾	–	2 978
Trésorerie soumise à des restrictions ²⁾	2 753	–
	77 915 \$	89 410 \$

¹⁾ La trésorerie de la société détenue auprès des banques porte intérêt à des taux variables. Les dépôts à court terme portaient intérêt à un taux de 0,5 % au 1^{er} février 2020.

²⁾ La trésorerie soumise à des restrictions représente la trésorerie détenue en fiducie par une institution financière canadienne en garantie d'une lettre de crédit de soutien.

6. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les clients et autres débiteurs comprennent un montant de 7 922 \$ lié à des subventions publiques à recevoir. Le gouvernement du Canada a mis en place la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») pour les entreprises touchées par la COVID-19, qui permet aux entreprises de réclamer une partie du salaire des employés et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (« SUCL »), qui permet aux entreprises de réclamer une partie des loyers et des frais d'occupation, lorsque les critères d'admissibilité sont remplis. Au 30 janvier 2021, la société était qualifiée pour recevoir à la fois la SSUC et la SUCL et il existait une assurance raisonnable que le montant serait reçu de la part du gouvernement. La société prévoit également demander la SSUC et la SUCL pour les périodes subséquentes au cours desquelles elle continue de remplir les critères d'admissibilité.

Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a comptabilisé un revenu lié aux subventions de 31 038 \$ pour la SSUC et de 1 448 \$ pour la SULC en tant que réduction des frais de vente et de distribution, ainsi qu'un revenu lié à la SSUC en tant que réduction des charges administratives de 2 904 \$.

7. STOCKS

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus se sont élevés à 272 689 \$ (332 525 \$ au 1^{er} février 2020). De plus, pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus un montant de 14 419 \$ (9 085 \$ au 1^{er} février 2020) au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût. Aucune dépréciation des stocks constatée au cours des périodes précédentes n'a fait l'objet d'une reprise.

Un retour d'actif au titre du droit de récupérer les biens retournés de 2 484 \$ a été inclus dans les stocks au 30 janvier 2021 (1 898 \$ au 1^{er} février 2020).

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Agencements et matériel	Améliorations d'aménagements	Total
<u>Prix coûtant</u>					
Solde au 3 février 2019	5 860 \$	36 828 \$	102 634 \$	74 262 \$	219 584 \$
Entrées	–	1 375	9 922	5 120	16 417
Sorties	–	(26)	(21 751)	(30 379)	(52 156)
Solde au 1 ^{er} février 2020	5 860 \$	38 177 \$	90 805 \$	49 003 \$	183 845 \$
Solde au 2 février 2020	5 860 \$	38 177 \$	90 805 \$	49 003 \$	183 845 \$
Entrées	–	326	3 541	2 124	5 991
Sorties	–	(623)	(22 821)	(18 484)	(41 928)
Solde au 30 janvier 2021	5 860 \$	37 880 \$	71 525 \$	32 643 \$	147 908 \$
<u>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</u>					
Solde au 3 février 2019	– \$	14 616 \$	56 973 \$	52 074 \$	123 663 \$
Amortissement	–	1 266	13 280	7 218	21 764
Perte de valeur	–	–	350	2 125	2 475
Sorties	–	(26)	(21 742)	(30 379)	(52 147)
Solde au 1 ^{er} février 2020	– \$	15 856 \$	48 861 \$	31 038 \$	95 755 \$
Solde au 2 février 2020	– \$	15 856 \$	48 861 \$	31 038 \$	95 755 \$
Amortissement	–	1 295	7 344	2 923	11 562
Perte de valeur	–	133	8 255	7 958	16 346
Sorties	–	(623)	(22 768)	(18 476)	(41 867)
Solde au 30 janvier 2021	– \$	16 661 \$	41 692 \$	23 443 \$	81 796 \$
<u>Valeurs comptables nettes</u>					
Au 1 ^{er} février 2020	5 860 \$	22 321 \$	41 944 \$	17 965 \$	88 090 \$
Au 30 janvier 2021	5 860 \$	21 219 \$	29 833 \$	9 200 \$	66 112 \$

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a soumis à des tests de dépréciation certaines UGT pour lesquelles elle avait des raisons de croire que la valeur comptable pouvait ne pas être recouvrable. La dépréciation liée aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et

aux actifs au titre de droits d'utilisation s'expliquent par une baisse de rentabilité des UGT, de sorte que la valeur recouvrable estimée diminue en deçà de la valeur comptable de l'UGT.

Le tableau qui suit présente les pertes de valeur comptabilisées.

	Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021			Pour l'exercice clos le 1 ^{er} février 2020		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Immobilisations corporelles	16 346 \$	6 244 \$	10 102 \$	2 475 \$	1 615 \$	860 \$
Immobilisations incorporelles	4 456	1 366	3 090	–	–	–
Actifs au titre de droits d'utilisation	17 740	8 914	8 826	1 418	964	454
	38 542 \$	16 524 \$	22 018 \$	3 893 \$	2 579 \$	1 314 \$

Une reprise de la dépréciation a lieu lorsque les magasins de vente au détail ayant auparavant subi une dépréciation connaissent un regain de rentabilité. Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin de vente au détail, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT. Les ventes prévisionnelles établies pour les besoins des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels, les taux de croissance attendus du secteur et l'expérience de la direction. Les valeurs recouvrables des UGT soumises aux tests de dépréciation étaient fonction de leur valeur d'utilité, laquelle était déterminée à l'aide du taux d'actualisation avant impôt de 19,0 % (13,0 % au 1^{er} février 2020). Au cours des exercices clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020, aucune perte de valeur sur des actifs n'a été reprise à la suite d'une amélioration de la rentabilité de certaines UGT.

Le tableau qui suit présente les charges d'amortissement liées aux immobilisations corporelles.

	Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021			Pour l'exercice clos le 1 ^{er} février 2020		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Frais de vente et de distribution	10 373 \$	9 223 \$	1 150 \$	20 565 \$	17 711 \$	2 854 \$
Charges administratives	1 189	1 189	–	1 199	1 199	–
	11 562 \$	10 412 \$	1 150 \$	21 764 \$	18 910 \$	2 854 \$

Les immobilisations corporelles comportent un montant non amorti de 120 \$ (1 639 \$ au 1^{er} février 2020); l'amortissement commencera lorsque les immobilisations pourront être utilisées.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprenaient les logiciels comme il est présenté ci-après :

	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
<u>Prix coûtant</u>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	37 799 \$	39 167 \$
Entrées	726	7 316
Sorties	(13 075)	(8 684)
Solde à la clôture de l'exercice	25 450 \$	37 799 \$
<u>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</u>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	17 532 \$	17 528 \$
Amortissement	6 206	8 688
Perte de valeur (note 8)	4 456	-
Sorties	(13 075)	(8 684)
Solde à la clôture de l'exercice	15 119 \$	17 532 \$
<u>Valeurs comptables nettes</u>	10 331 \$	20 267 \$

Le tableau qui suit présente les charges d'amortissement liées aux immobilisations incorporelles.

	Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021			Pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Frais de vente et de distribution	3 777 \$	3 496 \$	281 \$	6 750 \$	6 342 \$	408 \$
Charges administratives	2 429	2 429	-	1 938	1 938	-
	6 206 \$	5 925 \$	281 \$	8 688 \$	8 280 \$	408 \$

Les immobilisations incorporelles comportent un montant non amorti de 2 570 \$ (3 334 \$ au 1^{er} février 2020); l'amortissement commencera lorsque les logiciels pourront être utilisés.

10. CONTRATS DE LOCATION

La société loue tous ses magasins de détail et du matériel de bureau. De manière générale, les magasins de détail ont des contrats de location à durée fixe jumelés à des options de renouvellement exerçables. La société a inclus des options de renouvellement à l'évaluation de ses actifs au titre de droits d'utilisation et de ses obligations locatives lorsqu'elle a la certitude raisonnable que les options seront exercées.

Actifs au titre de droits d'utilisation

	Magasins de détail	Matériel de bureau	Total
Solde au 3 février 2019	208 745 \$	3 668 \$	212 413 \$
Entrées de contrats de location	55 597	129	55 726
Amortissement	(67 030)	(1 594)	(68 624)
Perte de valeur (note 8)	(1 418)	-	(1 418)
Solde au 1 ^{er} février 2020	195 894 \$	2 203 \$	198 097 \$

	Magasins de détail	Matériel de bureau	Total
Solde au 2 février 2020	195 894 \$	2 203 \$	198 097 \$
Entrées de contrats de location	28 207	740	28 947
Modifications de contrats de location	(27 009)	–	(27 009)
Contrats de location résiliés ¹⁾	(35 201)	–	(35 201)
Amortissement	(42 182)	(1 081)	(43 263)
Perte de valeur (note 8)	(17 740)	–	(17 740)
Solde au 30 janvier 2021	101 969 \$	1 862 \$	103 831 \$

¹⁾ Les contrats de location résiliés représentent les actifs au titre de droits d'utilisation liés à certains contrats de location résiliés dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC. Une provision liée à ces contrats de location a été comptabilisée dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction. Se reporter à la note 14.

Le tableau qui suit présente les charges d'amortissement liées aux actifs au titre de droits d'utilisation.

	Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021			Pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Frais de vente et de distribution	42 726 \$	35 652 \$	7 074 \$	67 341 \$	56 960 \$	10 381 \$
Charges administratives	537	537	–	1 283	1 283	–
	43 263 \$	36 189 \$	7 074 \$	68 624 \$	58 243 \$	10 381 \$

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, les actifs au titre de droits d'utilisation ont été réduits de 6 746 \$ et les obligations locatives ont été réduites de 10 039 \$. Un profit correspondant de 3 293 \$ a été comptabilisé dans les coûts de restructuration liés aux activités poursuivies pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, au titre de la modification de contrats de location relativement à des contrats de location qui ont été résiliés dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC (néant pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020).

Obligations locatives

	<u>30 janvier 2021</u>	<u>1^{er} février 2020</u>
Solde à l'ouverture de l'exercice	213 869 \$	219 960 \$
Entrées de contrats de location	28 947	55 726
Modifications de contrats de location	(28 182)	–
Contrats de location résiliés ¹⁾	(41 517)	–
Paiements au titre des obligations locatives	(46 818)	(69 296)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 19)	6 201	7 479
Obligations locatives pouvant faire l'objet d'une transaction (note 14)	(9 283)	–
Solde à la clôture de l'exercice	<u>123 217 \$</u>	<u>213 869 \$</u>
Partie courante des obligations locatives	35 303 \$	61 618 \$
Partie non courante des obligations locatives	87 914	152 251
Total des obligations locatives	<u>123 217 \$</u>	<u>213 869 \$</u>

¹⁾ Les contrats de location résiliés représentent les obligations locatives liées à certains contrats de location résiliés dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC. Une provision liée à ces contrats de location a été comptabilisée dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction. Se reporter à la note 14.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels futurs au titre des obligations locatives par exercice :

2022	43 600 \$
2023	28 483
2024	18 722
2025	12 777
2026	8 000
Par la suite	18 392
Total des obligations locatives non actualisées	<u>129 974 \$</u>

Une tranche des paiements de loyer de certains magasins de détail est conditionnelle à un pourcentage des ventes alors que d'autres paiements de loyer sont effectués sans durée déterminée. Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a comptabilisé des paiements de loyer variables de 2 052 \$ (2 402 \$ au 1^{er} février 2020) et des paiements de loyer sans durée déterminée de 1 310 \$ (1 011 \$ au 1^{er} février 2020) dans les frais de ventes et de distribution.

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a comptabilisé des charges liées aux contrats à court terme de 1 650 \$ (78 \$ au 1^{er} février 2020) et des paiements de loyers au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, de néant (45 \$ au 1^{er} février 2020), ont été comptabilisés dans les frais de ventes et de distribution.

Au 30 janvier 2021, des paiements de loyer non actualisés futurs de 45 437 \$ (88 872 \$ au 1^{er} février 2020) se rapportent à des options de prolongation pour lesquelles il n'y a pas de certitude raisonnable qu'elles soient exercées et qui n'ont pas été incluses dans les obligations locatives.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la société se compose des éléments suivants :

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020
Charge d'impôt (recouvrement) exigible		
Impôt de l'exercice considéré	173 \$	22 \$
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	(23)	(261)
Charge d'impôt liée aux activités poursuivies	150	(239)
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	(115)	23 591
Variations des taux d'impôt	156	477
Charge d'impôt différé liée aux activités poursuivies	41	24 068
Total de la charge d'impôt liée aux activités poursuivies	191 \$	23 829 \$
Charge d'impôt (recouvrement) différé lié(e) aux activités abandonnées	80	(887)
Total de la charge d'impôt	271 \$	22 942 \$

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

	Pour les exercices clos les					
	30 janvier 2021			1 ^{er} février 2020		
	Avant impôt	(Charge) recouvrement d'impôt	Après impôt	Avant impôt	Recouvrement (charge) d'impôt	Après impôt
Couvertures de flux de trésorerie	(1 027) \$	272 \$	(755) \$	1 507 \$	(401) \$	1 106 \$
Gains actuariels (pertes actuarielles) au titre du régime à prestations définies	700	–	700	(3 098)	(1 227)	(4 325)
	(327) \$	272 \$	(55) \$	(1 591) \$	(1 628) \$	(3 219) \$

Rapprochement du taux d'impôt effectif

	Pour les exercices clos les			
	30 janvier 2021		1 ^{er} février 2020	
Perte avant impôt sur le résultat	(99 845) \$		(49 333) \$	
Recouvrement d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt réglementaire de la société	(26 525)	26,57 %	(13 236)	26,83 %
Variations des taux d'impôt	156	(0,16) %	477	(0,97) %
Charges non déductibles et autres ajustements	221	(0,22) %	1 456	(2,95) %
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	26 564	(26,60) %	36 502	(73,99) %
Produits exonérés d'impôt	–	– %	(429)	0,87 %
Incidence de l'impôt de pays étrangers	(202)	0,20 %	(680)	1,38 %
Ajustement au titre des exercices antérieurs	(23)	0,02 %	(261)	0,53 %
Charge d'impôt sur le résultat	191 \$	(0,19) %	23 829 \$	(48,30) %

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

	Actifs		Passifs		Montant net	
	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020
Obligations locatives	27 026 \$	51 771 \$	– \$	– \$	27 026 \$	51 771 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	27 026	51 771	(27 026)	(51 771)
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 309	2 219	–	–	2 309	2 219
Stocks	–	–	1 621	1 947	(1 621)	(1 947)
Actif et passif financiers dérivés	–	–	–	272	–	(272)
Autres	–	–	537	–	(537)	–
	29 335 \$	53 990 \$	29 184 \$	53 990 \$	151 \$	– \$

Variations des soldes d'impôt différé au cours de l'exercice

	Solde au 2 février 2019	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les résultats non distribués	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 1 ^{er} février 2020	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 30 janvier 2021
Obligations locatives	– \$	51 771 \$	–	– \$	51 771 \$	(24 745) \$	– \$	27 026 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	–	(51 771)	–	–	(51 771)	24 745	–	(27 026)
Immobilisations corporelles et incorporelles	15 819	(13 600)	–	–	2 219	90	–	2 309
Stocks	(1 420)	(527)	–	–	(1 947)	326	–	(1 621)
Fournisseurs et autres créditeurs	2 696	(2 676)	(20)	–	–	–	–	–
Passif (actif) financier dérivé	129	–	–	(401)	(272)	–	272	–
Passif au titre des retraites	5 649	(4 422)	–	(1 227)	–	–	–	–
Avantage fiscal des pertes autres qu'en capital reportées prospectivement	1 932	(1 932)	–	–	–	–	–	–
Autres	24	(24)	–	–	–	(537)	–	(537)
	24 829 \$	(23 181) \$	(20)	(1 628) \$	– \$	(121) \$	272 \$	151 \$

Étant donné l'incertitude quant à la capacité de la société à générer ultérieurement des activités rentables, la société a déterminé qu'il n'est pas probable qu'elle disposera de bénéfices imposables futurs au Canada auxquels les actifs d'impôt différé pourront être imputés. C'est pourquoi aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les activités canadiennes.

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Les actifs d'impôt sur le résultat différé n'ont pas été comptabilisés aux bilans consolidés au titre des éléments suivants :

	<u>30 janvier 2021</u>	<u>1^{er} février 2020</u>
Report en avant de pertes autres qu'en capital	20 460 \$	20 745 \$
Différences temporaires déductibles	65 450	19 282
Report en avant de pertes en capital déductibles	3 133	3 134
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	<u>89 043 \$</u>	<u>43 161 \$</u>

Le report en avant de pertes autres qu'en capital expire entre 2034 et 2041. Les différences temporaires déductibles et le report en avant de pertes en capital déductibles n'expirent pas en vertu de la législation fiscale actuelle. Aucun actif d'impôt sur le résultat différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car, au 30 janvier 2021, il était improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs suffisants à l'égard desquels les activités canadiennes pourraient imputer ces éléments.

12. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	<u>30 janvier 2021</u>	<u>1^{er} février 2020</u>
Dettes fournisseurs	2 098 \$	75 132 \$
Créditeurs au titre des avantages du personnel	10 898	20 441
Autres créditeurs non commerciaux	12 687	9 367
Passif au titre du remboursement futur	4 439	3 489
Loyers différés et créditeurs relatifs aux locaux	1 400	1 245
	<u>31 522 \$</u>	<u>109 674 \$</u>

Les charges payées d'avance au 30 janvier 2021 comprennent un montant de 18 382 \$ (néant au 1^{er} février 2020) qui représente les dépôts versés aux fournisseurs pour les marchandises commandées.

13. PRODUITS DIFFÉRÉS

	<u>30 janvier 2021</u>	<u>1^{er} février 2020</u>
Points et primes de fidélisation accordés aux termes des programmes de fidélisation	209 \$	847 \$
Cartes-cadeaux non utilisées	12 253	14 195
	<u>12 462 \$</u>	<u>15 042 \$</u>

14. PASSIFS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE TRANSACTION ET COÛTS DE RESTRUCTURATION

Au 30 janvier 2021, dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, la société a identifié les passifs non garantis qui font l'objet d'une transaction :

Dettes fournisseurs et créditeurs	74 823 \$
Obligations locatives	9 283
Provision au titre des contrats de location résiliés	51 905
Passif au titre des retraites (note 15)	21 014
Passif au titre des indemnités de fin de contrat de travail	12 786
Taxes de vente et impôt sur le résultat à payer	6 404
Autres créditeurs non commerciaux	27 868
	204 083 \$

Les passifs qui ne sont pas visés par les procédures en vertu de la LACC sont exclus des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction.

Coûts de restructuration

Comme il est décrit à la note 2 b), dans le cadre de son plan de restructuration et sur approbation du contrôleur, la société a procédé à la fermeture de tous les magasins de détail et des activités de commerce électronique de Thyme Maternité et d'Addition Elle et a licencié environ 1 600 employés dans ses magasins de détail et à son siège social. Dans le cadre du plan de restructuration et des procédures en vertu de la LACC, les coûts de restructuration suivants ont été comptabilisés.

	Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Provision au titre des contrats de location résiliés	52 455 \$	9 726 \$	42 729 \$
Profit à la modification de contrats de location et aux contrats de location résiliés (notes 4 et 10)	(8 216)	(5 193)	(3 023)
Indemnités de fin de contrat de travail	12 786	7 365	5 421
Frais d'annulation d'achats de stocks et autres charges	15 725	9 132	6 593
Honoraires juridiques, honoraires du contrôleur et autres honoraires de consultation	4 875	4 875	-
Frais du prêteur débiteur-exploitant	611	611	-
	78 236 \$	26 516 \$	51 720 \$

15. PASSIF AU TITRE DES RETRAITES

Les tableaux suivants présentent des rapprochements des obligations en matière de retraite, des actifs des régimes et de la situation de capitalisation des régimes de retraite. Dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, la partie du passif au titre des retraites lié au régime complémentaire se rapportant à la période précédant la demande d'un montant de 21 014 \$, pour laquelle la juste valeur des actifs du régime est nulle, a été reclassée dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction. De plus, le régime complémentaire devrait être résilié avec le règlement de ces passifs aux termes du plan d'arrangement qui sera établi en fonction des dispositions de la LACC. Se reporter aux notes 2 f) v) et 14.

Situation de capitalisation

	Juste valeur des actifs du régime	Obligation au titre des prestations définies	Passif au titre des retraites
Au 30 janvier 2021			
Régime	<u>22 676 \$</u>	<u>25 768 \$</u>	<u>(3 092) \$</u>
Au 1^{er} février 2020			
Régime	23 627 \$	26 737 \$	(3 110) \$
Régime complémentaire	–	21 103	(21 103)
Total	<u>23 627 \$</u>	<u>47 840 \$</u>	<u>(24 213) \$</u>

	Pour les exercices clos les					
	30 janvier 2021			1 ^{er} février 2020		
	Régime	Régime complé- mentaire	Total	Régime	Régime complé- mentaire	Total
Variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies						
Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	26 737 \$	21 103 \$	47 840 \$	23 880 \$	20 143 \$	44 023 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 503	394	1 897	1 440	(49)	1 391
Coût financier	694	–	694	884	721	1 605
Cotisations des membres du régime	109	–	109	165	–	165
Gain actuariel – expérience	(166)	–	(166)	(300)	(931)	(1 231)
Perte actuarielle – hypothèses financières	173	–	173	3 841	2 364	6 205
Prestations versées à même les actifs du régime	(3 282)	–	(3 282)	(3 173)	–	(3 173)
Prestations versées directement par la société	–	(483)	(483)	–	(1 145)	(1 145)
Passif au titre des retraites lié au régime complémentaire reclassé dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	–	(21 014)	(21 014)	–	–	–
Obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	25 768 \$	– \$	25 768 \$	26 737 \$	21 103 \$	47 840 \$
Variations de la juste valeur des actifs du régime						
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	23 627 \$	– \$	23 627 \$	22 980 \$	– \$	22 980 \$
Rendement sur les actifs du régime	707	–	707	1 876	–	1 876
Produits d'intérêts tirés des actifs du régime	584	–	584	812	–	812
Cotisations patronales	1 099	483	1 582	1 115	1 145	2 260
Cotisations des membres du régime	109	–	109	165	–	165
Prestations versées	(3 281)	(483)	(3 764)	(3 173)	(1 145)	(4 318)
Coûts d'administration du régime	(169)	–	(169)	(148)	–	(148)
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice	22 676 \$	– \$	22 676 \$	23 627 \$	– \$	23 627 \$

Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 37 % aux participants actifs aux régimes (7 % en 2020)
- 57 % aux participants retraités (89 % en 2020)
- 6 % aux participants aux régimes différés et autres régimes (4 % en 2020)

Les actifs du régime de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes, lesquelles ne reposent pas sur les prix cotés sur des marchés actifs :

	30 janvier 2021		1 ^{er} février 2020	
Titres de participation				
Canadiens – fonds en gestion commune	8 213 \$	36 %	7 901 \$	33 %
Canadiens – fonds immobilier	1 118	5 %	1 150	5 %
Étrangers – fonds en gestion commune	4 049	18 %	4 192	18 %
Total des titres de participation	13 380	59 %	13 243	56 %
Titres d'emprunt – fonds en gestion commune à revenu fixe	9 030	40 %	10 100	43 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	266	1 %	284	1 %
Total	22 676 \$	100 %	23 627 \$	100 %

La charge de retraite de la société se détaille comme suit :

	Pour les exercices clos les					
	30 janvier 2021			1 ^{er} février 2020		
	Régime	Régime complé- mentaire	Total	Régime	Régime complé- mentaire	Total
Charges de retraite comptabilisées dans le résultat net						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 503 \$	394 \$	1 897 \$	1 440 \$	(49) \$	1 391 \$
Coût financier net du passif net au titre des retraites	110	–	110	72	721	793
Coûts d'administration du régime	169	–	169	148	–	148
Charge de retraite	1 782 \$	394 \$	2 176 \$	1 660 \$	672 \$	2 332 \$

Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, une tranche de la charge de retraite de 1 207 \$ (1 207 \$ au 1^{er} février 2020) a été comptabilisée dans les frais de vente et de distribution, et une tranche de 969 \$ (1 125 \$ au 1^{er} février 2020), dans les charges administratives, dans les états consolidés des résultats.

Le tableau suivant présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués :

	Pour les exercices clos les					
	30 janvier 2021			1 ^{er} février 2020		
	Régime	Régime complé- mentaire	Total	Régime	Régime complé- mentaire	Total
Perte cumulée dans les résultats non distribués à l'ouverture de l'exercice (Profit) perte constaté(e) au cours de l'exercice	2 134 \$	5 534 \$	7 668 \$	469 \$	4 101 \$	4 570 \$
Perte cumulée dans les résultats non distribués à la clôture de l'exercice (Profit) perte cumulée au cours de l'exercice, après impôt	(700)	–	(700)	1 665	1 433	3 098
	1 434 \$	5 534 \$	6 968 \$	2 134 \$	5 534 \$	7 668 \$
			(700) \$			4 325 \$

Hypothèses actuarielles

Le tableau ci-dessous détaille l'application des principales hypothèses actuarielles :

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	2,60 %	2,60 %
Augmentation de salaire	4,00 %	4,00 %
Mortalité	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle MI-2017), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle MI-2017), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite
Charges au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation	2,60 %	2,60 %
Augmentation de salaire	4,00 %	4,00 %

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour les exercices clos 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre du régime à prestations définies et sur les coûts nets du régime à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Pour les exercices clos les			Total
	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020		
	Régime	Régime	Régime complé-mentaire	
(Diminution) augmentation des obligations au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation				
Incidence d'une augmentation de 1 %	(3 593) \$	(3 504) \$	(2 160) \$	(5 664) \$
Incidence d'une diminution de 1 %	4 176 \$	4 032 \$	2 406 \$	6 438 \$
Augmentation ou diminution des salaires				
Incidence d'une augmentation de 1 %	650 \$	619 \$	(12) \$	607 \$
Incidence d'une diminution de 1 %	(634) \$	(605) \$	12 \$	(593) \$
Espérance de vie				
Incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie des participants au régime	689 \$	700 \$	617 \$	1 317 \$

Le rendement global des marchés des capitaux ainsi que les niveaux des taux d'intérêt ont une incidence sur la situation de capitalisation des régimes de retraite de la société. Tout changement négatif à l'égard des rendements des régimes de retraite et le niveau de taux d'intérêt enregistré depuis la dernière évaluation actuarielle peuvent avoir des répercussions néfastes sur la situation de capitalisation des régimes de retraite et sur les résultats d'exploitation de la société.

La société s'attend à ce que des cotisations patronales de 647 \$ soient versées au régime au cours de l'exercice qui sera clos le 29 janvier 2022. La durée moyenne pondérée du régime est d'environ 14 ans au 30 janvier 2021 (14 ans et 11 ans, respectivement, au 1^{er} février 2020 pour le régime et le régime complémentaire).

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime à des fins comptables à la clôture de l'exercice. La dernière évaluation actuarielle à des fins de financement remonte au 31 décembre 2018 et la prochaine est requise en date du 31 décembre 2021.

16. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les variations du capital social pour chacun des exercices présentés ci-dessous se détaillent comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	30 janvier 2021		1 ^{er} février 2020	
	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable
Actions ordinaires				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	13 440	482 \$	13 440	482 \$
Actions de catégorie A sans droit de vote				
Solde à l'ouverture de l'exercice	35 427	26 924	49 890	37 915
Achat d'actions aux termes de l'importante offre publique de rachat	–	–	(14 463)	(10 991)
Solde à la clôture de l'exercice	35 427	26 924	35 427	26 924
Total du capital social	48 867	27 406 \$	48 867	27 406 \$

Capital social autorisé

La société a autorisé aux fins d'émission un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Les actions ordinaires et les actions de catégorie A sans droit de vote de la société ont égalité de rang en ce qui concerne le droit qu'elles confèrent de recevoir des dividendes ou de participer à la distribution d'actifs de la société. Toutefois, dans le cas d'un dividende en actions, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir des actions de catégorie A sans droit de vote et les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir des actions ordinaires.

Achat d'actions aux termes de l'importante offre publique de rachat

Le 17 juin 2019, la société a annoncé les modalités de son importante offre publique de rachat (l'« offre ») visant le rachat aux fins d'annulation d'au plus 15 000 000 de ses actions de catégorie A sans droit de vote émises et en circulation au prix de 3,00 \$ par action. L'offre a commencé le 20 juin 2019 et pris fin le 26 juillet 2019. Dans le cadre de cette offre, la société a racheté 14 462 944 actions de catégorie A sans droit de vote d'une valeur comptable de 10 991 \$ pour une contrepartie totale de 43 711 \$ (compte tenu des coûts de transaction connexes de 322 \$), qui ont ensuite été annulées.

L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions, soit 35 413 \$ (y compris l'impôt de 2 693 \$), a été porté en réduction des résultats non distribués.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 2 février 2020	754 \$	(981) \$	(227) \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 3 229 \$)	8 815	–	8 815
Transfert dans les stocks du profit réalisé sur les couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 79 \$)	218	–	218
Reclassement des couvertures de flux de trésorerie des autres éléments du résultat global dans le profit de change sous les produits financiers (après impôt de 3 583 \$) (note 25)	(9 787)	–	(9 787)
Variation des écarts de change	–	127	127
Solde au 30 janvier 2021	<u>– \$</u>	<u>(854) \$</u>	<u>(854) \$</u>
Solde au 3 février 2019	(352) \$	(932) \$	(1 284) \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 582 \$)	1 609	–	1 609
Transfert dans les stocks du profit réalisé sur les couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 181 \$)	(503)	–	(503)
Variation des écarts de change	–	(49)	(49)
Solde au 1 ^{er} février 2020	<u>754 \$</u>	<u>(981) \$</u>	<u>(227) \$</u>

Dividendes

La société a déclaré et payé les dividendes suivants :

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
Actions ordinaires et actions de catégorie A sans droit de vote	– \$	8 776 \$
Dividende par action	<u>– \$</u>	<u>0,15 \$</u>

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} février 2020, le conseil d'administration a cessé de déclarer un dividende trimestriel.

17. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan d'options sur actions

Aux termes du plan d'options sur actions, la société peut, à sa seule discrétion, attribuer des options sur actions ou des droits à l'appréciation d'actions. Le plan d'options sur actions permet à la société d'émettre, de temps à autre, l'équivalent d'au plus 10 % de ses actions de catégorie A sans droit de vote en circulation, par suite de l'exercice d'options attribuées aux termes du plan, à ses principaux dirigeants et à son personnel clé. Aux termes du plan, l'attribution des options et le délai d'acquisition des droits liés à ces options, qui est habituellement d'au plus 4 ans, sont à la discrétion du conseil d'administration, la durée maximale des options étant d'au plus 7 ans. Le prix d'exercice à payer pour chaque action de catégorie A sans droit de vote visée par une option sur actions est déterminé par le conseil d'administration à la date d'attribution, mais ce prix ne peut être inférieur au cours de clôture de l'action de la société le jour de bourse précédant immédiatement la date de prise d'effet de l'attribution. Les droits à l'appréciation d'actions donnent droit aux principaux dirigeants et au personnel clé de recevoir un paiement en trésorerie correspondant à l'augmentation du cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la société depuis la date d'attribution à la date d'acquisition des droits. Aucun droit à l'appréciation d'actions n'a été attribué ni n'est en circulation. Après la clôture de l'exercice, le plan d'options sur actions a été modifié pour mettre fin au programme de droits à l'appréciation d'actions. Cette modification n'a pas eu d'incidence sur les présents états financiers consolidés.

La variation des options sur actions en circulation se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	30 janvier 2021		1 ^{er} février 2020	
	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 759	8,20 \$	1 938	8,06 \$
Renonciation	(402)	6,03	(179)	6,66
En circulation à la clôture de l'exercice	1 357	8,84 \$	1 759	8,20 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	1 325	8,90 \$	1 727	8,23 \$

Aucune option sur actions n'a été attribuée ou exercée au cours des exercices clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020. Le coût des options sur actions attribuées est passé en charges sur la période d'acquisition des droits en fonction de la juste valeur estimée à la date de l'attribution, calculée au moyen du modèle Black-Scholes.

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en circulation au 30 janvier 2021 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options en circulation (en milliers)	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
4,40 \$ – 6,00 \$	357	3,18 ans	5,91 \$	357	5,91 \$
6,31 \$ – 6,75 \$	575	3,65	6,69	543	6,71
11,68 \$ – 15,00 \$	425	1,00	14,22	425	14,22
	1 357	2,70 ans	8,84 \$	1 325	8,90 \$

Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a comptabilisé une charge de rémunération de 12 \$ relativement à son régime d'options sur actions (38 \$ au 1^{er} février 2020) ainsi qu'un crédit au surplus d'apport correspondant.

Unités d'actions liées à la performance (réglées en trésorerie)

La société offre un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») destiné à ses cadres dirigeants et principaux dirigeants, régime qui leur donne droit de recevoir un paiement en trésorerie. Les UAP deviennent acquises si les conditions de performance non liées au marché évaluées sur une période de trois exercices (la « période de performance ») sont respectées. Le nombre d'UAP dont les droits peuvent devenir acquis peut aller jusqu'à 1,5 fois le nombre réel d'UAP attribuées si une performance exceptionnelle est atteinte. Lors du règlement des UAP acquises, le paiement en trésorerie sera égal au nombre d'UAP multiplié par la juste valeur des actions ordinaires de la société, calculée en utilisant le cours du marché moyen pondéré des cinq jours de bourse commençant cinq jours de bourse suivant le jour où la société publie ses résultats financiers pour la période de performance.

Aucune UAP n'a été attribuée au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021 (440 000 UAP à un prix moyen pondéré par action de 3,23 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020).

La variation du nombre d'UAP en circulation se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	3 janvier 2021	1 ^{er} février 2020
	UAR (en milliers)	UAR (en milliers)
En circulation à l'ouverture de l'exercice	760	770
Attribution	–	440
Renonciation	(172)	(267)
Échéance	(138)	(183)
En circulation à la clôture de l'exercice	450	760

Au 30 janvier 2021, la société ne prévoyait pas respecter les conditions de performance minimales non liées au marché exigées pour que toutes les UAP émises deviennent acquises. La société n'a donc pas comptabilisé la charge de rémunération fondée sur des actions liée aux UAP pour l'exercice clos le 30 janvier 2021 (recouvrement de 66 \$ dans les frais de vente et de distribution et charge de 23 \$ dans les charges administratives pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020).

18. ENGAGEMENTS

Au 30 janvier 2021, les engagements financiers se rapportant aux ententes visant l'achat de biens ou services qui ont un droit juridiquement exécutoire sur la société, exclusion faite des montants supplémentaires basés sur les ventes, les taxes et les autres coûts, sont exigibles comme suit :

	Obligations d'achat	Autres contrats de service	Total
D'ici 1 an	102 915 \$	3 812 \$	106 727 \$
D'ici 2 ans	5 421	3 561	8 982
D'ici 3 ans	3 462	2 559	6 021
D'ici 4 ans	105	1 544	1 649
D'ici 5 ans	–	901	901
Années subséquentes	–	–	–
Total	111 903 \$	12 377 \$	124 280 \$

Pour le calendrier des paiements aux termes des obligations locatives, se reporter à la note 10.

19. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
Produits de dividendes liés aux titres négociables	– \$	1 427 \$
Produits d'intérêts	436	1 746
Profit de change ¹⁾	13 461	–
Produits financiers	13 897	3 173
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	5 744	6 041
Variation nette de la juste valeur et perte sur la sortie de titres négociables ²⁾	–	8 264
Perte de change	–	475
Charges financières	5 744	14 780
Produits financiers nets (charges financières nettes) comptabilisé(e)s dans le résultat net	8 153 \$	(11 607) \$

1) Le profit de change pour l'exercice clos le 30 janvier 2021 comprend un profit de 9 741 \$ réalisé à l'échéance et à la cession de contrats de change (néant pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020). Se reporter à la note 25.

2) Au cours de l'exercice clos le 1^{er} février 2020, la société a cédé son portefeuille de titres négociables pour un produit de 41 425 \$.

20. PERTE PAR ACTION

Le nombre d'actions (en milliers) utilisé dans le calcul de la perte de base et diluée par action et la perte de base et diluée par action liée aux activités poursuivies et abandonnées se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer la perte de base par action	48 867	55 980
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer la perte diluée par action	48 867	55 980

Au 30 janvier 2021 et au 1^{er} février 2020, toutes les options sur actions étaient exclues du calcul de la perte diluée par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

La valeur de marché moyenne des actions de la société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options sur actions était fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle les options étaient en circulation.

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes (membres et non-membres de la direction) ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Le conseil d'administration (dont fait partie le chef de la direction et président) est responsable de la planification, de la supervision et de la gestion des activités de la société et ses membres sont considérés comme des principaux dirigeants. Les membres du conseil d'administration participent au plan d'options sur actions, tel qu'il est décrit à la note 17.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération liée aux principaux dirigeants :

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
Salaires, rémunération des administrateurs et avantages à court terme	1 336 \$	1 631 \$
Charge de rémunération fondée sur des actions	8	8
	1 344 \$	1 639 \$

Autres transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a engagé des honoraires de 1 262 \$ (416 \$ au 1^{er} février 2020) relativement à des services juridiques rendus par un cabinet d'avocats auquel sont associés des membres du conseil d'administration. Ces transactions sont inscrites au montant de la contrepartie versée conformément à ce qui a été établi et convenu par les parties liées.

Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction comprennent les passifs au titre des retraites liés au régime complémentaire de 7 194 \$ à payer au président et chef de la direction et au chef des finances de la société. Se reporter aux notes 14 et 15.

22. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
Salaires et avantages du personnel	104 469 \$	191 917 \$
Charges liées aux régimes à prestations définies	2 176	2 205
Charge de (recouvrement de la) rémunération fondée sur des actions	12	(50)
	106 657 \$	194 072 \$

23. FACILITÉ DE CRÉDIT ET GARANTIES

Au 30 janvier 2021, la société a obtenu auprès d'une institution financière canadienne un financement provisoire (le « prêt débiteur-exploitant ») qui consiste en une facilité de crédit renouvelable d'un montant maximal de 60 000 \$ (65 000 \$ au 1^{er} février 2020, qui comprend une autorisation de découvert maximale de 25 000 \$ et un montant de 40 000 \$ réservé à la garantie de lettres de crédit (se reporter à la note 26) et des facilités permettant d'obtenir des lettres de crédit d'un montant maximal de 5 000 \$ (ou l'équivalent en dollars américains). Au 30 janvier 2021, une tranche de 396 \$ (2 982 \$ au 1^{er} février 2020) de ces lignes de crédit d'exploitation remboursables à vue était affectée aux fins de lettres de crédit de soutien et de lettres de crédit documentaires. Les lignes de crédit d'exploitation engagées sont comptabilisées lorsque la société juge probable qu'un paiement doit être versé à l'autre partie au contrat. La société n'a inscrit aucun passif à l'égard de ces lignes de crédit d'exploitation engagées, car elle ne prévoit pas faire de paiement pour ces éléments. Le prêt débiteur-exploitant porte intérêt au taux préférentiel du prêteur majoré de 5,00 % par année sur le principal restant dû du prêt débiteur-exploitant. Au 30 janvier 2021, aucun montant n'a été prélevé sur le prêt débiteur-exploitant. La société a obtenu ce prêt de débiteur-exploitant après avoir obtenu l'ordonnance de la Cour lui permettant de se placer sous la protection de la LACC, comme il est décrit à la note 2 b).

24. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
Opérations sans effet sur la trésorerie		
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	1 874 \$	1 382 \$
Obligations locatives incluses dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	9 283	–
Impôt sur le résultat à payer inclus dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	184	–

Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, les paiements d'obligations locatives de 46 818 \$ comprennent les intérêts de 6 201 \$ (paiements d'obligations locatives de 69 296 \$ comprenant le paiement d'intérêts de 7 479 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020).

25. INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement comptable et justes valeurs

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comporte pas d'information sur la juste valeur pour les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur. La société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers courants (autres que ceux énumérés ci-dessous) se rapproche de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

	1 ^{er} février 2020						
	Valeur comptable				Juste valeur		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur des instruments de couverture	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Actif financier dérivé	– \$	1 124 \$	– \$	1 124 \$	– \$	1 124 \$	1 124 \$
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Passif financier dérivé	– \$	348 \$	– \$	348 \$	– \$	348 \$	348 \$

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 1^{er} février 2020.

Instruments financiers dérivés

La société avait conclu avec ses banques des contrats de change à terme visant le dollar américain. Ces contrats de change se prolongeaient normalement sur une période d'au plus 12 mois et étaient normalement désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour atténuer le risque de change inhérent aux achats libellés en dollars américains. La société a déterminé qu'elle ne remplissait plus les conditions liées à ces achats en raison des efforts de la société pour réduire les achats de stocks futurs en réponse à l'incertitude entourant la COVID-19 et du plan de restructuration (notes 2 b) et 14). Au cours de l'exercice clos 30 janvier 2021, la réalisation d'achats futurs libellés en dollars américains de 130 000 \$, couverts par des contrats à terme en cours dont le profit cumulé s'établissait à 9 787 \$ (après impôt de 3 583 \$), n'était plus attendue. Par conséquent, la société ne désigne plus ces contrats à terme comme instrument de couverture et elle a reclassé le profit latent cumulé au titre de ces contrats à terme dans le bénéfice net en tant que produit financier plutôt que dans les autres éléments du résultat global (notes 16 et 19) pour l'exercice clos le 30 janvier 2021.

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a arrêté temporairement son programme de couverture en raison des incertitudes qui planent à l'égard des engagements pour des achats de stocks futurs du fait de la COVID-19 et du plan de restructuration (notes 2 b) et 14). Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, des contrats à terme en cours d'une valeur nominale de 60 000 \$ américains sont arrivés à échéance et la société a cédé tous les autres contrats à terme en cours d'une valeur nominale de 115 000 \$ américains, ce qui a donné lieu à un profit de change de 9 741 \$ comptabilisé directement dans le bénéfice net sous les produits financiers. Se reporter à la note 19.

Les contrats de change en cours se détaillent comme suit :

	Prix d'exercice moyen	Montant notionnel en \$ US	Actif financier dérivé	Passif financier dérivé	Montant net
30 janvier 2021	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
1 ^{er} février 2020	1,318 \$	175 000 \$	1 124 \$	(348) \$	776 \$

26. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société peut parfois avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques associés aux fluctuations des cours de change. Le recours à des instruments financiers dérivés est encadré par les politiques de gestion des risques de la société. Ces politiques, qui sont approuvées par le conseil d'administration, sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Les informations relatives à l'exposition de la société aux risques, en particulier aux risques de crédit, de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de prix sur instruments de capitaux propres sont présentées ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque lié à toute perte inattendue attribuable au défaut d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui l'exposent à des concentrations du risque de crédit sont essentiellement constitués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des clients et autres débiteurs et des contrats de change à terme. La société atténue son exposition au risque de crédit à l'égard de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des contrats de change à terme en traitant avec d'importantes institutions financières canadiennes. Les clients et autres débiteurs de la société consistent essentiellement en des montants à recevoir sous forme d'aide publique et des créances sur cartes de crédit contractées au cours des derniers jours de l'exercice et réglées au cours des premiers jours de l'exercice suivant. En raison de la nature des activités de la société et du faible risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs de la société au 30 janvier 2021 et au 1^{er} février 2020, les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont négligeables.

Au 30 janvier 2021, l'exposition maximale de la société au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers s'établissait comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	77 915 \$
Clients et autres débiteurs	10 668
	<u>88 583 \$</u>

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la possibilité que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la société s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. L'échéance contractuelle de la plupart des fournisseurs et autres créiteurs est d'au plus 12 mois.

Au 30 janvier 2021, les passifs courants de la société se sont élevés à 284 539 \$ (dont une tranche de 204 083 \$ peut faire l'objet de transactions dans le cadre des procédures en vertu de la LACC (note 14)) et les actifs liquides courants, qui se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, se sont établis à 77 915 \$. Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, les créanciers de la société ont résilié l'autorisation de découvert maximale de 25 000 \$ alors que le montant de 40 000 \$ réservé à la garantie de lettres de crédit avait été réduit à au plus 1 000 \$. Étant donné la détérioration de la situation financière de la société au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, l'élimination effective de ses facilités de crédit antérieures et l'incertitude persistante qui entoure la pandémie de COVID-19, la société a obtenu le 19 mai 2020 une ordonnance initiale (l'« ordonnance ») afin de se placer sous la protection de la LACC (note 2 b)). Le 5 août 2020, la société a obtenu auprès d'une institution financière canadienne un financement provisoire garanti (le « prêt débiteur-exploitant »). Se reporter à la note 23.

Risque de change

La société achète une quantité importante de marchandises en dollars américains et, par conséquent, une volatilité importante de la devise américaine par rapport à la devise canadienne peut avoir des répercussions négatives sur sa marge brute. La société envisage plusieurs solutions de rechange pour gérer le risque de change sur les flux de trésorerie se rapportant à ces achats. Elles comprennent notamment divers types de contrats d'options sur devises ou de contrats à terme de gré à gré d'au plus 12 mois habituellement, et des achats sur le marché au comptant en dollars américains. Un contrat d'option sur devises consiste en une option ou une obligation d'acheter des devises auprès d'une contrepartie. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieure d'une devise à un prix et à une date déterminés. La société pourrait conclure certains contrats de change à terme admissibles qu'elle désigne comme instruments de couverture des flux de trésorerie, ce qui donne lieu à la comptabilisation des écarts de conversion liés à l'évaluation à la valeur de marché relatifs aux instruments couverts admissibles à titre de composante des autres éléments du résultat global. Comme il est mentionné à la note 25, l'incertitude liée à la COVID-19 et à l'issue des questions entourant la procédure déposée sous le régime de la LACC, les achats futurs pour lesquels des contrats de change étaient désignés comme couvertures de flux de trésorerie ne sont plus attendus. Par conséquent, les profits et les pertes de change sur les achats de marchandises sont comptabilisés dans le bénéfice net plutôt que dans les autres éléments du résultat global.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars américains, constitués principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'un montant de 39 849 \$ et de dettes fournisseurs s'élevant à 53 874 \$, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur le résultat net. Au 30 janvier 2021, une hausse ou une baisse de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une augmentation ou une diminution respective de 1 791 \$ du résultat net de la société pour l'exercice clos le 30 janvier 2021.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie de la société. Les fluctuations du marché à l'égard des taux d'intérêt se répercutent sur le résultat de la société relativement aux intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui sont principalement investis auprès de grandes institutions financières canadiennes. Se reporter à la note 23 pour plus de détails sur la facilité de crédit.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt au 30 janvier 2021 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a gagné des intérêts créditeurs de 436 \$ sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. Une augmentation ou une diminution de 50 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une hausse du résultat net de 309 \$ ou à une baisse du résultat net de 259 \$, respectivement. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constantes.

27. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la société sont les suivants :

- s'assurer de disposer des liquidités nécessaires à la poursuite de ses activités et au financement interne des projets d'immobilisations;
- maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché;
- offrir un rendement adéquat aux actionnaires.

Le capital de la société se compose des capitaux propres et de son accès aux facilités de crédit décrites à la note 23. La société affecte principalement son capital au financement des hausses des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de même qu'aux dépenses d'investissement en immobilisations liées à l'ajout de nouveaux magasins, aux projets de rénovation des magasins existants, à l'infrastructure de technologies de l'information y compris le commerce électronique, ainsi qu'aux améliorations apportées aux bureaux et au centre de distribution. La société comblait normalement ces besoins de financement au moyen de fonds autogénérés. La société n'a aucune dette de financement à long terme (hormis ses obligations locatives). Au 30 janvier 2021, la société a comptabilisé 204 083 \$ de passifs pouvant faire l'objet d'une transaction à titre de passifs courants dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC décrite à la note 2 b). Il n'est actuellement pas possible de déterminer le moment et le montant des réclamations qui seront autorisées par la Cour et ultimement payées aux créanciers de la société, comme il est décrit à la note 2 f) v). Dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, le contrôleur supervise les flux de trésorerie et la gestion du capital de la société.

Le conseil d'administration ne fixe pas de critères quantitatifs quant au rendement du capital investi à l'intention de la direction, mais il favorise une croissance durable et rentable d'un exercice à l'autre. Trimestriellement, le conseil d'administration revoit aussi le montant des dividendes versés aux actionnaires de la société et surveille les activités du programme de rachat d'actions. Dans le but de conserver des liquidités pour financer ses activités courantes, la société a suspendu la déclaration et le versement de dividendes. La société ne dispose pas d'un plan de rachat d'actions établi et les décisions de vente et d'achat sont prises individuellement pour chaque transaction en fonction des cours du marché et des restrictions prévues dans la réglementation.

28. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Fermetures temporaires de magasins

Après la clôture de l'exercice, en février 2021, les mesures de confinement dans certaines régions et provinces mentionnées à la note 2 b) ont été levées et les magasins de la société touchés par ces mesures ont été rouverts. En mars et avril 2021, une troisième vague de la COVID-19 et de ses variants a imposé des mesures de confinement supplémentaires dans certaines régions et provinces, et la société a dû fermer temporairement d'autres magasins. La société peut continuer à réaliser des ventes sur ses sites de commerce électronique durant les périodes de fermeture applicables jusqu'à l'annonce d'une prolongation ou d'une modification des mesures et elle continuera de respecter les lignes directrices des administrations locales et des autorités sanitaires.